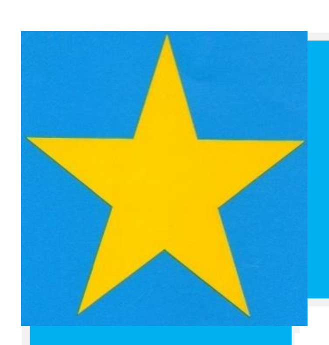


Les Congolâtres

Bulletin philatélique trimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
Février – avril – août – octobre – décembre

NUMERO 61 - Octobre 2023



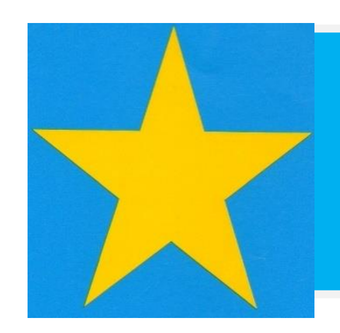






Affranchissements mécaniques rouges
Machine TIMBROGRAPHE au CONGO BELGE
Période 1929-1949

CONTACTS : *Thomas & Philippe* ***LINDEKENS*** – *lindekens.bogaerts@skynet.be*



Les Congolâtres

COMITE DE REDACTION





Philippe Lindekens



Thomas Lindekens



Patrick Janssens



Luc Vander Marcken





Gerald Marriner

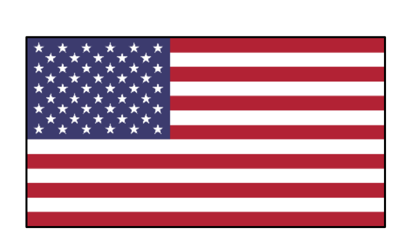


Michael Round



Jean Herreweghe
┼ 2018







Ken Goss



Alan Morvay

Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins avialable on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op: www.philafrica.be/CONGOLATRES

SOMMAIRE

Affranchissements mécaniques rouges
Machine TIMBROGRAPHE au CONGO BELGE
Période 1929-1949

1. INTRODUCTION Philippe Lindekens page 6-18

- Machine avec la licence « A1 » page 14
- Machine avec la licence « A2 » page 15
- Machine avec la licence « A3 » page 16
- Machine avec la licence « A4 » page 17

2. HET UNIEKE VERHAAL VAN DE TIMBROGRAPHE
2. L'HISTOIRE UNIQUE DU TIMBROGRAPHE Jan Lannoye page 19-27

- Het Brusselse bedrijf Vuye & Milet / Milet & Vuye / page 19
  La société bruxelloise Vuye & Milet / Milet & Vuye
- De link tussen de kassaregisters en de brieffrankeermachines / page 20
  Le lien entre les caisses enregistreuses et les machines à affranchir les lettres

3. HISTOIRE POSTALE Philippe Lindekens page 28-81

- Machine avec la licence « A1 » page 28
- Machine avec la licence « A2 » page 42
- Machine avec la licence « A3 » page 64
- Machine avec la licence « A4 » page 71
- Affranchissement mécanique avec complément de timbres-poste page 75
- Remplacement des machines Timbrographe A1 à A4 page 79

EDITORIAL

Chers lecteurs, c'est avec plaisir que nous vous offrons ce numéro spécial « Affranchissements mécaniques rouges - Machine TIMBROGRAPHE au CONGO BELGE - Période 1929-1949 »
Bonne lecture.

Dear readers, we are delighted to offer you this special issue of " Affranchissements mécaniques rouges - Machine TIMBROGRAPHE au CONGO BELGE - Période 1929-1949 ".
Enjoy reading.

Affranchissements mécaniques rouges
Machine TIMBROGRAPHE au CONGO BELGE
Période 1929-1949

Par Philippe Lindekens

1. INTRODUCTION

Les affranchissements mécaniques rouges (Red Meter Marks) sont apparus expérimentalement à la fin du 19ème siècle et se sont développés dans la plupart des pays membres de l'UPU à partir du 1er janvier 1922 (décision du 7ème Congrès UPU à Madrid du 30 novembre 1921). Ces machines à affranchir louées ou achetées aux fournisseurs de machine et utilisées en accord avec la Poste des pays concernés (gestion des compteurs), permettaient aux sociétés ayant beaucoup de courriers de ne plus devoir acheter de timbres en diverses quantités et valeurs, de ne plus devoir gérer leur stock de timbres, de ne plus avoir à manquer de telles ou telles valeurs, de ne plus devoir coller ces timbres, à la bouche ou via des tampons humides, … sans parler d'un gain de temps pour l'affranchissement grâce à la rapidité d'une machine.

Les machines utilisées par les sociétés privées doivent être louées ou achetées à des fournisseurs sous licence de la Poste. Il existe un contrat entre l'utilisateur et la Poste (Compte postal – facture) Ce développement des machines à affranchir a été fulgurants pour les métropoles avec des centaines de machines dès les premières années de mise en service mais ce fut beaucoup plus lents pour leur utilisation dans leurs colonies.





En Belgique, les premières machines apparaissent le 1er août 1925 et on compte déjà 31 machines en activité au 31 décembre de la même année.

Au Congo Belge, seulement 4 machines seront en service entre 1929 et 1949 ; toutes les machines seront du type TIMBROGRAPHE et les empreintes auront comme repère A1, A2, A3 et A4.







https://www.frankeermachinearchief.be/

La machine Timbrographe renferme un barillet avec les empreintes de 9 valeurs différentes, choisissables via un curseur à positionner par l'utilisateur. Si l'affranchissement demande une valeur non installée dans la machine, il faut en démonter une du barillet et placer la valeur voulue (sous surveillance d'un employé de la Poste), du moins si elle est disponible dans le stock des valeurs fournies par le fabriquant, sinon il faut multiplier le passage dans la machine pour apposer diverses empreintes pour parvenir au total désiré.

Le peu de machines en activité et une période d'utilisation de 20 ans permettent aux philatélistes spécialisés du Congo Belge de collectionner ces empreintes mécaniques rouges d'une manière totalement différente de celle des philatélistes de Belgique ou d'Europe. Cet article va illustrer la recherche de toutes les empreintes possibles pour chaque machine, la recherche de la date de création des nouvelles empreintes par rapport aux premières de 1929, en fonction des nouveaux tarifs postaux, la recherche des combinaisons de diverses empreintes en fonction de celles présentes dans le barillet de la machine et en fonction des empreintes disponibles.

Les courriers revêtus d'empreintes mécaniques rouges de ce type sont rares ; pour les 3 premières machines se sont des banques qui les ont louées ou achetées et peu de gens ont conservé le courrier bancaire. Ces courriers furent également envoyés en majorité à d'autres agences bancaires qui ne conservaient pas non plus le courrier. De plus, ces affranchissements n'étant pas des timbres étaient dénigrés par les philatélistes de l'époque.

André de Cock écrit en 1931 à la fin de son livre « Le Congo Belge et ses marques postales » : « *Nous ne pouvons terminer cette étude sans signaler les affranchissements mécaniques qui, au Congo, tentent de remplacer les vignettes artistiques dont nous sommes fiers à juste titre (fig 456)*



Fig. 456.

Déplorons la sombre banalité de ces empreintes, sans aucun intérêt pour le collectionneur. »
Il est heureux de constater que les avis changent et que les collectionneurs s'y sont intéressé. De plus, en 1931, il n'y avait que maximum 4 machines (2 seulement recensées avant 1933) en activité dans des organismes bancaires ; aucune crainte à avoir d'un remplacement des timbres (émission Vloors & Stanley à l'époque) qui sont beaucoup moins rares que ces empreintes mécaniques.

Notez qu'André de Cock utilise une empreinte de la machine A4 pour illustrer son commentaire ; la machine la plus rare des 4 – un pur hasard ou déjà une recherche de rareté ?

Ces machines ont été autorisées au Congo dès 1929, par arrêté ministériel du 19 janvier1929.

VALEURS POSTALES.

19 janvier 1929 — Arrêté ministériel.

Machines à affranchir les correspondances.

1. Sont considérées comme valables pour l'affranchissement des correspondances les empreintes des machines à affranchir dont l'administration des postes autorise la mise en service.

2. Sont désignés sous le nom de machines à affranchir, les appareils servant à imprimer sur les objets de correspondance des marques d'affranchissement dont le modèle est arrêté par l'administration des postes; ces marques peuvent être de différentes valeurs.

3. Indépendamment de la marque d'affranchissement, les machines peuvent comporter un cliché indiquant le nom du bureau d'origine et la date du dépôt des objets de correspondance.

4. L'administration des postes n'encourt aucune responsabilité du fait du non-fonctionnement ou du fonctionnement irrégulier des machines à affranchir.

5. Toute machine à affranchir doit être agréée par l'administration des postes; cette agréation est ratifiée par une convention à intervenir entre ladite administration et les firmes concessionnaires.

6. Les firmes concessionnaires vendent leurs appareils ou éventuellement les donnent en location sans l'intervention de l'administration des postes.

Cette administration se réserve expressément la faculté d'accorder aux sociétés, banques, maisons de commerce et particuliers, l'autorisation de faire usage de machine à affranchir.

7. L'installation de machines achetées ou louées ne peut avoir lieu qu'en présence d'un représentant de l'administration des postes, après que celle-ci s'est assurée de leur fonctionnement régulier.

Il en est de même en ce qui concerne les machines de rechange et celles qui sont remises en service après réparations.

8. Sauf autorisation de l'administration, il est interdit aux firmes agréées:

1°) De livrer des machines ou des pièces détachées, y compris les clichés, en remplacement ou non d'une pièce déjà fournie;

2°) d'effectuer ou éventuellement de tolérer que soient effectuées chez l'usager des réparations intéressant le mécanisme des compteurs ou celui des empreintes à imprimer;

3°) de modifier d'une façon quelconque l'une des parties du mécanisme des machines en service.

9. Chaque machine doit porter un numéro de série qui est reproduit sur le cliché de la marque d'affranchissement.

Le cliché porte aussi la lettre distinctive des firmes concessionnaires.

Celles-ci fournissent les clichés.

10. L'autorisation d'utiliser des machines à affranchir n'est accordée qu'aux usagers présentant toutes garanties d'honorabilité et de solvabilité et qui s'engagent :

1°) A ne pas rétrocéder à des tiers les machines qu'ils ont achetées ou louées;

2°) A se conformer strictement aux règles édictées par l'administration des postes

11. Les machines peuvent être employées pour l'affranchissement de toutes les catégories d'objets de correspondance ordinaires, recommandés ou avec valeur déclarée du régime intérieur ou du régime international.

Les affranchissements formés d'empreintes de machines complétés par des timbres-postes sont admis.

12. Les envois postaux revêtus d'empreintes de machines à affranchir, doivent porter extérieurement la désignation ou la raison sociale de l'expéditeur, c'est-à-dire de l'usager détenteur de la machine. D'accord avec l'administration, l'expéditeur peut être désigné sous une abréviation.

13. Les empreintes valant affranchissement sont imprimées en couleur rouge vif; elles doivent être nettes et apposées en haut et à droite du recto de l'enveloppe, la carte postale, la bande ou l'étiquette portant l'adresse.

Il est formellement interdit de coller sur les objets de correspondance des empreintes d'affranchissement frappées sur des feuilles détachées ou découpées d'enveloppes, cartes, etc.

Les empreintes peuvent être apposées sur les enveloppes et bandes comportant un transparent réglementaire.

14. L'empreinte du cachet d'origine doit indiquer très lisiblement la date exacte du dépôt des objets; l'indication de l'heure du dépôt est facultative. La flamme de cette empreinte peut contenir une réclame au profit de l'usager.

15. Tout envoi postal portant une empreinte de machine à affranchir ne répondant pas aux prescriptions énoncées ci-dessus est considéré comme non affranchi.

Il en est de même des envois déposés dans d'autres conditions que celles qui sont fixées par l'administration.

16. Les dispositions de l'article 8 (2° et 3°) s'appliquent également aux usagers eux-mêmes.

Toute machine dont le fonctionnement est défectueux doit être immédiatement mise hors de service; le fait est signalé aussitôt au bureau de poste où la machine est immatriculée.

17. L'usager est responsable, vis-à-vis de l'administration des postes, du montant des affranchissements non comptabilisés par suite de la marche défectueuse des compteurs ou d'une manipulation irrégulière ou abusive de la machine.

18. Les autorisations accordées aux firmes agréées peuvent être révoquées en tout temps sans préavis et sans indemnité.

Les autorisations accordées aux usagers sont également révocables de plein droit et sans indemnité :

1°) Dans le cas où des modifications apportées à la législation postale obligeraient l'administration à supprimer l'usage des machines à affranchir;

2°) Dans le cas de manquement grave à l'une des obligations imposées aux intéressés;

3°) Dans le cas de non-fonctionnement ou de fonctionnement irrégulier des machines utilisées;

4°) Dans le cas où il serait fait un emploi frauduleux de machines à affranchir, ce sans préjudice à l'action judiciaire que pourrait intenter l'administration des postes.

19. Le Gouverneur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le 1er mars 1929.

Les 4 machines Timbrographe furent louées ou achetées par :

A1	Banque du Congo belge - Élisabethville	03.05.1929	07.07.1947
A2	Banque du Congo belge - Léopoldville Banque commerciale du Congo - Léopoldville	04.07.1929	12.02.1949
A3	Banque belge d'Afrique - Élisabethville	31.10.1930	06.04.1949
A4	UNATRA / OTRACO Voies fluviales - Léopoldville	19.01.1933	24.02.1950

Le recensement des différentes empreintes pour chacune des 4 machines se basent sur le prérequis que, puisque c'est le même fournisseur, chaque machine a reçu au départ et au fil du temps les mêmes empreintes.

Le recensement se base sur :

1) Les infos du catalogue International Meter Stamps disponible sur internet : *« Values = 5c, 10c, 20c, 25c, 50c, 60c, 75c, 1Fr, 1F25, 1F50, 1F75, 2Fr, 2F50, 2F75, 3F25, 3F50, 4Fr, 5Fr, 6Fr, 7Fr, 10Fr ».*
2) Les bandes d'essais de ma machine A2 (toujours les mêmes valeurs).



3) Recensement sur base de ma collection et de celles de Rudi Vertommen, de Jan Lannoye, de Léo De Clercq, de Patrick Maselis et de feu Messieurs Jean Herreweghe et Charles Stockmans.
4) Archives internet des sites de ventes Ebay et Delcampe.

Tableau des valeurs recensées pour chaque machine :

N°	Valeurs	A1	A2-essai	A2	A3	A4
1	**5c**	X	X		X	X
2	**10c**		X	X	X	
3	**20c**	X				X
4	**25c**		X	X		
5	**35c**	X				X
6	**50c**	X		X	X	X
7	**60c**		X	X		
8	**75c**			X		
9	**1 F**	X	X	X	X	X
10	**1,25 F**			X		
11	**1,50 F**		X	X		
12	**1,75 F**	X	X		X	X
13	**2 F**			X		
14	**2,5 F**			X		
15	**2,75 F**		X	X		
16	**3,25 F**			X		
17	**3,50 F**	X	X	X	X	
18	**4 F**			X	X	
19	**5 F**	X		X	X	X
20	**6 F**					
21	**7 F**					
22	**10 F**	X		X		X

Deux valeurs – les 6F et 7F – n'ont jamais été rencontrées à ce jour par l'auteur et émanent du recensement du catalogue International Meter Stamps.

Cela nous donne, actuellement, 20 valeurs différentes qui n'ont toutefois pas été rencontrées toutes pour chaque machine, pas même pour une seule ; ce qui met en difficulté le prérequis que toutes les valeurs existent pour toutes les machines. Cependant, ce tableau est régulièrement complété de nouvelles découvertes.

Les empreintes des 5c, 10c, 20c, 35c, 50c, 1F, 1,75F, 3,50F, 5F et 10F sont communes à plus d'une machine.

La bande d'essai de 9 empreintes de la machine licence A2 sont probablement les 9 premières valeurs disponibles en 1929 à la location des machines. Les autres valeurs viendront se rajouter au fil du temps en fonction des nouveaux tarifs et des besoins propres au courrier bancaire. Démonter et changer une empreinte de valeur dans la machine, commander une nouvelle valeur chez le fournisseur, doit se faire sous surveillance d'un employé de la Poste. Les machines sont plombées pour éviter les fraudes.

Au début de la location des machines en 1929, **les tarifs postaux en vigueur sont ceux du 1er mai 1927** ; en matière de lettres ordinaires, ils sont les suivants :

1) Service intérieur : Lettre ordinaire à 1 Fr / 20gr + 60c / 20gr supplémentaire
2) Service vers la Belgique : lettre ordinaire à 1 Fr / 20gr + 60c / 20gr supplémentaire
3) Service international : lettre ordinaire à 1,75 Fr / 20gr + 1 Fr / 20gr supplémentaire
4) Recommandation à 1,75 Fr
5) Imprimé international à 35c./50gr

Les empreintes ci-dessous correspondent donc à :



- 3.50 Fr = lettre recommandée internationale
- 2.75 Fr = lettre recommandée intérieure ou vers la Belgique
- 1.75 Fr = lettre internationale et taxe de recommandation
- 1.50 Fr = taxe d'express intérieur
- 1 Fr = lettre intérieure ou vers la Belgique et taxe pour les échelons de poids supérieurs des lettres internationales
- 60c = taxe pour les échelons de poids supérieurs des lettres intérieures ou vers la Belgique
- 25c = valeurs de combinaison
- 10c = valeurs de combinaison
- 5c = valeurs de combinaison

Les petites valeurs de 5c, 10c et 25c sont des valeurs à combiner avec d'autres pour les tarifs liés aux imprimés, papiers d'affaire, …

On voit clairement que ces 9 valeurs répondent parfaitement aux tarifs en vigueur mais ces tarifs vont rapidement être modifiés.

La 1ère empreinte du 35c a été recensée le 24.09.1936 ; elle a probablement été créée pour le tarif imprimé international mais n'a pas été recensée à ce jour dans la période logique où elle devrait avoir été créée pour répondre à ce tarif en vigueur.

Le 1er janvier 1931 :

1) Service intérieur : Lettre ordinaire à **1,25 Fr** / 20gr + **75c** / 20gr supplémentaire
2) Service vers la Belgique : lettre ordinaire à **1,25 Fr** / 20gr + **75c** / 20gr supplémentaire
3) Service international : lettre ordinaire à **2 Fr** / 20gr + **1,25 Fr** / 20gr supplémentaire
4) Recommandation à **2 Fr**
5) Imprimé international à **40c**/50gr

Cela devrait coïncider avec la création des empreintes à 75c - 1,25 Fr – 2 Fr - 3,25 Fr - 4 Fr
La 1ère empreinte de 20c a été recensée le 19.03.1931
La 1ère empreinte de 50c a été recensée le 08.03.1931
La 1ère empreinte de 75c a été recensée le 22.01.1934
La 1ère empreinte de 1.25 Fr a été recensée le 23.11.1932
La 1ère empreinte de 2 Fr a été recensée le 14.11.1933
La 1ère empreinte de 3,25 Fr a été recensée le 22.08.37
La 1ère empreinte du 4 Fr a été recensée le 15.12.35

Les empreintes des 3,25 Fr et 4 Fr n'ont pas été recensées à ce jour dans la période logique où elles devraient avoir été créées pour répondre à un tarif en vigueur.

Le 1er février 1934 :

1) Service intérieur : Lettre ordinaire à **1,50 Fr** / 20gr + **90c** / 20gr supplémentaire
2) Service vers la Belgique : lettre ordinaire à **1,50 Fr** / 20gr + **90c** / 20gr supplémentaire
3) Service international : lettre ordinaire à **2,50 Fr** / 20gr + **1,50 Fr** / 20gr supplémentaire
4) Recommandation à **2,50 Fr**

Cela devrait coïncider avec la création des empreintes à 2,50 Fr et 5 Fr.
Les empreintes à 1,50 Fr et 4 Fr existaient déjà ; toutefois on n'a pas encore recensé d'empreinte à 90c, ni 2,40 Fr.
La 1ère empreinte de 2,50 Fr a été recensée le 25.11.47 mais n'a pas été recensée à ce jour dans la période logique où elle devrait avoir été créée pour répondre à ce tarif en vigueur.
La 1ère empreinte du 5 Fr a été recensée le 29.10.35.

Le 1er juin 1935 :

1) Service intérieur : Lettre ordinaire à **1,25 Fr** / 20gr + **75c** / 20gr supplémentaire
2) Service vers la Belgique : lettre ordinaire à 1,50 Fr / 20gr + 90c / 20gr supplémentaire
3) Service international : lettre ordinaire à 2,50 Fr / 20gr + 1,50 Fr / 20gr supplémentaire
4) Recommandation à 2,50 Fr

Cela devrait coïncider avec la création des empreintes à 2,50 Fr et 5 Fr
Les empreintes à 1,50 Fr et 4 Fr existaient déjà ; toutefois on n'a pas encore recensé d'empreinte à 90c, ni 2,40 Fr

Le 1er septembre 1940 :

1) Service intérieur : Lettre ordinaire à 1,25 Fr / 20gr + 75c / 20gr supplémentaire
2) Service vers UAP (Union Africaine des Postes) : Lettre ordinaire à 1,75 Fr / 20gr + 90c / 20gr supplémentaire
3) Service international : lettre ordinaire à **2,75 Fr** / 20gr + 1,50 Fr / 20gr supplémentaire
4) Recommandation à **2,75** Fr

Les empreintes à 1,75 Fr et 2,75 Fr existaient déjà ; toutefois on n'a pas encore recensé d'empreinte à 4,25 Fr, ni 4,50 Fr, ni 5,50 Fr.

Le 1er décembre 1940 :

1) Service intérieur : Lettre ordinaire à **2,50 Fr / 10gr** + **75c / 10gr** supplémentaire
2) Service vers UAP : Lettre ordinaire à **2,50 Fr** / 20gr + **1,25 Fr** / 20gr supplémentaire
3) Service international : lettre ordinaire à 2,75 Fr / 20gr + 1,50 Fr / 20gr supplémentaire
4) Recommandation à 2,75 Fr

Les empreintes à 3,25 Fr et 5 Fr existaient déjà.

La 1ère empreinte du 10 Fr a été recensée le 07.11.1941 – elle fut sans aucun doute créée pour les tarifs importants liés aux surtaxes de la poste aérienne, en particulier vers les USA.

Le 1er janvier 1942 :

1) Service intérieur : Lettre ordinaire à 2,50 Fr / 10gr + 75c / 10gr supplémentaire
2) Service vers UAP : Lettre ordinaire à 2,50 Fr / 20gr + 1,25 Fr / 20gr supplémentaire
3) Service international : lettre ordinaire à **3,50 Fr** / 20gr + **2 Fr** / 20gr supplémentaire
4) Recommandation à **3,50 Fr**

Cela devrait coïncider avec la création des empreintes à 6 Fr et 7 Fr (signalées par le catalogue. International Meter Stamps mais elles n'ont pas encore été recensées par l'auteur).
Les empreintes à 2 Fr, 3,50 Fr et 5 Fr existaient déjà ; toutefois on n'a pas encore recensé d'empreinte à 5,50 Fr, ni à 6 Fr, ni à 7 Fr.

Le 7 septembre 1944 :

1) Service intérieur : Lettre ordinaire à 2,50 Fr / 10gr + 75c / 10gr supplémentaire
2) Service vers la Belgique : Lettre ordinaire à **2,50 Fr** / 20gr + **1,25 Fr** / 20gr supplémentaire
3) Service vers UAP : Lettre ordinaire à 2,50 Fr / 20gr + 1,25 Fr / 20gr supplémentaire
4) Service international : lettre ordinaire à 3,50 Fr / 20gr + 2 Fr / 20gr supplémentaire
5) Recommandation à 3,50 Fr

Le 1er juillet 1949 :

1) Service intérieur : Lettre ordinaire à 2,50 Fr / 10gr + 75c / 10gr supplémentaire
2) Service vers la Belgique : Lettre ordinaire à 2,50 Fr / 20gr + 1,25 Fr / 20gr supplémentaire
3) Service vers UAP : Lettre ordinaire à 2,50 Fr / 20gr + 1,25 Fr / 20gr supplémentaire
4) Service international : lettre ordinaire à **4 Fr** / 20gr + **2,40 Fr** / 20gr supplémentaire
5) Recommandation à **4 Fr**

Machine avec la licence « A1 »



Cette machine fut louée ou achetée par la Banque du Congo belge / Société anonyme / Succursale d'Élisabethville.

Le tableau ci-dessous reprend par valeurs, les premières et dernières dates recensées, le nombre de lettres où elle a été appliquée en affranchissement seul ou composé de plusieurs empreintes (de la même valeur ou de valeurs différentes) :

N°	valeurs	première	dernière	Nbre de lettres	Affr. seul	Affr. composé
1	**5c**	19/03/1931	16/03/1942	5	0	5
2	**10c**	Inconnu	-			
3	**20c**	19/03/1931	26/02/1941	4	0	4
4	**25c**	Inconnu	-			
5	**35c**	07/11/1941	-	1	0	1
6	**50c**	08/03/1931	04/06/1947	15	0	15
7	**60c**	Inconnu				
8	**75c**	Inconnu				
9	**1 F**	19/03/1931	07/07/1947	21	0	21
10	**1,25 F**	Inconnu				
11	**1,50 F**	Inconnu				
12	**1,75 F**	15/11/1929	21/02/1942	2	0	2
13	**2 F**	Inconnu				
14	**2,5 F**	Inconnu				
15	**2,75 F**	Inconnu				
16	**3,25 F**	Inconnu				
17	**3,50 F**	03/05/1929	10/04/1947	11	**2**	9
18	**4 F**	Inconnu				
19	**5 F**	21/08/1939	07/10/1946	15	3	12
20	**6 F**	Inconnu				
21	**7 F**	Inconnu				
22	**10 F**	07/11/1941	07/07/1947	10	**1**	9

37 documents ont été recensés par l'auteur et répartit dans ce tableau. L'échantillonnage est faible, mais c'est quand même la seconde licence la plus courante par rapport aux 4 autres.

9 valeurs ont été recensées sur les 22 ; une valeur (35c) n'a été vue qu'une seule fois.

On remarque que les affranchissements sont souvent composés de plusieurs empreintes avec seulement 6 documents sur 37 présentant une seule empreinte correspondant au tarif du document.

Le **3 mai 1929** est la première date recensée d'un document affranchi avec la machine A1 ; la dernière date étant le **7 juillet 1947.**

Machine avec la licence « A2 »



Cette machine fut louée ou achetée par la Banque du Congo belge / Société anonyme / Succursale de Léopoldville.

Le tableau ci-dessous reprend par valeurs, les premières et dernières dates recensées, le nombre de lettres où elle a été appliquée en affranchissement seul ou composé de plusieurs empreintes (de la même valeur ou de valeurs différentes) :

N°	valeurs	première	dernière	Nbre de lettres	Affr. seul	Affr. composé
1	**5c**	Inconnu	-			
2	**10c**	04/07/1929	05/02/1930	2	0	2
3	**20c**	Inconnu	-			
4	**25c**	28/01/1931	19/07/1942	48	7	41
5	**35c**	Inconnu	-			
6	**50c**	08/08/1947	11/02/1949	8	0	8
7	**60c**	20/04/1930	-	1	0	1
8	**75c**	22/01/1934	04/01/1949	5	0	5
9	**1 F**	22/01/1930	23/04/1942	37	4	33
10	**1,25 F**	23/01/1932	10/07/1934	5	3	2
11	**1,50 F**	04/07/1929	23/04/1942	8	0	8
12	**1,75 F**	19/09/1929	22/03/1932	9	1	8
13	**2 F**	14/11/1933	30/01/1942	4	1	3
14	**2,5 F**	02/07/1941	08/12/1947	2	0	2
15	**2,75 F**	11/01/1932	19/02/1942	3	1	2
16	**3,25 F**	22/08/1937	-	1	0	1
17	**3,50 F**	06/05/1930	11/07/1943	10	5	5
18	**4 F**	15/12/1935	12/02/1949	11	0	11
19	**5 F**	27/01/49	11/02/1949	2	0	2
20	**6 F**	Inconnu				
21	**7 F**	Inconnu				
22	**10 F**	08/08/1947	11/02/1949	12	0	12

93 documents ont été recensés par l'auteur et répartit dans ce tableau. L'échantillonnage est le plus important, car c'est la plus courante par rapport aux 4 autres.

17 valeurs ont été recensées sur les 22 ; 2 valeurs n'ont été vues qu'une seule fois.

On remarque que les affranchissements sont souvent composés de plusieurs empreintes avec seulement 22 documents sur 93 présentant une seule empreinte correspondant au tarif du document.

Le **4 juillet 1929** est la première date recensée d'un document affranchi avec la machine A2 ; la dernière date étant le **12 février 1949.**

Machine avec la licence « A3 »

Cette machine fut louée ou achetée par la Banque belge d'Afrique / Société anonyme / Agence d'Elisabethville.



Le tableau ci-dessous reprend par valeurs, les premières et dernières dates recensées, le nombre de lettres où elle a été appliquée en affranchissement seul ou composé de plusieurs empreintes (de la même valeur ou de valeurs différentes) :

N°	valeurs	première	dernière	Nbre de lettres	Affr. seul	Affr. composé
1	**5c**	12/03/1933	02/07/1940	3	0	3
2	**10c**	12/03/1933	02/07/1940	3	0	3
3	**20c**	Inconnu				
4	**25c**	Inconnu				
5	**35c**	Inconnu				
6	**50c**	03/05/1935	06/04/1949	7	1	6
7	**60c**	Inconnu				
8	**75c**	Inconnu				
9	**1 F**	20/01/1932	06/04/1949	16	0	16
10	**1,25 F**	Inconnu				
11	**1,50 F**	Inconnu				
12	**1,75 F**	01/12/1940	21/05/1942	2	0	2
13	**2 F**	Inconnu				
14	**2,5 F**	Inconnu				
15	**2,75 F**	Inconnu				
16	**3,25 F**	Inconnu				
17	**3,50 F**	31/10/1930	10/09/1948	3	1	2
18	**4 F**	Inconnu				
19	**5 F**	29/10/1935	06/04/1949	10	1	9
20	**6 F**	Inconnu				
21	**7 F**	Inconnu				
22	**10 F**	Inconnu				

22 documents ont été recensés par l'auteur et répartit dans ce tableau. L'échantillonnage est faible, car c'est une machine rare.

7 valeurs ont été recensées sur les 22.

On remarque que les affranchissements sont souvent composés de plusieurs empreintes avec seulement 3 documents sur 22 présentant une seule empreinte correspondant au tarif du document.

Le **31 octobre 1930** est la première date recensée d'un document affranchi avec la machine A3 ; la dernière date étant le **6 avril 1949.**

Machine avec la licence « A4 »

Cette machine fut louée ou achetée par l'UNATRA (Union NAtionale des TRAnsports fluviaux / 1925-1936) qui devint l'OTRACO (Office d'exploitation des TRAnsport Coloniaux 1936 - 1971) à Léopoldville.



Le tableau ci-dessous reprend par valeurs, les premières et dernières dates recensées, le nombre de lettres où elle a été appliquée en affranchissement seul ou composé de plusieurs empreintes (de la même valeur ou de valeurs différentes) :

N°	valeurs	première	dernière	Nbre de lettres	Affr. seul	Affr. composé
1	**5c**	19/01/1933	24/09/1936	2	0	2
2	**10c**	Inconnu				
3	**20c**	19/01/1933	24/09/1936	2	0	2
4	**25c**	Inconnu				
5	**35c**	24/09/1936	-	**1**	0	1
6	**50c**	25/08/1936	11/05/1948	4	2	2
7	**60c**	Inconnu				
8	**75c**	Inconnu				
9	**1 F**	19/01/1933	11/05/1948	5	0	5
10	**1,25 F**	Inconnu				
11	**1,50 F**	Inconnu				
12	**1,75 F**	25/08/1936	21/09/1942	3	0	3
13	**2 F**	Inconnu				
14	**2,5 F**	Inconnu				
15	**2,75 F**	Inconnu				
16	**3,25 F**	Inconnu				
17	**3,50 F**	Inconnu				
18	**4 F**	Inconnu				
19	**5 F**	Inconnu				
20	**6 F**	Inconnu				
21	**7 F**	Inconnu				
22	**10 F**	02/02/1950	-	**1**	1	0

9 documents ont été recensés par l'auteur et répartit dans ce tableau. L'échantillonnage est le plus faible, car c'est la machine la plus rare des 4.

7 valeurs ont été recensées sur les 22.

On remarque que les affranchissements sont souvent composés de plusieurs empreintes avec seulement 3 documents sur 9 présentant une seule empreinte correspondant au tarif du document. Répartition des 9 lettres recensées : UNATRA (3 lettres) et OTRACO (6 lettres)

Le **19 janvier 1933** est la première date recensée d'un document affranchi avec la machine A4 ; la dernière date étant le **24 février 1950.**

<u>Destinations des courriers connus à ce jour</u>

Trois « importantes » archives se sont retrouvées au fil du temps sur le marché philatélique :

1) Courriers adressés au Révérend Père Ross Emery de l'UMH puis BMS à Léopoldville (United Methodist Home - Baptist Missionary Society) avec des affranchissements par la machine A2.
2) Courriers adressés à la Barclays Bank à Capetown en Afrique du Sud avec des affranchissements par les machines A1, A2 et A3.
3) Courriers adressés à la Amsterdamsche Bank à Amsterdam aux Pays-Bas avec des affranchissements par les machines A1, A2 et A3.

<u>Les destinations recensées sur 161 documents sont les suivantes :</u>

DESTINATION	TOTAL	A1	A2	A3	A4
Service intérieur	56		53		3
BELGIQUE	3	1		2	
AFRIQUE DU SUD	33	20	8	5	
BRAZZAVILLE (AEF)	3		1		2
MADAGASCAR	**1**			1	
MOZAMBIQUE	**1**	1			
RHODESIE	2			2	
ALLEMAGNE	5	1	3	1	
FRANCE	5	2	3		
ITALIE	**1**			1	
PAYS-BAS	13	3	9	1	
SUEDE	**1**		1		
SUISSE	3	1	1	1	
UK	8	2	1	5	
CANADA	3	1	2		
SYRIE	**1**		1		
USA	13	1	7	1	4
FENETRE + FRAGMENT	9				

En fonction des empreintes recensées après la seconde guerre mondiale (jusqu'en 1949), on peut en déduire que les barillets de machines contenaient les valeurs suivantes jusqu'à la fin de leur service :
A1 = 50c - 1 F - 3,50 F - 5 F et 10 F
A2 = 50c - 75c - 2,50 F - 4 F - 5 F et 10 F

2. HET UNIEKE VERHAAL VAN DE TIMBROGRAPHE
2. L'HISTOIRE UNIQUE DU TIMBROGRAPHE

door / par Jan Lannoye

Het Brusselse bedrijf Vuye & Milet / Milet & Vuye
La société bruxelloise Vuye & Milet / Milet & Vuye

De firma Vuye & Milet, Milet & Vuye, gesticht in 1900, Rue du Marché 27 – 29, te Brussel in de toen nog bestaande Noordwijk, was algemene verdeler voor België en het Groothertogdom Luxemburg van de kassaregisters 'Anker', geproduceerd door het Duitse bedrijf 'Anker Werke A.G.' in Bielefeld.
© Archief Stad Brussel – 1925 - pag.82-1352

La société Vuye & Milet, Milet & Vuye, fondée en 1900, établie à la rue du Marché 27 – 29, à Bruxelles (Nord), était le distributeur général pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg des caisses enregistreuses 'Anker', produit par la société allemande « Anker Werke A.G. » à Bielefeld.
© Archives Ville de Bruxelles – 1925 - page 82-1352



In 1927 zien we voor het eerst in de almanakken van de handel in Brussel een advertentie voor zowel de 'Caisses Enregistreuses Anker' & de 'Timbrographe' – Fabrication Belge.

© Archief Stad Brussel – 1927 - pag.92-1480
In 1928 verschijnt in de advertentie de tekst:
'Affranchissez vos lettres, feuilles d'expédition par le' TIMBROGRAPHE – Fabrication BELGE' Agrée par l'Administration des postes et chemin de fer'
© Archief Stad Brussel – 1928 - pag.93-1530

En 1927, on voit pour la première fois dans les almanachs commerciaux de Bruxelles une publicité pour les « Caisses Enregistreuses Anker » et le « Timbrographe » - Fabrication Belge.
© Archives Ville de Bruxelles – 1927 - page 92-1480

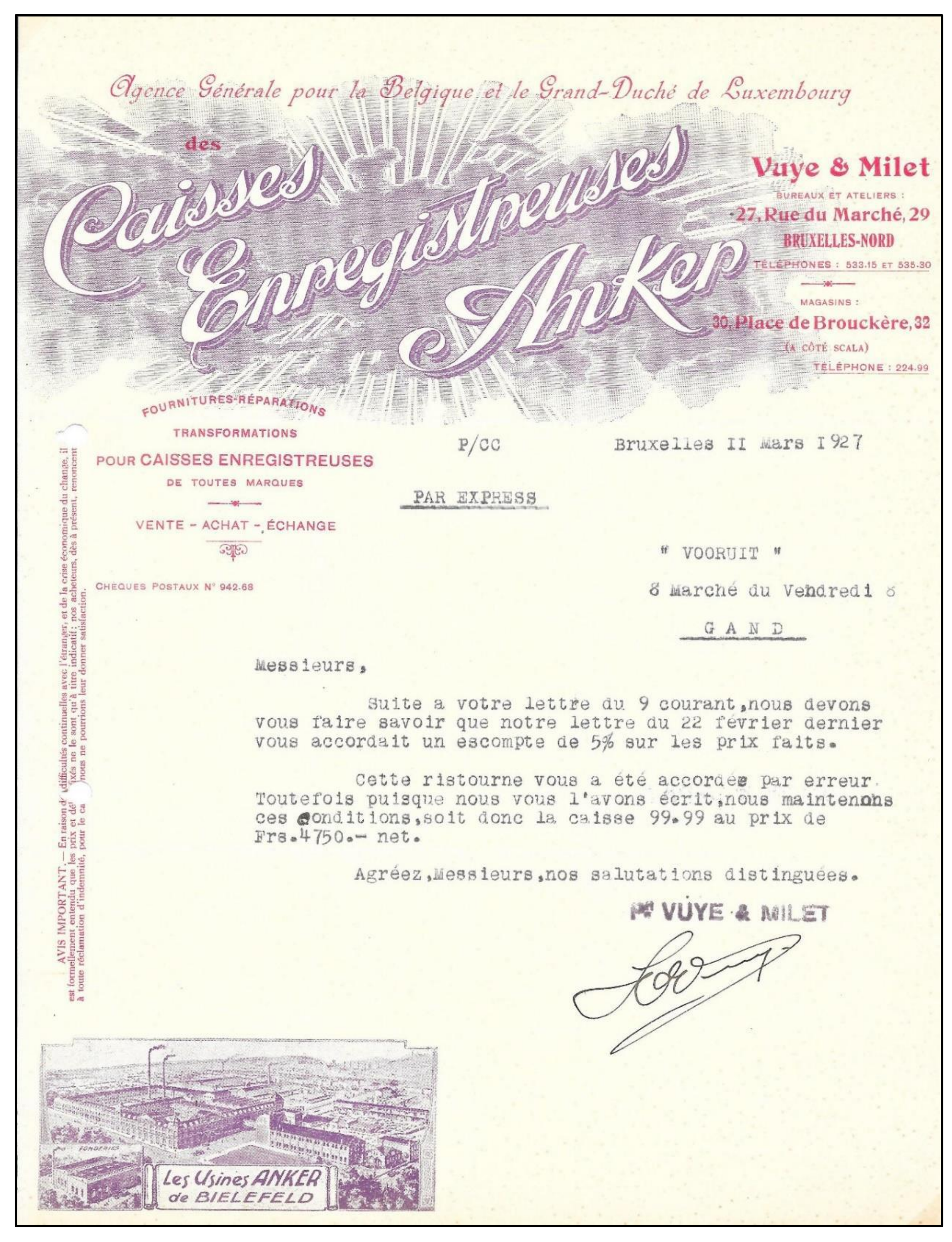


En 1928 le texte apparaît dans l'annonce : 'Affranchissez vos lettres, feuilles d'expédition par le' TIMBROGRAPHE – Fabrication BELGE 'Agréée par l'Administration des postes et chemin de fer' © Archives de la Ville de Bruxelles – 1928 - pages 93-1530

De link tussen de kassaregisters en de brieffrankeermachines
Le lien entre les caisses enregistreuses et les machines à affranchir les lettres

We zien hier een brief (PAR EXPRES) van 11 maart 1927 over een per abuis voorgestelde korting in een vorige offertebrief van 22 februari 1927 gericht aan de **'Vooruit, Vrijdagmarkt 8 te Gent'**. Niettegenstaande het hier een schriftelijke vergissing betrof worden de condities behouden van 5% korting bij aankoop van een kassa met een register van 4 lopers tot 99,99 Fr voor de netto som van 4.750 Fr. (qua registers is dit hetzelfde type kassa tot 99,99 ReichsMark).

Ci-dessous une lettre (PAR EXPRES) datée du 11 mars 1927 concernant une réduction proposée par erreur dans une précédente lettre de devis datée du 22 février 1927 adressée au 'Vooruit, Vrijdagmarkt 8 à Gand'. Bien qu'il s'agisse d'une erreur écrite, les conditions sont maintenues d'un rabais de 5% à l'achat d'une caisse enregistreuse à 4 jetons jusqu'à 99,99 Fr pour la somme nette de 4.750 Fr. (en termes de caisses enregistreuses, il s'agit du même type de caisse enregistreuse jusqu'à 99,99 ReichsMark).


Agence Générale pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg

des Caisses Enregistreuses Anker

Vuye & Milet
BUREAUX ET ATELIERS :
27, Rue du Marché, 29
BRUXELLES-NORD
TÉLÉPHONES : 533.15 ET 535.30
MAGASINS :
30, Place de Brouckère, 32
(A CÔTÉ SCALA)
TÉLÉPHONE : 224.99

FOURNITURES-RÉPARATIONS
TRANSFORMATIONS
POUR CAISSES ENREGISTREUSES
DE TOUTES MARQUES
VENTE - ACHAT - ÉCHANGE

CHEQUES POSTAUX N° 942.68

AVIS IMPORTANT. — En raison d[…] difficultés continuelles avec l'étranger, et de la crise économique du change, il est formellement entendu que les prix et dé[…] fixés ne le sont qu'à titre indicatif ; nos acheteurs, dès à présent, renoncent à toute réclamation d'indemnité, pour le ca[…] nous ne pourrions leur donner satisfaction.

P/CC

Bruxelles II Mars I927

PAR EXPRESS

" VOORUIT "
8 Marché du Vendredi 8
GAND

Messieurs,

Suite à votre lettre du 9 courant, nous devons vous faire savoir que notre lettre du 22 février dernier vous accordait un escompte de 5% sur les prix faits.

Cette ristourne vous a été accordée par erreur. Toutefois puisque nous vous l'avons écrit, nous maintenons ces conditions, soit donc la caisse 99.99 au prix de Frs.4750.- net.

Agréez, Messieurs, nos salutations distinguées.

P^{re} VUYE & MILET

Les Usines ANKER de BIELEFELD

Anker-Registrierkasse

registriert Einzelbeträge von 1 Pfg. bis RM. 99.99, bedruckt eine Quittung und den Kontrollstreifen.

Diese Kasse liefern wir auch auf Wunsch und gegen entsprechenden Preisnachlaß — nur mit Kontrollstreifen — als Modell Nr. 114/1-1 oder als

Modell Nr. 114/0-1
wie untenstehend, jedoch ohne Quittungsdruck und ohne Kontrollstreifen.



Nr. 114/51-1 (als Scheck- oder Bondrucker) Nr. 114/3-1)

Fragment uit een Duitse publiciteitsfolder van Anker-Werke A.-G. uit 1930
Fragment d'une brochure publicitaire allemande d'Anker-Werke A.-G. à partir de 1930

De heer Hendrik Vuye is op de hoogte van een nieuwe wereldwijde en veelbelovende markt voor brieffrankeermachines aangezien Anker Werke één van de vier Duitse bedrijven is, geselecteerd door de Duitse Posterijen op 27 februari 1923, voor het fabriceren en leveren van prototypes. De andere Duitse kandidaten waren Bafra-Werke uit Berlijn, L.Furtwängler Uhrenfabrik uit Furtwangen en Komusina van Ingenieur Erich Komusin.

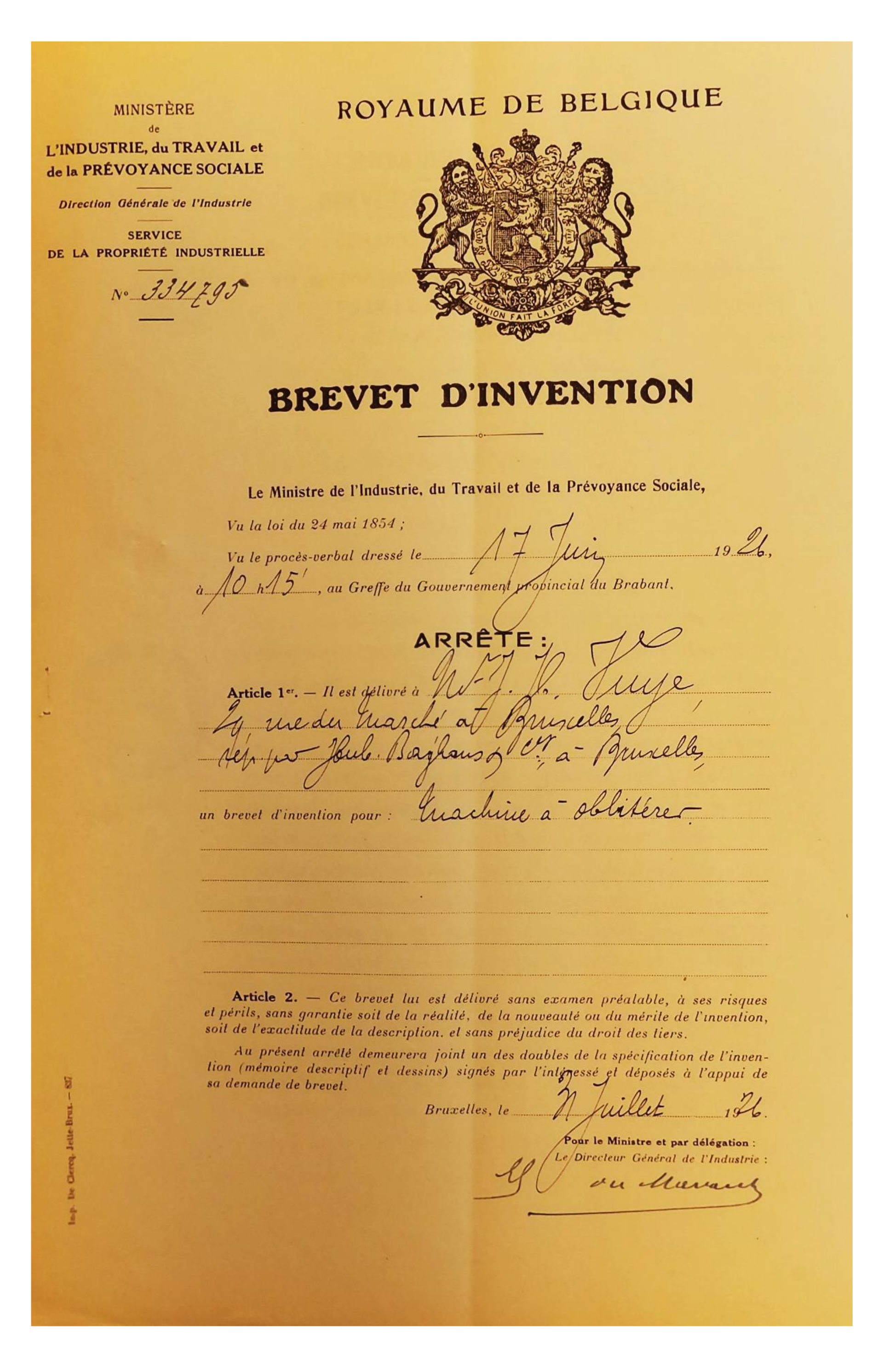
M. Hendrik Vuye est conscient de l'existence d'un nouveau marché mondial et prometteur pour les machines à affranchir le courrier, car Anker Werke est l'une des quatre entreprises allemandes sélectionnées par la Poste Allemande le 27 février 1923 pour fabriquer et fournir des prototypes. Les autres candidats allemands étaient Bafra-Werke de Berlin, L.Furtwängler Uhrenfabrik de Furtwangen et Komusina de l'ingénieur Erich Komusin.

De heer Vuye maakt op basis van de mechanische technieken van de kassaregisters een speciale spindel met negen posities en wil deze monteren in een brieffrankeermachine met negen vaste frankeerwaarden. Een unieke uitvinding waarvoor hij bij het Ministerie van Industrie, Werk en Sociale Zekerheid te Brussel op 17 juni 1926 een ‘Brevet d’Invention – nr.334795’ aanvraagt voor een ‘MACHINE À OBLITÉRER’ met registratie op 31 juli 1926 op naam van de heer Jean Henri Vuye.

M. Vuye fabrique un tambour spécial à neuf positions basées sur les techniques mécaniques des caisses enregistreuses et souhaite l'installer dans une machine à affranchir les lettres à neuf valeurs fixes d'affranchissement. Une invention unique pour laquelle il demanda le 17 juin 1926 au Ministère de l'Industrie, du Travail et de la Sécurité Sociale à Bruxelles un 'Brevet d'Invention – n° 334795' pour une 'MACHINE À OBLITÉRER' avec enregistrement le 31 juillet 1926. au nom de Monsieur Jean Henri Vuye.

Niet minder dan drie andere aanvragen voor brevetten volgen:
338508 & 338509 op 1 december 1926 en 342877 op 9juni 1927 (Rijksarchief AGR2 – J.Cuvelier)

Suivent pas moins de trois autres demandes de licences :
338508 & 338509 du 1er décembre 1926 et 342877 du 9 juin 1927 (Archives de l'Etat AGR2 – J.Cuvelier)



MINISTÈRE
de
L'INDUSTRIE, du TRAVAIL et
de la PRÉVOYANCE SOCIALE

Direction Générale de l'Industrie

SERVICE
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

N° 334795

ROYAUME DE BELGIQUE

BREVET D'INVENTION

Le Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Vu la loi du 24 mai 1854 ;

Vu le procès-verbal dressé le 17 Juin *19*26,

à 10 *h* 15', *au Greffe du Gouvernement provincial du Brabant.*

ARRÊTE :

Article 1er. — *Il est délivré à* M. J. H. Vuye
[illegible], rue du Marché à Bruxelles,
rep. par Hub. Bayhaus & Cie, à Bruxelles,

un brevet d'invention pour : Machine à oblitérer.

Article 2. — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.*

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 31 Juillet *19*26.

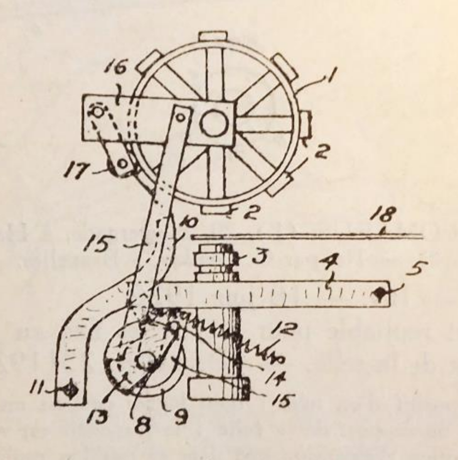
Pour le Ministre et par délégation :
Le Directeur Général de l'Industrie :
[signature]

VUYE, (J. H.), 29, rue du Marché ,à Bruxelles. — Rep. par Hub. Borghans et Cie, à Bruxelles.

334795. — Inv. — 17 juin 1926.

Machine à oblitérer. — (Bruxelles, 231191.

La machine comporte un tambour rotatif portant des clichés sur lesquels sont indiquées les valeur à oblitérer ; au-dessus de ce



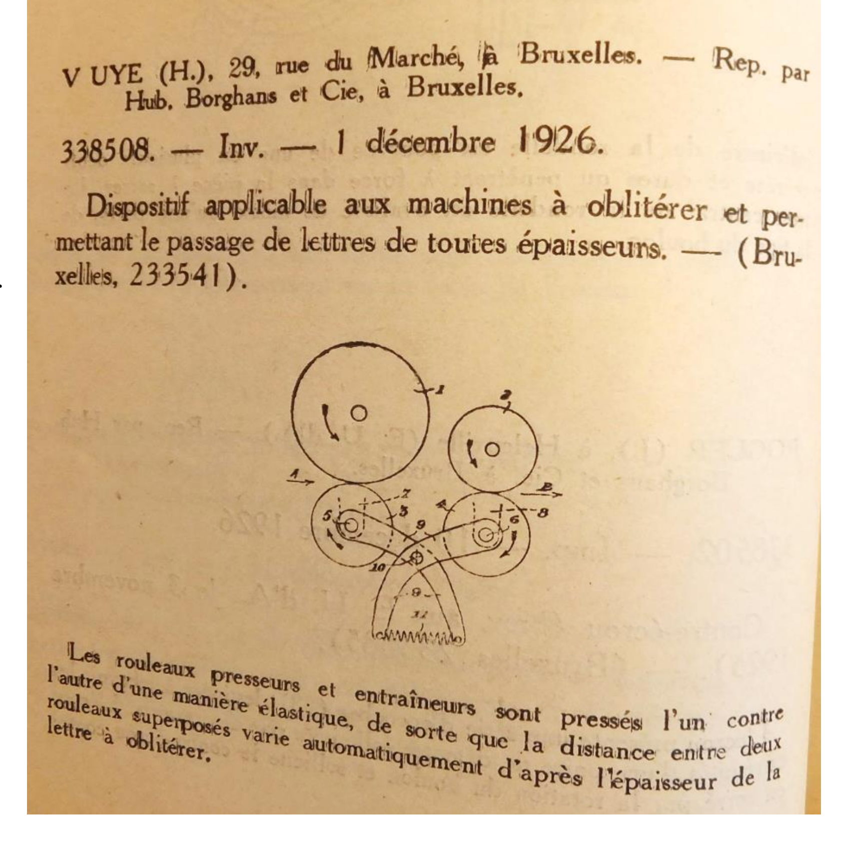
tambour est disposé un atmpon à ressort porté par un bras basculant commandé par l'arbre de commande, celui-ci, par sa rotation, opère successivement l'encrage du cliché, le soulèvement du tampon à ressort contre le cliché afin d'oblitérer la lettre et l'éjection du cliché.

Eerste brevet nr.334795 van 17 juni 1926: Machine à oblitérer – *"tambour rotatif portant des clichés"*

Premier brevet N°.334795 du 17 juin 1926: Machine à oblitérer – « tambour rotatif portant des clichés »

Tweede brevet nr.338508 van 1 december 1926: Machine à oblitérer – *"dispositif permettant le passage de lettres de toutes épaisseurs"*

Deuxième brevet N°338508 du 1er décembre 1926: Machine à oblitérer – *"dispositif permettant le passage de lettres de toutes épaisseurs"*



V UYE (H.), 29, rue du Marché, à Bruxelles. — Rep. par Hub. Borghans et Cie, à Bruxelles.

338508. — Inv. — 1 décembre 1926.

Dispositif applicable aux machines à oblitérer et permettant le passage de lettres de toutes épaisseurs. — (Bruxelles, 233541).

Les rouleaux presseurs et entraîneurs sont pressés l'un contre l'autre d'une manière élastique, de sorte que la distance entre deux rouleaux superposés varie automatiquement d'après l'épaisseur de la lettre à oblitérer.

VUYE (H.), 29, rue du Marché, à Bruxelles. — Rep. par Hub. Borghans et Cie, à Bruxelles.

338509. — Inv. — 1 décembre 1926.

Dispositif de blocage pour machines à oblitérer et autres. — (Bruxelles, 233540).

Le levier 1, qui peut pivoter en 2, est articulé sur un manchon 4 qui porte d'un côté un nez 5 pouvant venir se placer entre les dents de la roue 11 commandant la rotation du cylindre des valeurs, et de l'autre une broche 6 qui peut venir se placer dans une encoche de la roue 8 qui commande la rotation du tambour imprimeur; la manœuvre du levier permet d'immobiliser l'un des organes pendant le fonctionnement de l'autre.

Derde brevet nr.338509 van 1 december 1926: “Dispositif de blocage pour machines à oblitérer”

Troisième brevet N°.338509 du 1er décembre 1926: “Dispositif de blocage pour machines à oblitérer”

VUYE (H.), 29, rue du Marché, à Bruxelles. — Rep. par Hub. Borghans et Cie, à Bruxelles.

342877. — Perf. — 9 juin 1927.

Machine à oblitérer (brev. le 17 juin 1926 sous le No 334795 et dép. en France, le 2 juin 1927).

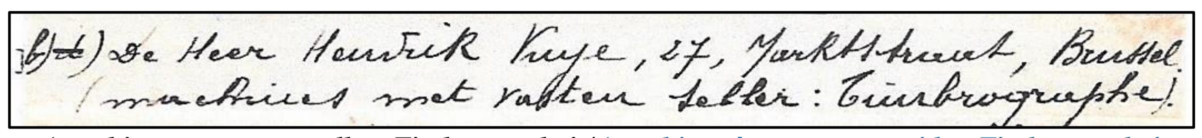
La lettre est amenée sur une table (18) entre un tampon à ressort (3) commandé par un levier (4) recevant l'action d'une came et un cliché (2) monté sur un tambour rotatif (1). Une came (9) montée sur l'arbre (8) commande le levier éjecteur (10) et une came (13), par le levier (15) actionne le dispositif encreur (16) (17). La table (18) présente une ouverture pour le passage du tampon (3) et une fente pour le passage de l'éjecteur (10).

Vierde brevet nr.342877 van 9 juni 1927: *“Brevet du 17 juin 1926 déposer en France le 2 juin 1927”*

Quatrième brevet N°.342877 du 9 juin 1927: *“Brevet du 17 juin 1926 déposer en France le 2 juin 1927”*

De Timbrographe is geboren en in het boek 1926 van de 'Algemeene Onderrichtingen over den Postdienst – Tweede deel' Titel II – 7de deel – p.252 Art. 361 wordt De Heer Hendrik Vuye, 27, Marktstraat, Brussel met de hand bijgeschreven als vierde officiële erkende leverancier van brieffrankeermachines bij de Belgische Posterijen (naast Hasler, Franco en Universal Postal Frankers).

Le Timbrographe est né et dans le livre de 1926 des « Instructions générales du Service Postal - Deuxième partie » Titre II - 7ème partie - p.252 Art. 361, « *De Heer Hendrik Vuye, 27, Marktstraat, Bruxelles* » est manuellement crédité comme le quatrième fournisseur officiellement reconnu de machines à affranchir auprès des Postes Belges (aux côtés de Hasler, Franco et Universal Postal Frankers).



'machines met vasten teller: Timbrographe' / 'machines à compteur rapide : Timbrographe'

Timbrographe was een frankeermachine met 9 gelimiteerde frankeerwaarden. Deze waarden waren gemonteerd op een roterende spindel. De frankeerkroon was gemonteerd op de buitenkant van de hoofdcilinder. De gekozen vaste frankeerwaarde verscheen in het midden van de kroon.

Le Timbrographe était une machine à affranchir limitées à 9 valeurs d'affranchissement Ces valeurs étaient montées sur un tambour rotatif. La couronne d'affranchissement était montée à l'extérieur du maître-cylindre. Le montant de l'affranchissement fixe sélectionné apparaît au centre de la couronne.

BELGIQUE-BELGIE E 106 + 35c = BELGIQUE-BELGIE 35c E 106



De prijs van deze brieffrankeermachines was in de beginperiode zeer duur. Vergelijkbaar met de kostprijs van een kassaregister.

Bovendien waren er kosten voor periodiek onderhoud en nazicht plus indien nodig het vervangen van waardenclichés. Op een publiciteitsfolder uit 1928 zien we prijzen van 5.000 tot 8.000 Fr. volgens het model, manueel of met elektrische motor.

We stellen vast dat de firma Vuye & Milet zich volledig op de Belgische markt geconcentreerd heeft met uitzondering van vier machines die verscheept zijn naar Belgisch Congo om gebruikt te worden in enkele banken (A1 – A2 – A3) en een industrieel bedrijf aldaar (A4).

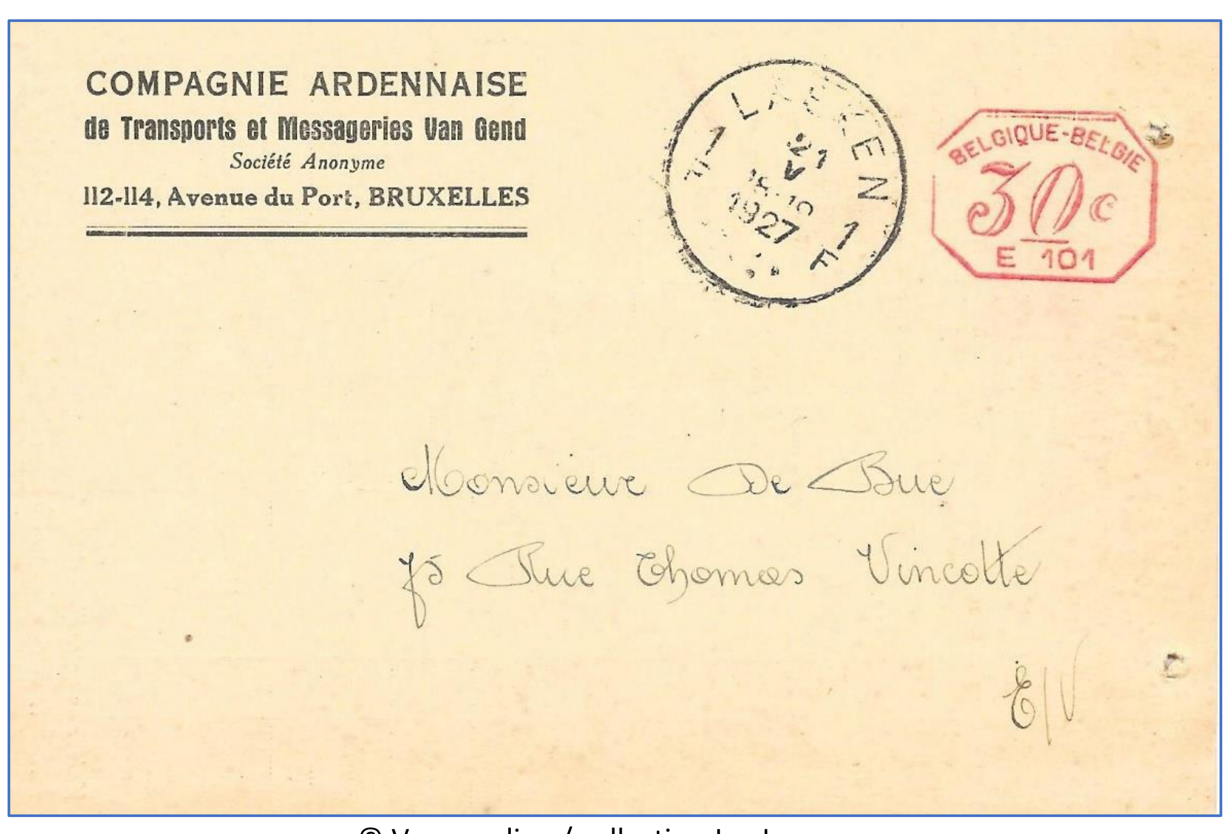
Au début, le prix de ces machines à affranchir le courrier était très élevé. Comparable au coût d'une caisse enregistreuse.

À cela s'ajoutaient des frais d'entretien et d'inspection périodiques ainsi que le remplacement des clichés de valeur si nécessaire. Sur une brochure publicitaire de 1928, on voit des prix de 5.000 à 8.000 Fr. selon le modèle, manuel ou avec moteur électrique.

On constate que la société Vuye & Milet s'est entièrement concentrée sur le marché belge, à l'exception de quatre machines qui ont été expédiées au Congo belge pour y être utilisées dans plusieurs banques (A1 – A2 – A3) et une entreprise industrielle (A4).

De eerste Timbrographe machine was in gebruik bij de Compagnie Ardennaise de Transports et Messageries Van Gend S.A., Avenue du Port, 112-114, Bruxelles.
Gevonden gebruiksdata: vanaf 21 mei 1927 tot 1 maart 1960.

La première machine Timbrographe n° E 101 était en service à la Compagnie Ardennaise de Transports et Messageries Van Gend S.A., Avenue du Port, 112-114, Bruxelles.
Dates d'utilisation trouvées : du 21 mai 1927 au 1er mars 1960.



© Verzameling / collection Jan Lannoye

De tweede machine n° E 102 was in gebruik bij de uitvinder / fabrikant zelf Vuye & Milet, later Vuye H..
Gevonden gebruiksdata : vanaf 6 januari 1928 tot 14 oktober 1957.

Rond 1934-1935 werd het bedrijf Vuye H. overgenomen door de Zwitserse ingenieur Henri Blatter.
In 1934 verschijnt nog een advertentie op naam van Vuye H ((Archief Stad Brussel – 1934 – pag.403-1500), in 1935 op naam van Blatter H., Rue du Marché 35 (Archief Stad Brussel – pag.100 à1913).
Alle officiële documenten van de 'Kamer van Koophandel' betreffende de overname zijn vernietigd tijdens de grote brand in het justitiepaleis te Brussel op het einde van de Tweede Wereldoorlog, aangestoken door de vluchtende Duitse bezetters op 3 september 1944.

In de Algemene Onderrichtingen herdruk 1941 – 3de boekdeel pag.128 – Afdeling VI-A-Art.86-par 3 b wordt Blatter Henri als erkende leverancier van de Timbrographe genotuleerd.

De inventaris van de eerste 90 machines gebruikt in België vanaf n° E 101 tot 190 is nu beschikbaar bij de auteur en we zien dat de oudste datum van het gebruik gevonden is op Delcampe, op een fragment van de machine n° E 105 met zwarte poststempel 'Antwerpen 7 Anvers' op 18 december 1926.

La deuxième machine n° E 102 était utilisée par l'inventeur/fabricant lui-même Vuye & Milet, plus tard Vuye H.

Dates d'utilisation trouvées : du 6 janvier 1928 au 14 octobre 1957
Vers 1934-1935, la société Vuye H. est reprise par l'ingénieur suisse Henri Blatter.
En 1934, une autre annonce paraît au nom de Vuye H. ((Archives de la Ville de Bruxelles – 1934 – pages 403-1500), en 1935 au nom de Blatter H., Rue du Marché 35 (Archives de la Ville de Bruxelles – pages 100 à 1913).

Tous les documents officiels de la Chambre de Commerce concernant la reprise ont été détruits lors du grand incendie du Palais de Justice de Bruxelles à la fin de la Seconde Guerre mondiale, déclenché par les occupants allemands en fuite le 3 septembre 1944.

Dans les Instructions Générales réimpression 1941 - 3ème volume page 128 - Section VI-A-Art.86-par 3 b, Blatter Henri est noté comme fournisseur reconnu du Timbrographe.

L'inventaire des 90 premières machines utilisées en Belgique du n° E 101 à 190 est désormais disponible auprès de l'auteur et on voit que la date d'utilisation la plus ancienne a été retrouvée sur Delcampe, sur un fragment de la machine n° E 105 avec un cachet postal noir « Antwerpen 7 Anvers », le 18 décembre 1926.



Machine n° E 105 gebruikt door: / Machine n° E 105 utilisée par :
Société Anonyme Belge d'Huiles et Vaselines – Avenue Marie-Henriette 6 - Anvers

Alle documenten archief Jan Lannoye tenzij anders vermeld,
www.frankeermachinearchief.be
Archief Stad Brussel – Rijksarchief AGR2-J.Cuvelier – Bpost Mechelen Bibliotheek ex. Postmuseum

3. HISTOIRE POSTALE

Machine Licence A1

Service intérieur

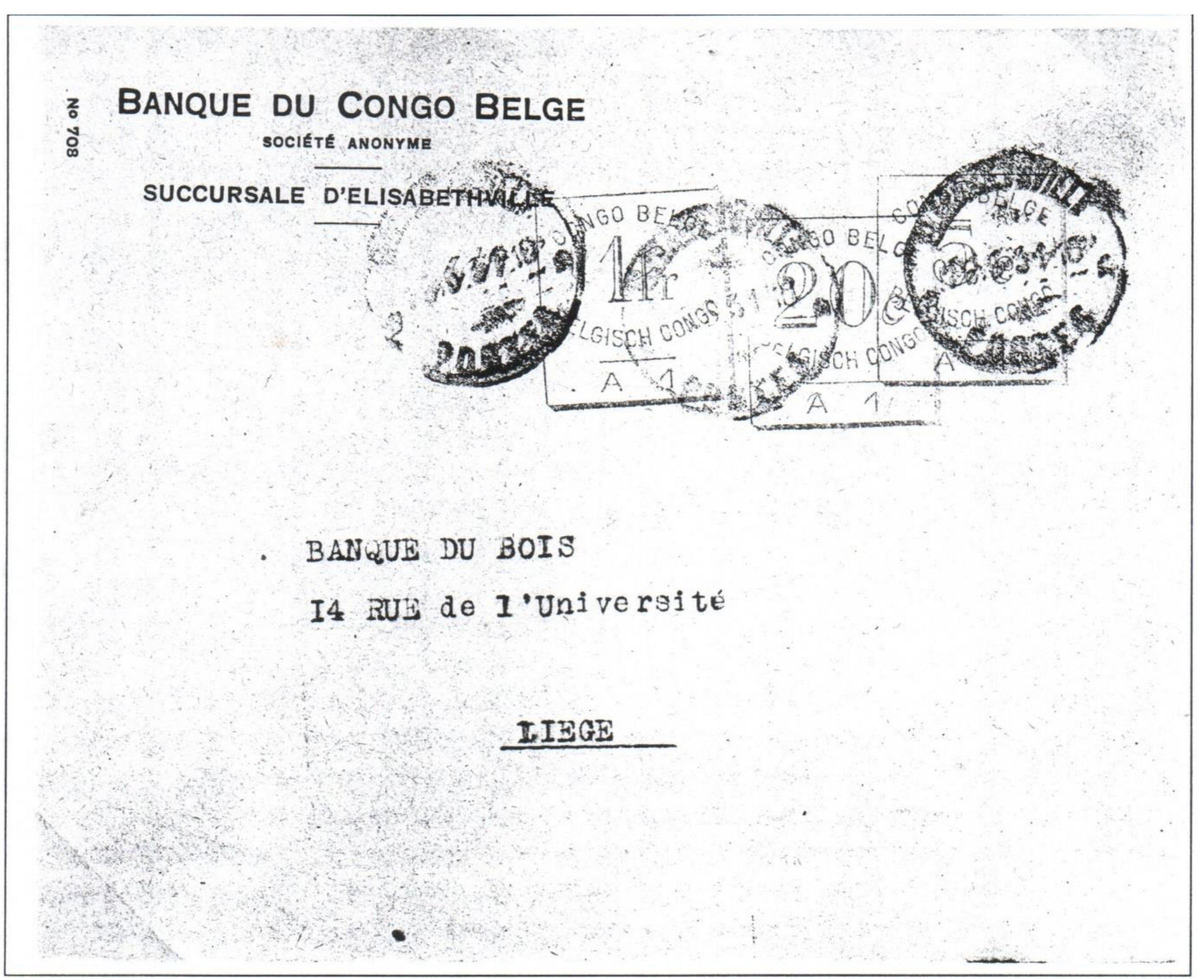
Aucune lettre n'a été recensée à ce jour en service intérieur pour cette machine.

Service vers la Belgique

Une seule lettre recensée

Tarif à 1,25 Fr





Lettre de la Banque du Congo Belge expédiée d'Elisabethville le 19 mars 1931 à destination de Liège.

Tarif du 01.01.31 : lettre ordinaire vers la Belgique à 1,25 Fr par 20gr.

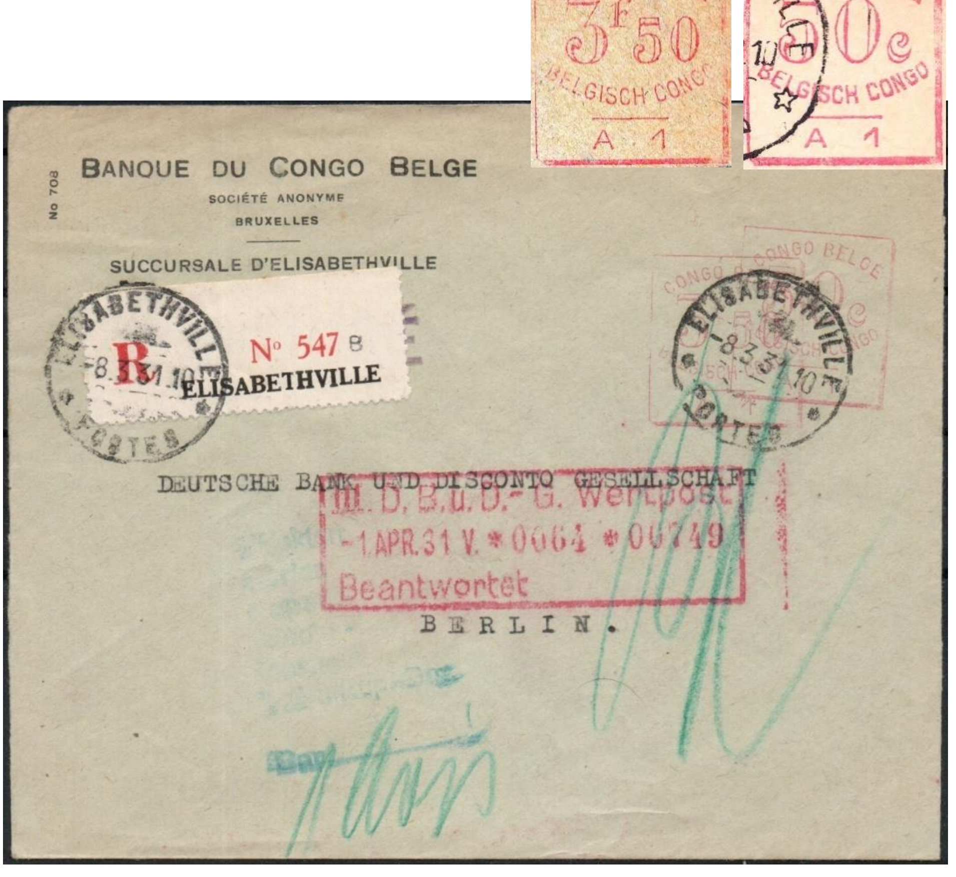
Affranchissement correct à 1,25 Fr par 3 empreintes de la machine A1 : 5c, 20c et 1 Fr.

Probablement pas moyen de faire autrement car les empreintes de 25c et 1,25 Fr sont inconnues à ce jour pour la machine A1 et pour la machine A2 la 1ère empreinte du 1,25 F date du 10.12.32.

Service vers l'Europe

Allemagne

Tarif à 4 Fr



Lettre expédiée en recommandé d'Elisabethville le 8 mars 1931 à destination de Berlin où elle parvint le 7 avril.

Tarif du 01.01.31 des lettres internationales à 2 Fr par 20gr + recommandation à 2 Fr
Affranchissement correct à 4 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 2 empreintes de la machine A1 : 50c et 3,50 Fr ; manière la plus simple car l'empreinte du 4 Fr n'a pas été recensée pour cette machine.

Très rapidement, les empreintes mécaniques de ces machines souffrent d'une faiblesse de l'encrage, rendant fort difficile leur lecture. Ce ne sera pas le cas des empreintes des diverses machines apparues après 1949. Est-ce un défaut des Timbrographes ou un manque d'encre ou un manque d'entretien dû à un emploi non continu des machines ?





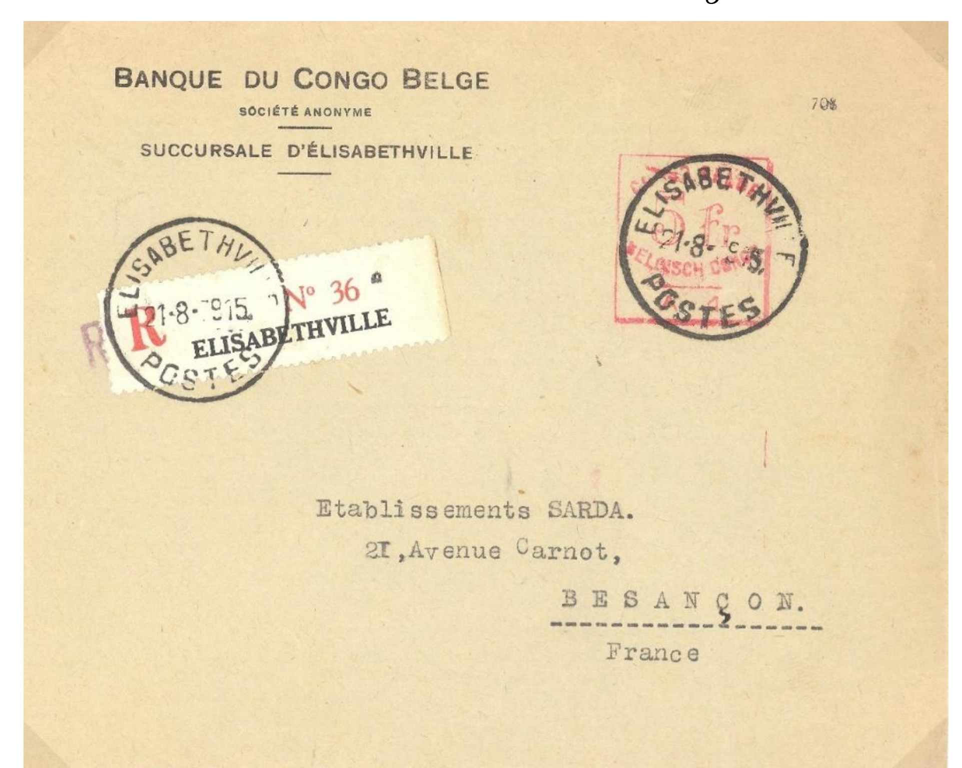
France

Tarif à 2,50 Fr

Lettre expédiée d'Elisabethville le 20 mars 1934 à destination de Paris.

Tarif du 01.02.34 des lettres internationales à 2,50 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 2,50 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 3 empreintes de la machine A1 : 50c et 1 Fr (2x) ; manière la plus simple car l'empreinte du 2,50 Fr n'a pas été recensée pour cette machine.



Tarif à 5 Fr

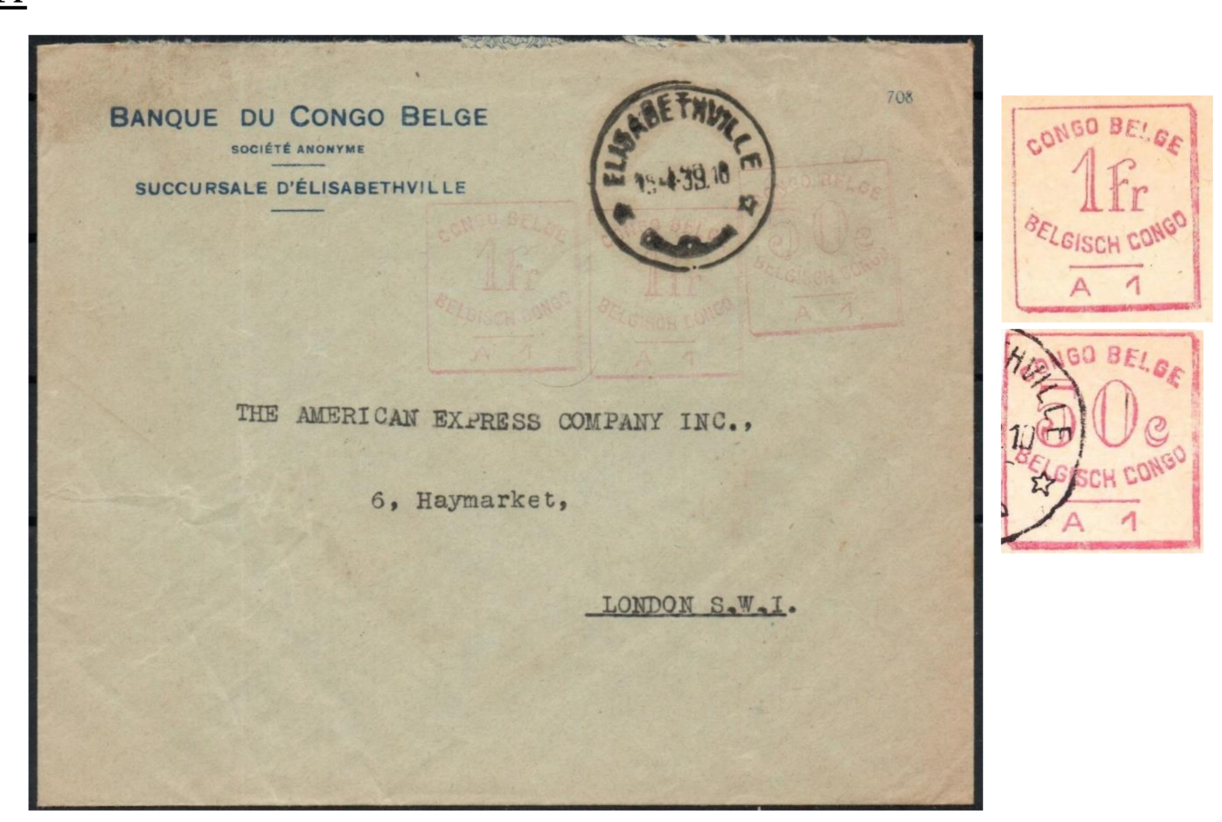
Lettre expédiée en recommandé d'Elisabethville le 21 août 1939 à destination de Besançon en France.

Tarif du 01.02.34 des lettres internationales à 2,50 Fr par 20gr + recommandation à 2,50 Fr.

Affranchissement correct à 5 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 1 empreinte de la machine A1.



Grande-Bretagne
Tarif à 2,50 Fr



Lettre expédiée d'Elisabethville le 15 avril 1939 à destination de Londres.

Tarif du 01.02.34 des lettres internationales à 2,50 Fr / 20gr.

Affranchissement correct à 2,50 Fr par 3 empreintes de la machine A1 : 50c et 1 Fr (2x).
Manière la plus simple car l'empreinte du 2,50 Fr n'a pas été recensée pour cette machine.

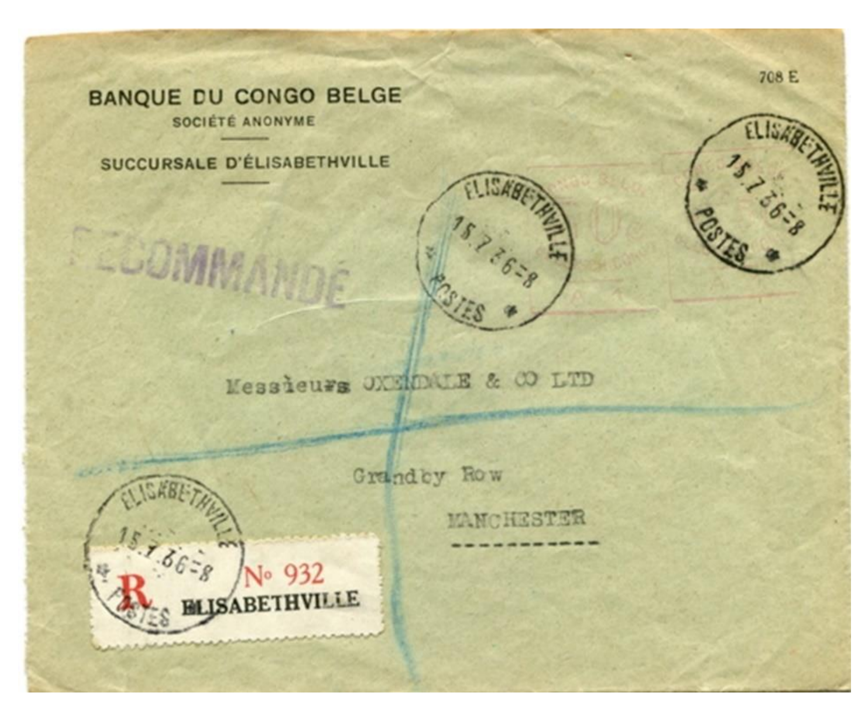



Tarif à 4 Fr

Lettre expédiée en recommandé d'Elisabethville le 15 juillet 1936 à destination de Manchester en Grande-Bretagne.

Tarif du 01.01.31 des lettres internationales à 2 Fr par 20gr + recommandation à 2 Fr.

Affranchissement correct à 4 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 2 empreintes de la machine A1 : 50c et 3,50 Fr ; manière la plus simple car l'empreinte du 4 Fr n'a pas été recensée pour cette machine.



PAYS-BAS
Tarif à 2,50 Fr



Lettre expédiée d'Elisabethville le 22 février 1939 à destination de Zaandam aux Pays-Bas.

Tarif du 01.02.34 des lettres internationales à 2,50 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 2,50 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 3 empreintes de la machine A1 : 50c et 1 Fr (2x) ; manière la plus simple car l'empreinte du 2,50 Fr n'a pas été recensée pour cette machine.

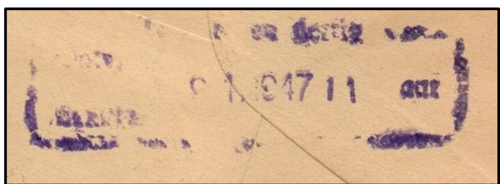
Tarif à 14 Fr











Lettre expédiée en recommandé par avion d'Elisabethville le 4 janvier 1947 à destination d'Amsterdam aux Pays-Bas où elle parvint le 8 janvier.

Tarif du 01.01.42 des lettres internationales à 3,50 Fr par 20gr + recommandation à 3,50 Fr + surtaxe aérienne du 01.01.47 vers les Pays-Bas à 7 Fr par 5gr.

Affranchissement correct à 14 Fr pour une lettre de 0 à 5gr par 3 empreintes de la machine A1 : 50c, 3,50 Fr et 10 Fr ; manière la plus simple car l'empreinte du 4 Fr n'a pas été recensée pour cette machine.

Tarif à 31,50 Fr



Lettre expédiée en recommandé par avion d'Elisabethville le 10 avril 1947 à destination d'Amsterdam aux Pays-Bas où elle parvint le 13 avril.

Tarif du 01.01.42 des lettres internationales à 3,50 Fr par 20gr + recommandation à 3,50 Fr + surtaxe aérienne du 01.01.47 vers les Pays-Bas à 7 Fr par 5gr.

Affranchissement à 31,50 Fr par 5 empreintes de la machine A1 : trois du 10 Fr au verso et 50c et 1 Fr au verso. Pour une lettre de 15gr cela ferait 28 Fr et pour 20gr ferait 35 Fr. ; pour ce dernier montant il manque 3,50 Fr ce qui correspond au port simple ou à la recommandation. Cela ne fut pas détecté ni taxé.

SUISSE
Tarif à 11,50 Fr



Lettre expédiée en recommandé par avion d'Elisabethville le 4 juin 1947 à destination de Zurich en Suisse.

Tarif du 01.01.42 des lettres internationales à 3,50 Fr par 20gr + recommandation à 3,50 Fr + surtaxe aérienne vers la Suisse à 4,50 Fr par 5gr.

Affranchissement correct à 11,50 Fr pour une lettre de 0 à 5gr par 3 empreintes de la machine A1 : 50c, 1 Fr et 10 Fr ; manière la plus simple car l'empreinte du 1,50 Fr n'a pas été recensée pour cette machine. Si elle existait, elle ne se trouvait pas dans le barillet.



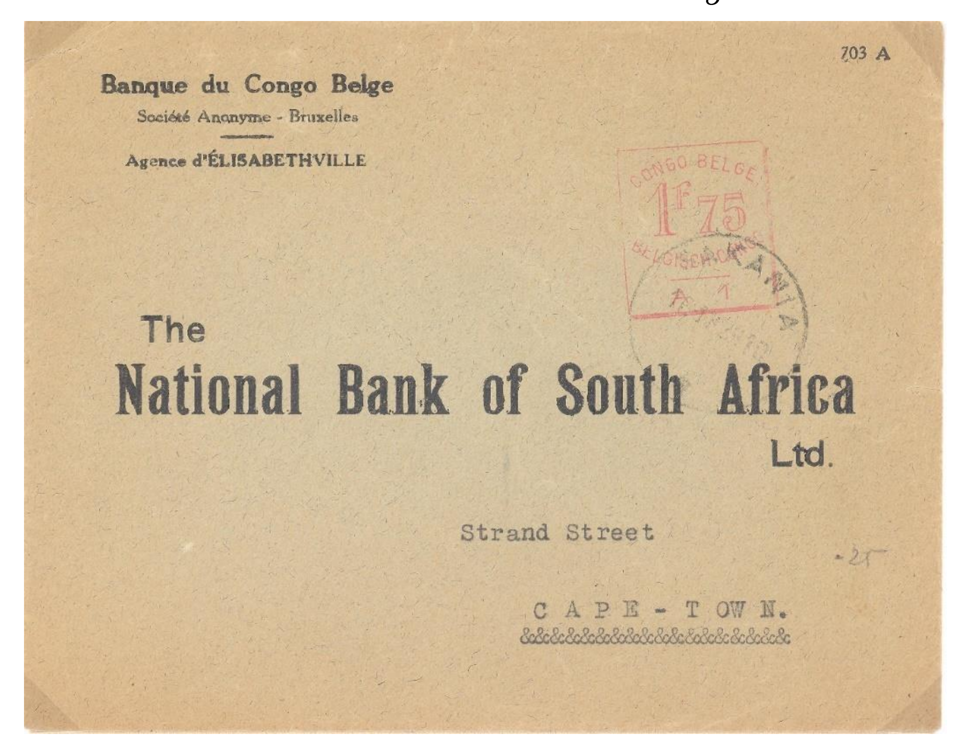
Service vers l'Union Africaine des Postes (UAP)

MOZAMBIQUE
Tarif à 4,50 Fr

Lettre expédiée en recommandé d'Elisabethville le 30 novembre 1940 à destination de Beira au Mozambique où elle parvint le 4 décembre.

Tarif du 01.09.40 : lettre UAP à 1,75 Fr par 20gr + recommandation internationale à 2,50 Fr.

Affranchissement correct à 4,25 Fr pour une lettre de 0 à 5gr par 4 empreintes de la machine A1 : 5c, 20c, 50c et 3,50 Fr ; manière la plus simple car les empreintes des 4 Fr, 75c et 25c n'ont pas été recensées pour cette machine. Si elles existaient, elle ne se trouvaient pas dans le barillet.



AFRIQUE DU SUD

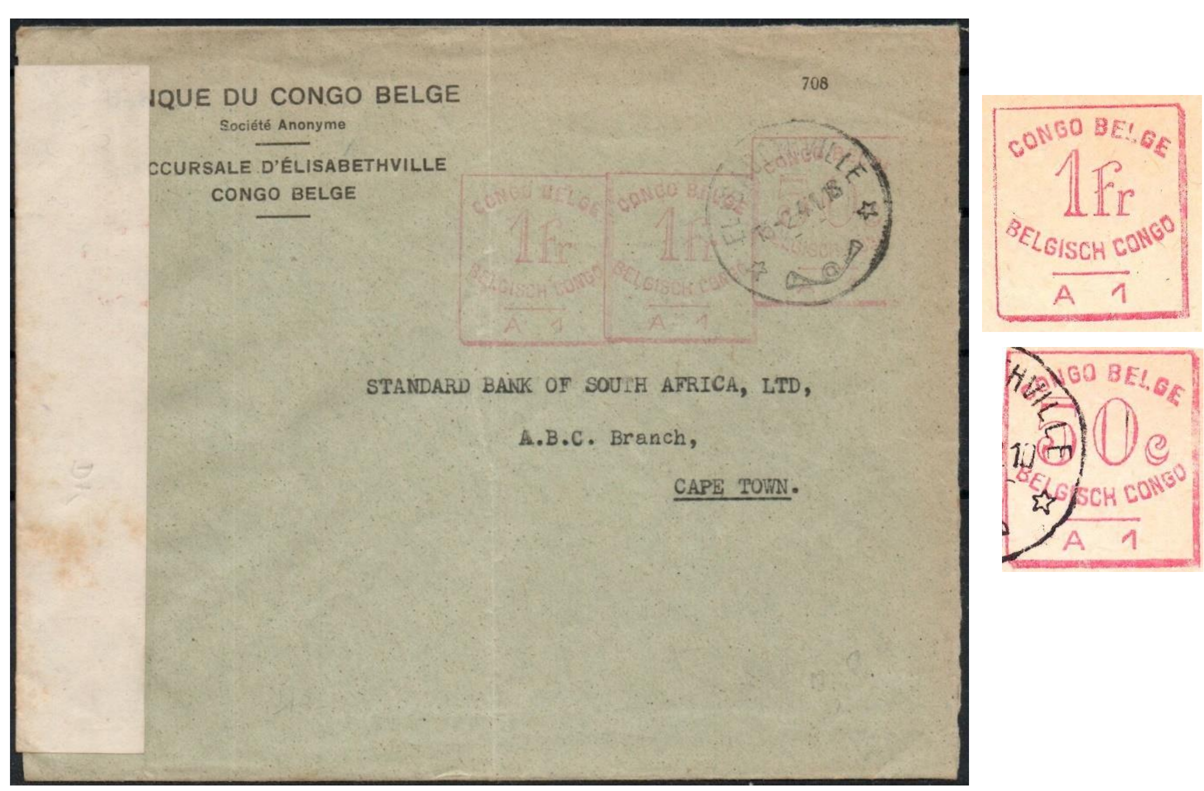
Tarif à 1,75 Fr

Lettre expédiée de Sakania (et pas d'Elisabethville, siège de la Banque du Congo Belge et de la machine) le 15 novembre 1929 à destination de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif du 01.05.27 des lettres internationales à 1,75 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 1,75 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 1 empreinte de la machine A1.

Tarif à 2,50 Fr



Lettre expédiée d'Elisabethville le 15 février 1941 à destination de Capetown en Afrique du Sud. Bande de censure sud-africaine UC8 Large.

Tarif du 01.12.40 des lettres vers UAP (Union Africaine des Postes) à 2,50 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 2,50 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 3 empreintes de la machine A1 : 50c et 1 Fr (2x) ; manière la plus simple car l'empreinte de 2,50 Fr n'a pas été recensée pour cette machine. Si elle existait, elle ne se trouvait pas dans le barillet.

Quatre lettres ont été recensées à ce tarif et cet affranchissement entre le 23.10.40 et le 08.06.45.

Tarif à 5 Fr

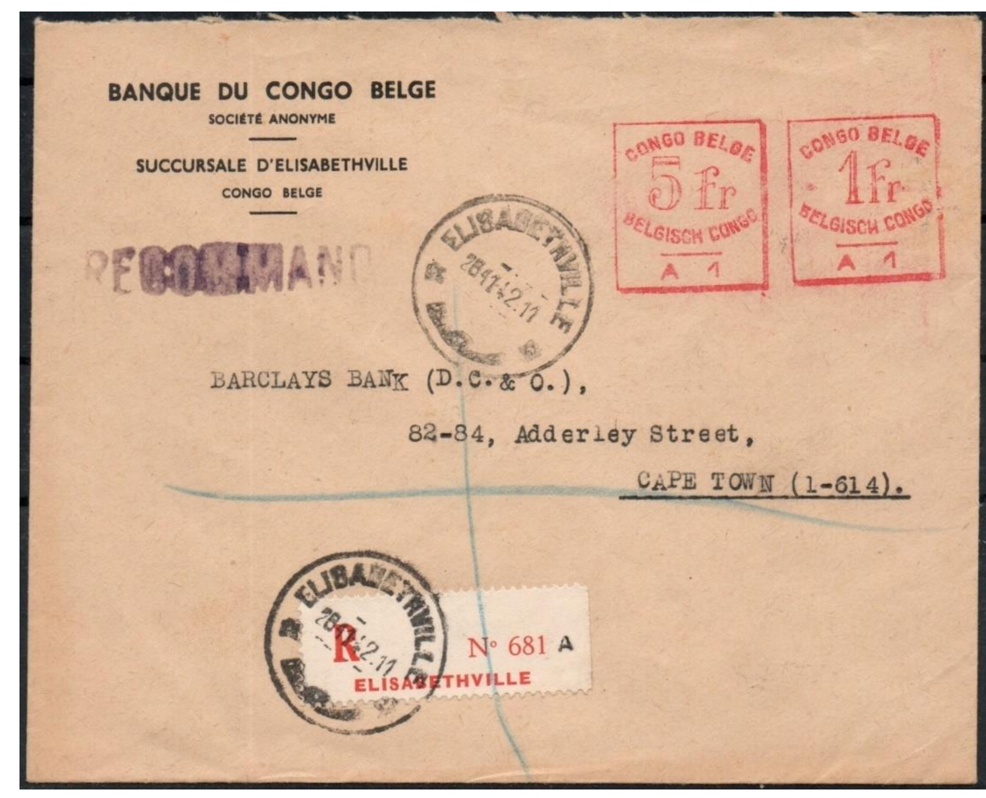


Lettre expédiée en recommandé d'Elisabethville le 3 octobre 1941 à destination de l'Afrique du Sud. Bande de censure sud-africaine UC8 Large.

Tarif du 01.12.40 des lettres vers UAP à 2,50 Fr par 20gr. + recommandation à 2.50 Fr.

Affranchissement correct à 5 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 1 empreinte de la machine A1.

Tarif à 6 Fr



Lettre expédiée en recommandé d'Elisabethville le 28 novembre 1942 à destination de de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif du 01.01.42 des lettres vers UAP à 2,50 Fr par 20gr. + recommandation à 3,50 Fr.

Affranchissement correct à 6 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 2 empreintes de la machine A1 : 1 Fr et 5 Fr ; manière la plus simple car l'empreinte de 6 Fr n'a pas été recensée pour cette machine.

Cinq lettres ont été recensées à ce tarif et cet affranchissement entre le 04.04.42 et le 07.10.46.







Tarif à 6,25 Fr

Lettre expédiée en recommandé d'Elisabethville le 26 février 1941 à destination de de Capetown en Afrique du Sud.

Ancienne étiquette de recommandation encadrée.

Tarif du 01.12.40 des lettres vers UAP à 2,50 Fr par 20gr. + 1,25 Fr par 20gr supplémentaires + recommandation à 2,50 Fr.

Affranchissement correct à 6,25 Fr pour une lettre de 21 à 40gr par 4 empreintes de la machine A1 : 5c, 20c, 1 Fr et 5 Fr ; manière la plus simple car les empreintes de 25c, 1,25 Fr et 6 Fr n'ont pas été recensées pour cette machine.

Tarif à 9,50 Fr

Lettre expédiée en recommandé par avion d'Elisabethville le 13 décembre 1941 à destination de de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif du 01.12.40 des lettres vers UAP à 2,50 Fr par 20gr. + recommandation à 2,50 Fr. + surtaxe aérienne vers Afrique du Sud via South African Airways à 2,25 Fr par 5gr (2x) = 9,50 Fr.

Affranchissement à 10 Fr, soit 50c de trop pour une lettre de 6 à 10gr par 1 empreinte de la machine A1.



Tarif à 15 Fr

Lettre expédiée en recommandé par avion d'Elisabethville le 1er décembre 1943 à destination de de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif du 01.01.42 des lettres vers UAP à 2,50 Fr par 20gr. + recommandation à 3,50 Fr. + surtaxe aérienne vers Afrique du Sud via SAA à 2,25 Fr par 5gr (4x) = 15 Fr.

Affranchissement correct à 15 Fr pour une lettre de 16-20gr par 2 empreintes de la machine A1 : 5 Fr et 10 Fr.



Affranchissement à 19,75 Fr



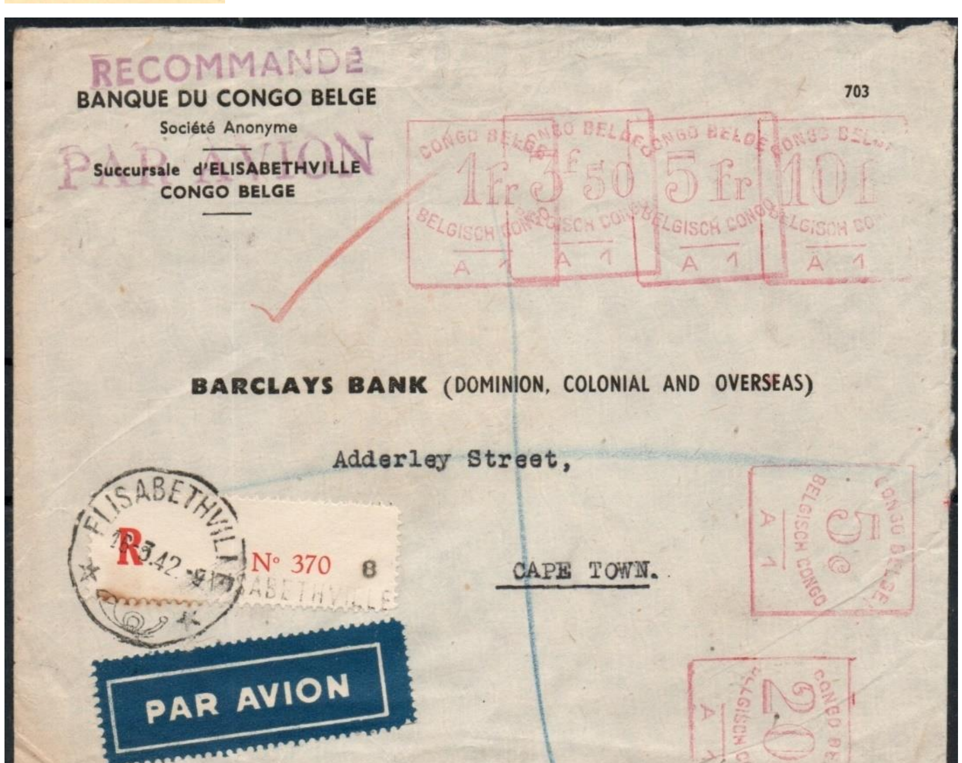








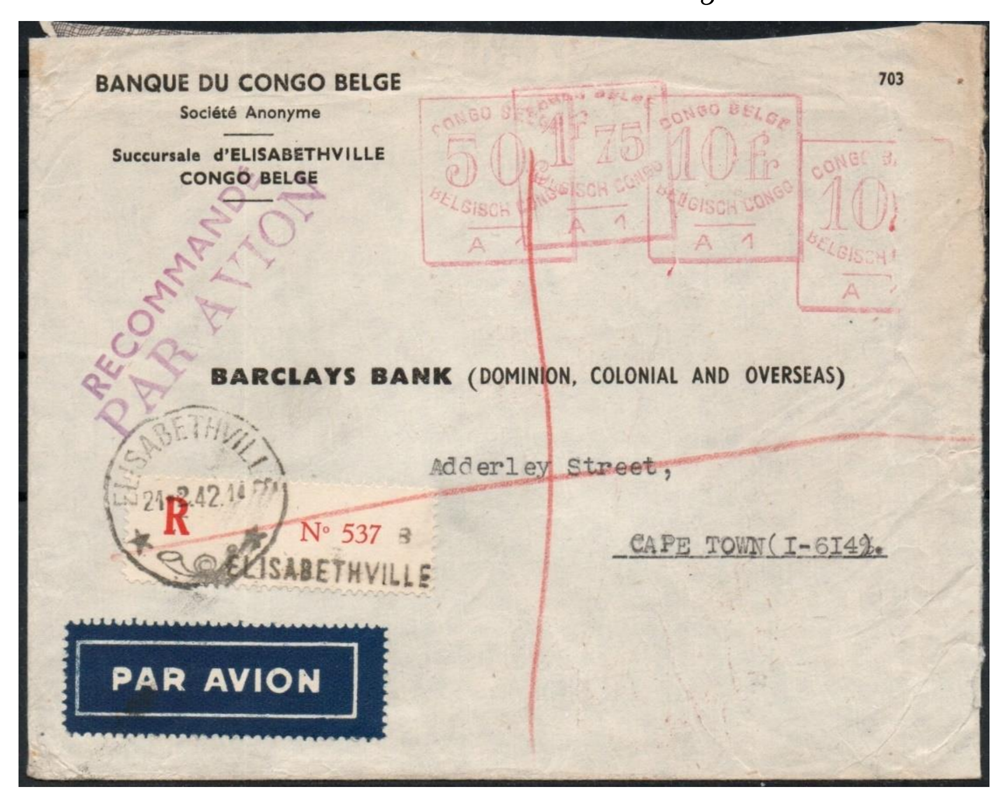




Lettre expédiée en recommandé par avion d'Elisabethville le 16 mars 1942 à destination de de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif du 01.01.42 des lettres vers UAP à 2,50 Fr par 20gr. + 1,25 Fr par 20gr supplémentaires + recommandation à 3,50 Fr. + surtaxe aérienne vers Afrique du Sud via SAA à 2,25 Fr par 5gr (5x) = 18,25 Fr.

Affranchissement à 19,75 Fr soit 1,50 Fr de trop pour une lettre de 21-25gr par **6 empreintes** de la machine A1 : 10 Fr, 5 Fr, 3,50 Fr, 1 Fr, 20c et 5c. ; l'employé de la banque est parti de la valeur maximale dans la machine pour descendre au fur et à mesure pour réaliser son affranchissement. Curieusement il y a un montant trop élevé mais correct si on considère une surtaxe aérienne de 2,50 Fr par 5gr ; le tarif aérien aurait-il été modifié avant la date citée par Charles Stockmans du 01.09.44.



Affranchissement à 22,25 Fr

Lettre expédiée en recommandé par avion d'Elisabethville le 21 février 1942 à destination de de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif du 01.01.42 des lettres vers UAP à 2,50 Fr par 20gr. + 1,25 Fr par 20gr supplémentaires + recommandation à 3,50 Fr. + surtaxe aérienne vers Afrique du Sud via SAA à 2,50 Fr par 5gr (6x) = 22,25 Fr.

Affranchissement correct à 22,25 Fr pour une lettre pesant entre 26 et 30gr par 4 empreintes de la machine A1 : 10 Fr, 2,75 Fr et 50c. Cela pourrait être exact en prenant une surtaxe aérienne de 2,50 Fr par 5gr comme la lettre précédente (avant tarif du 01.09.44).

Affranchissement à 23,85 Fr



Lettre expédiée en recommandé par avion d'Elisabethville le 7 novembre 1941 à destination de de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif du 01.12.40 des lettres vers UAP à 2,50 Fr par 20gr. + 1,25 Fr par 20gr supplémentaires + recommandation à 2,50 Fr. + surtaxe aérienne vers Afrique du Sud via SAA à 2.25 Fr / 5gr (8x) = 24,25 Fr.

Affranchissement insuffisant (non détecté) à 23,85 Fr pour une lettre de 36 à 40gr par 4 empreintes de la machine A1 : 10 Fr (2x), 3,50 Fr et **35c.** L'employé de la banque a dû confondre le 35c et le 75c sur le barillet de la machine.

Affranchissement à 45 Fr



Lettre expédiée en recommandé par avion d'Elisabethville le 20 février 1942 à destination de de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif du 01.01.42 des lettres vers UAP à 2,50 Fr par 20gr. + 1,25 Fr par 20gr supplémentaires (3x) + recommandation à 3,50 Fr. + surtaxe aérienne vers Afrique du Sud via SAA à 2,50 Fr par 5gr (14x) = 44,75 Fr.

Affranchissement à 45 Fr soit 25c de trop pour une lettre de 66 à 70gr par 5 empreintes de la machine A1 : 10 Fr (5x) et 5 Fr.

Affranchissement à 68,50 Fr

Lettre expédiée en recommandé par avion d'Elisabethville le 15 mai 1945 à destination de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif du 01.01.42 des lettres vers UAP à 2,50 Fr par 20gr. + 1,25 Fr par 20gr supplémentaires (5x) + recommandation à 3,50 Fr. + surtaxe aérienne vers Afrique du Sud via SAA à 2,50 Fr par 5gr (22x) = 67,25 Fr.



Affranchissement à 68,50Fr soit 1,25 Fr de trop pour une lettre de 106 à 110 gr par **8 empreintes** de la machine A1 : 10 Fr (5x) et 5 Fr. ; c'est le plus grand nombre d'empreintes sur la même lettre, connue à ce jour pour cette machine

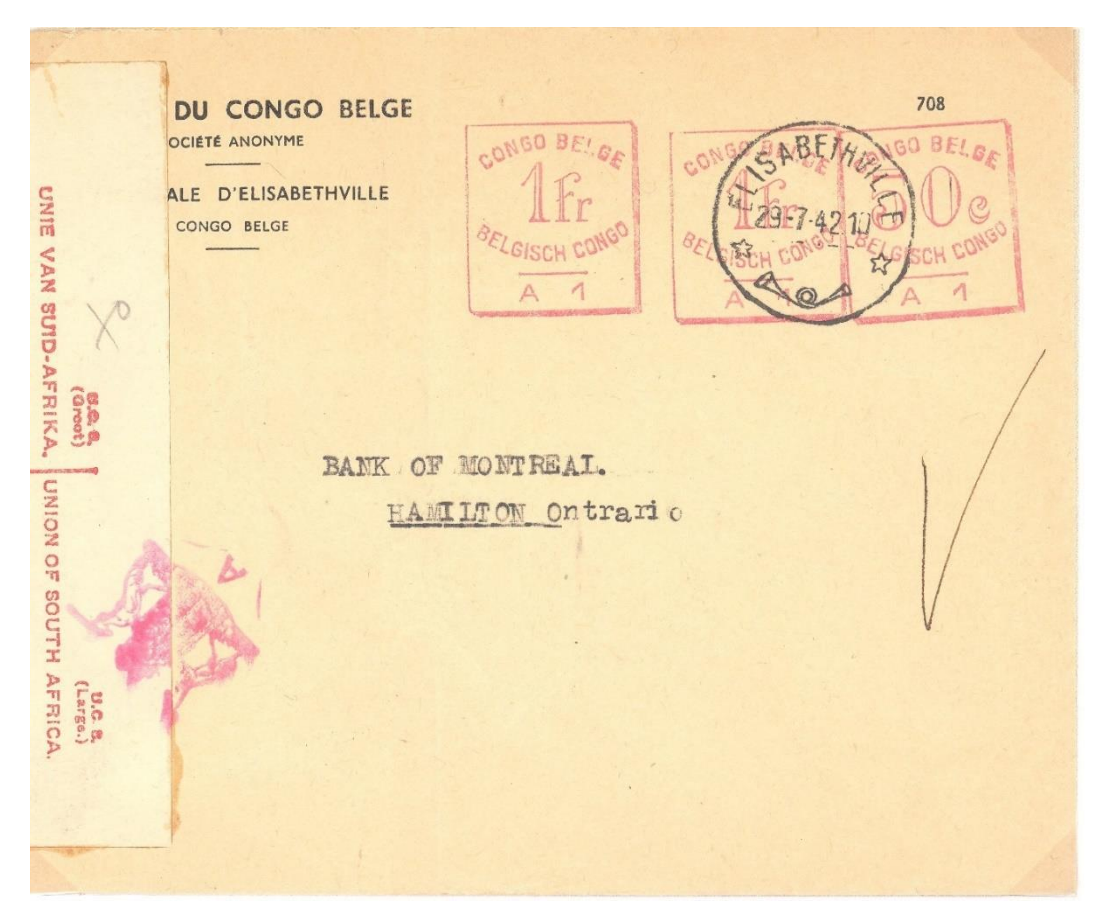
Service vers les Amériques

CANADA
Tarif à 3,50 Fr

Lettre expédiée d'Elisabethville le 29 juillet 1942 à destination d'Hamilton en Ontario au Canada. Bande de censure sud-africaine UC8 Large.

Tarif du 01.01.42 des lettres internationales à 3,50 Fr par 20gr.

Affranchissement insuffisant (non détecté) à 2,50Fr pour une lettre de 0 à 20 gr par 3 empreintes de la machine A1 : 50c et 1 Fr (2x).



USA
Tarif à 3,50 Fr

Lettre expédiée en recommandé d'Elisabethville le **3 mai 1929** à destination de New York aux USA.

Tarif du 01.05.27 des lettres internationales à 1,75 Fr par 20gr. + recommandation à 1,75 Fr.

Affranchissement correct à 3,50 Fr pour une lettre de 0 à 20 gr par 1 empreinte de la machine A1.
C'est la première date recensée pour l'utilisation d'une machine à affranchir au Congo.

Machine Licence A2

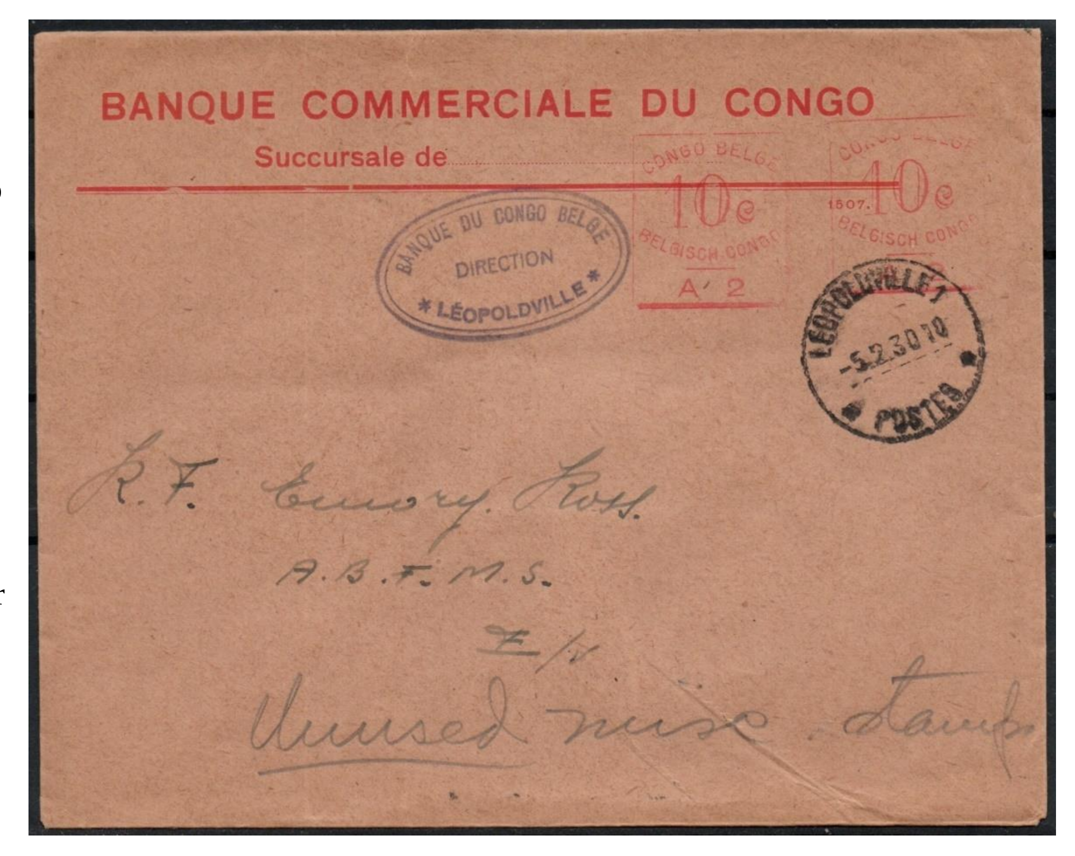
Service intérieur

Tarif à 20c.

Lettre de la Banque Commerciale du Congo expédiée non close de et vers Léopoldville 1 le 5 février 1930

Tarif du 01.05.27 des imprimés en intérieur à 20c par 50gr.

Affranchissement correct à 20c pour un imprimé de 0 à 50gr par 2 empreintes de la machine A2 : 10c (2x).



Tarif à 25c

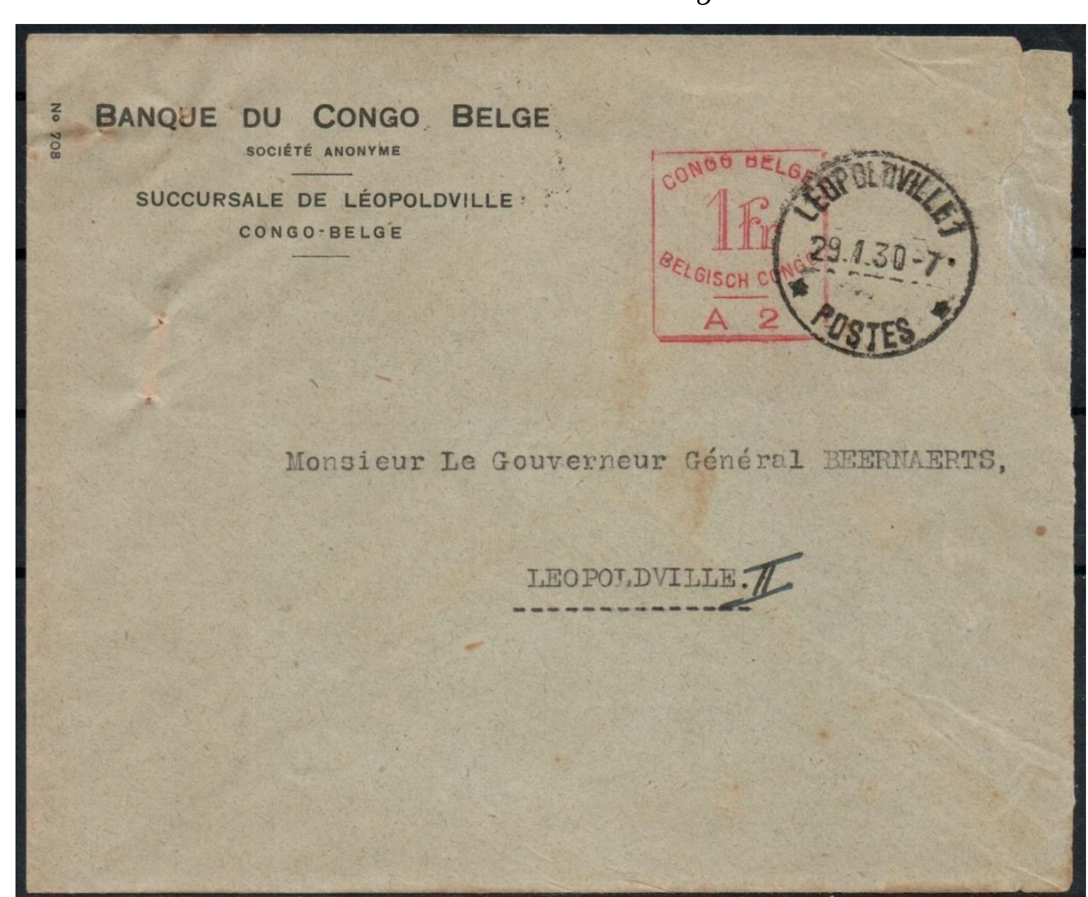


Lettre expédiée non close de Léopoldville 1 le 16 septembre 1932 à destination de Léopoldville 2 où elle parvint le même jour via Léopoldville-Kalina.

Tarif du 01.01.31 des imprimés à 25c par 50gr.

Affranchissement correct à 25c pour un imprimé de 0 à 50gr par 1 empreinte de la machine A2.

Six lettres recensées à ce tarif et à cet affranchissement entre le 22.07.32 et le 20.04.33.



Tarif à 1 Fr.

Lettre expédiée de et vers Léopoldville le 29 janvier 1930.

Tarif du 01.05.27 des lettres intérieures à 1 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 1 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 1 empreinte de la machine A2.
4 lettres recensées à ce tarif et à cet affranchissement entre le 12.07.29 et le 16.05.30.

Tarif à 1,25 Fr

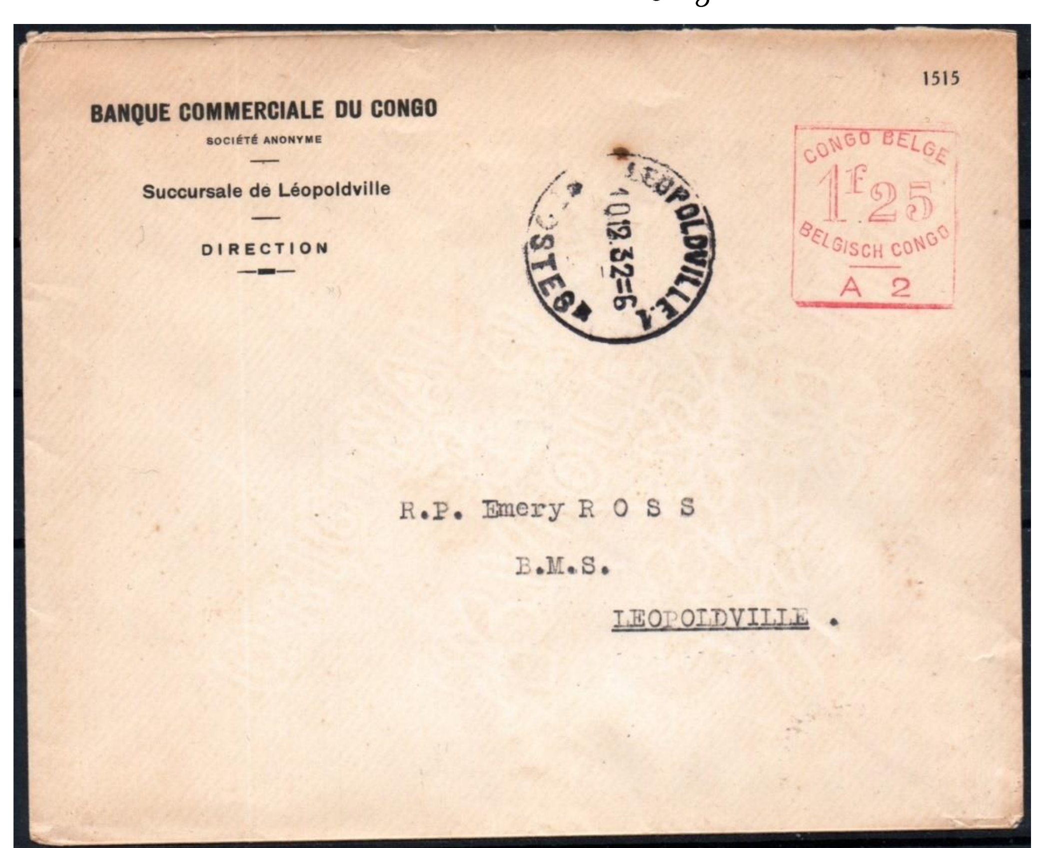


Lettre expédiée de et vers Léopoldville le 7 mai 1931.

Tarif du 01.01.31 des lettres intérieures à 1,25 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 1,25 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 2 empreintes de la machine A2 : 25c et 1 Fr ; manière la plus simple puisque la première empreinte à 1,25 Fr n'a été recensée pour cette machine qu'à partir du 23.11.32.

21 lettres recensées à ce tarif et à cet affranchissement entre le 28.01.31 et le 15.07.32 et 2 autres entre le 05.04.37 et le 03.06.40, selon le tarif du 01.06.35.



Lettre expédiée de et vers Léopoldville le 10 décembre 1932.

Tarif du 01.01.31 des lettres intérieures à 1.25 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 1,25 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 1 empreinte de la machine A2.

Trois lettres recensées à ce tarif et à cet affranchissement entre le 23.11.32 et le 19.04.33.

<u>Tarif à 1,60 Fr</u>



Lettre expédiée de et vers Léopoldville le 20 avril 1930.

Tarif du 01.05.27 : lettre intérieure à 1 Fr pour les premiers 20gr + 60c par 20gr supplémentaires.

Affranchissement correct à 1,60 Fr pour une lettre de 21 à 40gr par 2 empreintes de la machine A2 : 60c et 1 Fr ; manière la plus simple car l'empreinte du 1,60 Fr n'existait pas.



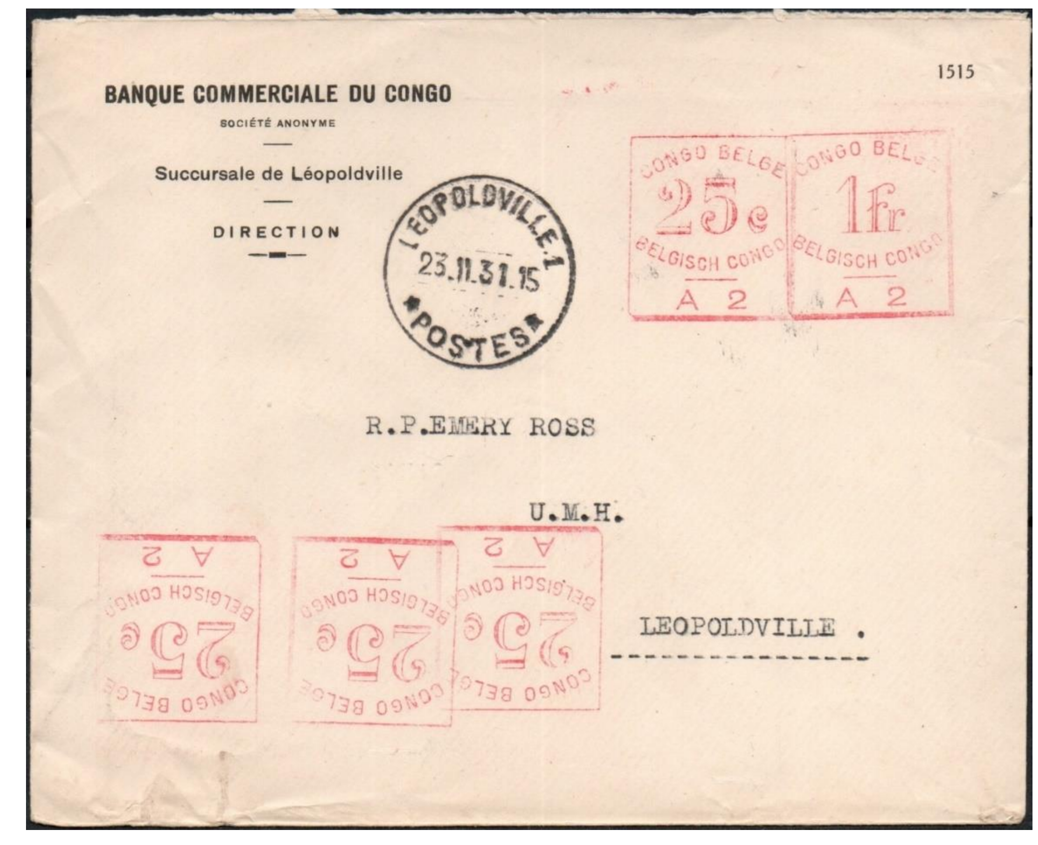


Lettre expédiée de Léopoldville 1 le 4 juillet 1929 à destination du Kasaï.

Tarif du 01.05.27 : lettre intérieure à 1 Fr pour les premiers 20gr + 60c par 20gr supplémentaires.

Affranchissement correct à 1,60 Fr pour une lettre de 21 à 40gr par 2 empreintes de la machine A2 : 10c et 1.50 Fr ; manière la plus simple car l'empreinte du 1,60 Fr n'existant pas, par contre les empreintes de 60c et 1 Fr existent pour ce cas précis du double port intérieur.

Tarif à 2 Fr



Lettre expédiée de et vers Léopoldville le 23 novembre 1931.

Tarif du 01.01.31 : lettre intérieure à 1,25 Fr pour les premiers 20gr + 75c par 20gr supplémentaires.
Affranchissement correct à 2 Fr pour une lettre de 21 à 40gr par 5 empreintes de la machine A2 : 25c (4x) et 1 Fr.

Affranchie pour le simple port, l'affranchissement a été complété après pesée ; malgré que l'empreinte de 75c existe pour la machine A2, elle ne devait pas être en place dans le barillet ce qui explique les trois empreintes de 25c.



Lettre expédiée de et vers Léopoldville le 4 mars 1931 où elle parvint le même jour.

Tarif du 01.01.31 : lettre intérieure à 1,25 Fr pour les premiers 20gr + 75c par 20gr supplémentaires.

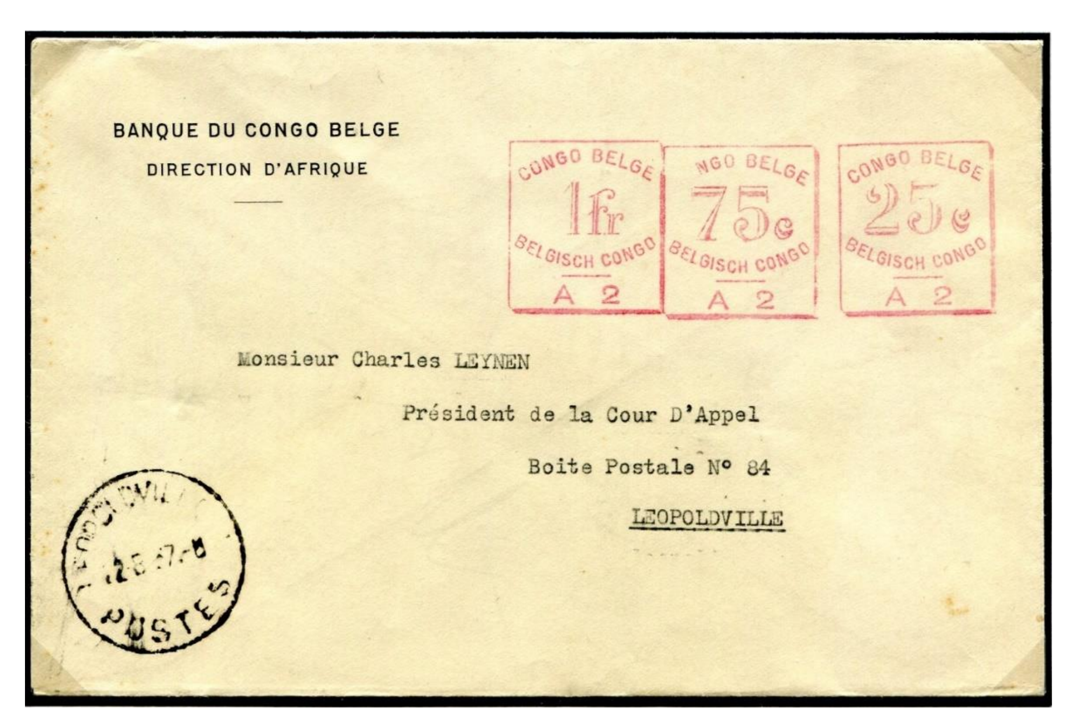


Affranchissement correct à 2 Fr pour une lettre de 21 à 40gr par 2 empreintes de la machine A2 : 25c et 1,75 Fr ; manière la plus simple car l'empreinte à 2 Fr n'est recensée qu'à partir du 14.11.33. Toutefois si elle existait déjà, elle ne se trouvait pas dans le barillet.

Huit lettres recensées à ce tarif et à cet affranchissement entre le 04.03.31 et le 22.03.32.

Lettre expédiée de et vers Léopoldville le 22 août 1937.

Tarif du 01.06.35 : lettre intérieure à 1,25 Fr pour les premiers 20gr + 75c par 20gr supplémentaires.



Affranchissement correct à 2 Fr pour une lettre de 21 à 40gr par 3 empreintes de la machine A2 : 25c, 75c et 1 Fr ; manière curieuse de procéder car même si les empreintes des 2 Fr et 1,75 Fr ne devaient pas se trouver, pourquoi ne pas mettre deux 1 Fr ?

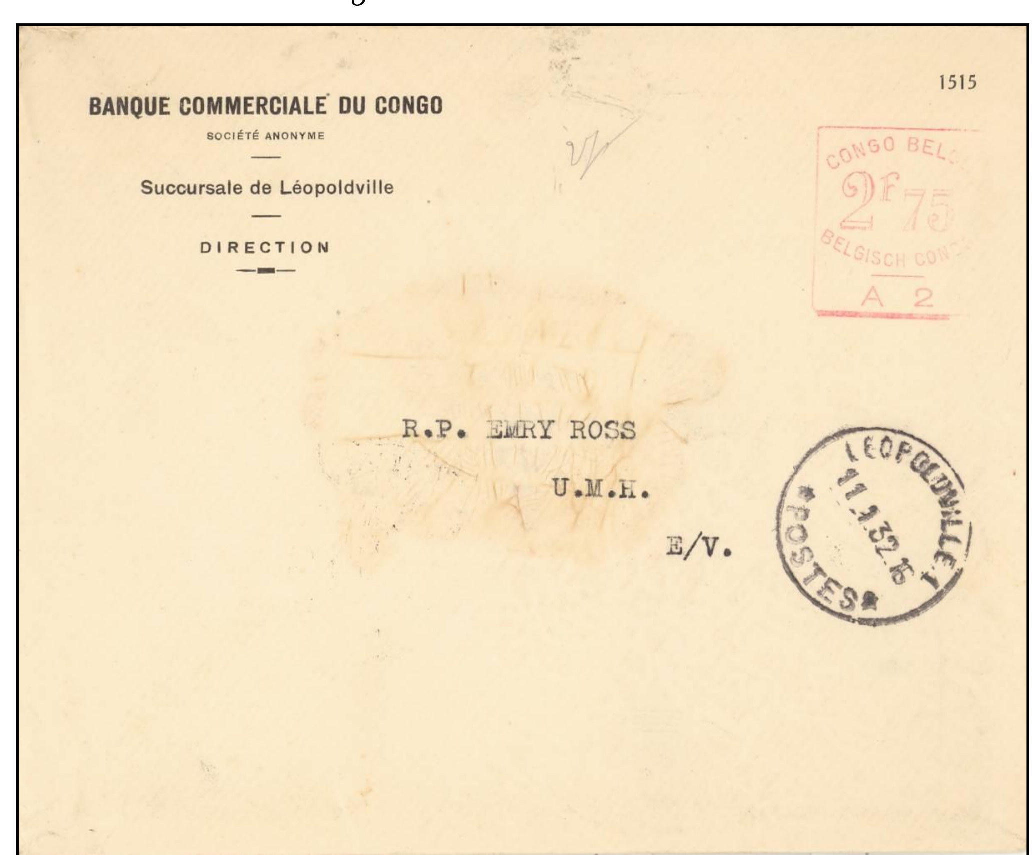
Tarif à 2,75 Fr



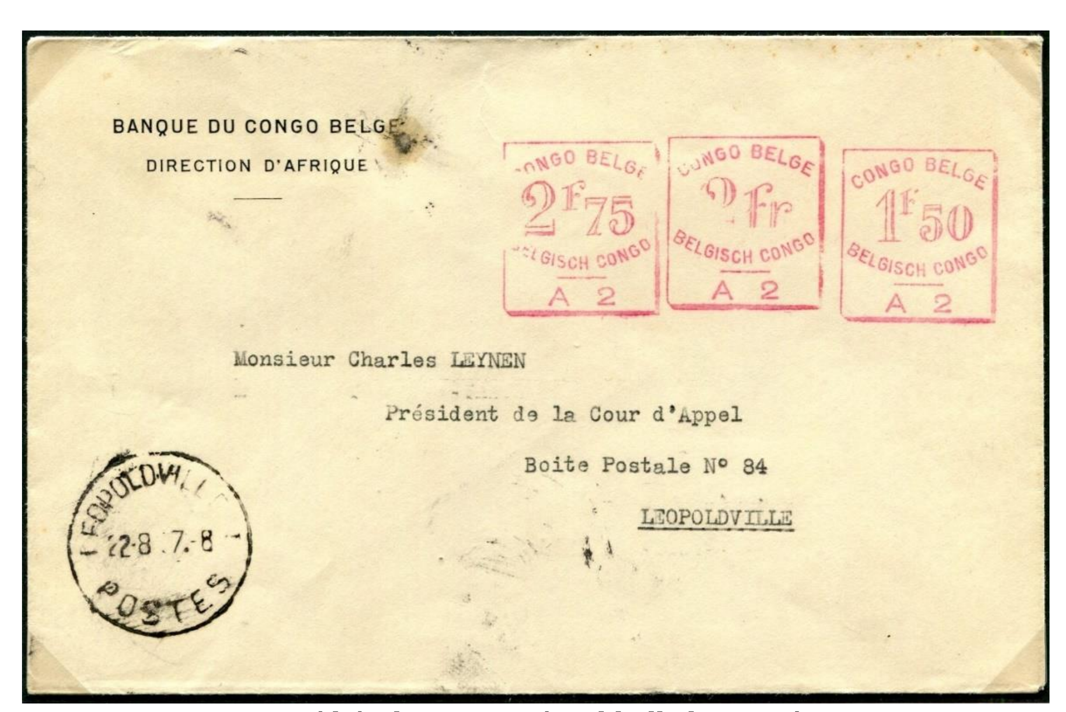
Lettre expédiée de et vers Léopoldville le 11 janvier 1932.

Tarif du 01.01.31 : lettre intérieure à 1,25 Fr pour les premiers 20gr + 75c par 20gr supplémentaires (2x).

Affranchissement correct à 2,75 Fr pour une lettre de 41 à 60gr par 1 empreinte de la machine A2.



Affranchissement à 6,25 Fr



Lettre expédiée de et vers Léopoldville le 22 août 1937.

Tarif du 01.06.35 : lettre intérieure à 1,25 Fr pour les premiers 20gr + 75c par 20gr supplémentaires (6x ou 7x) = 5,75 Fr ou 6.50 Fr.

Affranchissement incorrect à 6,25 Fr pour une lettre pesant minimum 140gr par 3 empreintes de la machine A2 : 1,50 Fr, 2 Fr et 2,75 Fr.

Affranchissement à 10,75 Fr



Lettre expédiée de et vers Léopoldville le 22 août 1937.

Tarif du 01.06.35 : lettre intérieure à 1,25 Fr pour les premiers 20gr + 75c par 20gr supplémentaires (12x ou 13x) = 10,25 Fr ou 11 Fr.

Affranchissement incorrect à 10,75 Fr pour une lettre pesant au minimum 240gr par 3 empreintes de la machine A2 : 3,25 Fr, 3,50 Fr et 4 Fr.

Même archive que la lettre précédente, même jour et même destination avec des affranchissements très élevés ; complaisance / Cancelled to order (CTO) ???

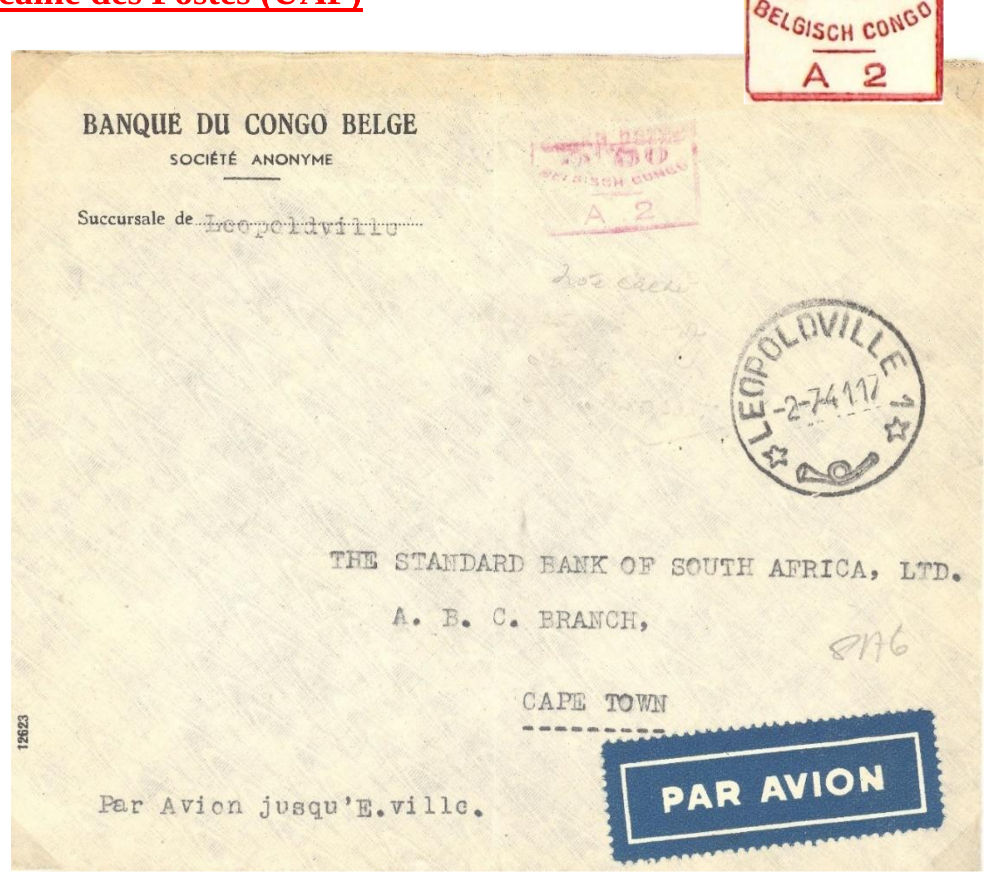
Service vers Union Africaine des Postes (UAP)

Tarif à 3,50 Fr

Lettre expédiée par avion (« jusqu'à Elisabethville ») de Léopoldville 1 le 2 juillet 1941 à destination de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif des lettres vers UAP (01.12.40) à 2,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne intérieure (01.09.40) à 1 Fr par 5gr.

Affranchissement correct à 3,50 Fr pour une lettre de 0 à 5gr par 1 empreinte de la machine A2.



Tarif à 4,50 Fr

Lettre (devant) expédiée par avion (« jusqu'à Elisabethville ») de Léopoldville 1 le 4 novembre 1941 à destination de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif des lettres vers UAP (01.12.40) à 2,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne intérieure (01.09.40) à 1 Fr par 5gr (2x).

Affranchissement correct à 4,50 Fr pour une lettre de 6 à 10gr par 2 empreintes de la machine A2 : 1 Fr et 3,50 Fr.





Lettre (devant) expédiée par avion (« jusqu'à Elisabethville ») de Léopoldville 1 le 19 juillet 1942 à destination de Prétoria en Afrique du Sud.

Tarif des lettres vers UAP (01.12.40) à 2,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne intérieure (01.09.40) à 1 Fr par 5gr (2x).

Affranchissement correct à 4,50 Fr pour une lettre de 6 à 10gr par 3 empreintes de la machine A2 : 50c(2x) et 4 Fr. Malgré qu'il existe une empreinte du 50c pour la machine A2, elle n'a été recensée qu'à partir du 12.02.46.

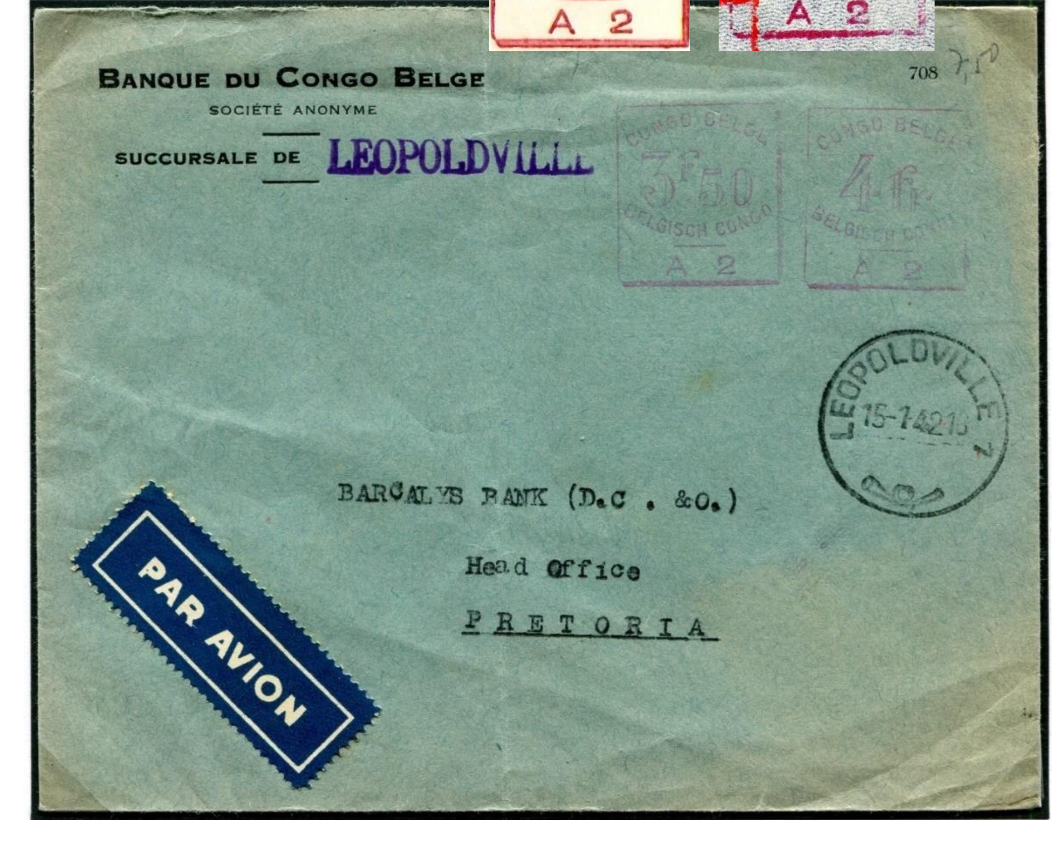
Tarif à 7 Fr

Lettre expédiée en recommandé par avion (« jusqu'à Elisabethville ») de Léopoldville 1 le 28 octobre 1941 à destination de Capetown en Afrique du Sud, via Elisabethville le 3 novembre.

Tarif des lettres vers UAP (01.12.40) à 2,50 Fr par 20gr + recommandation à 2,50 Fr + surtaxe aérienne intérieure (01.09.40) à 1 Fr par 5gr (2x).

Affranchissement correct à 7 Fr pour une lettre de 6 à 10gr par 2 empreintes de la machine A2 : 3,50Fr (2x).





Tarif à 7,50 Fr

Lettre expédiée par avion de Léopoldville 1 le 15 janvier 1942 à destination de Prétoria en Afrique du Sud.

Tarif du 01.01.42 des lettres vers UAP à 2,50 Fr par 20gr. + surtaxe aérienne vers Afrique du Sud via la South African Airways à 2,50 Fr par 5gr (2x). (avant le tarif du 01.09.44 du site de Charles Stockmans ? corroboré par la mention manuscrite « 7,50 » en haut à droite ; toutefois d'autres lettres emploient toujours le tarif à 2,25 Fr/5gr comme la lettre suivante à 15 Fr). Affranchissement correct à 7,50 Fr pour une lettre de 6 à 10gr par 2 empreintes de la machine A2 : 3,50 Fr et 4 Fr.

Tarif à 15 Fr







Lettre expédiée en recommandé par avion de Léopoldville 1 le 19 février 1942 à destination de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif du 01.01.42 des lettres vers UAP à 2,50 Fr par 20gr. + recommandation à 3,50 Fr + surtaxe aérienne vers Afrique du Sud via la SAA à 2,25 Fr par 5gr (4x).

Affranchissement correct à 15 Fr pour une lettre de 16 à 20gr par 5 empreintes de la machine A2 : 25c, 2,75 Fr et 4 Fr (3x). Les empreintes des 5 Fr et 10 Fr ne sont connues qu'à partir de 1947, cela reste la manière la plus simple en commençant par la grosse valeur présente dans le barillet de la machine.

Tarif à 18,50 Fr







Lettre expédiée en recommandé par avion de Léopoldville 1 le 23 avril 1942 à destination de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif du 01.01.42 des lettres vers UAP à 2,50 Fr pour les premiers 20gr. + 1,25 Fr par 20 gr supplémentaires + recommandation à 3,50 Fr + surtaxe aérienne vers Afrique du Sud via la SAA à 2,25 Fr par 5gr (5x).

Affranchissement correct à 18,50 Fr pour une lettre de 21 à 25gr par **6 empreintes** (nombre maximal connu à ce jour) de la machine A2 : 1 Fr, 1,50 Fr et 4 Fr (4x). L'empreinte du 2,50 Fr n'est connue qu'à partir de fin 1947, cela reste la manière la plus simple en commençant par la grosse valeur présente dans le barillet de la machine.

Service vers l'Europe

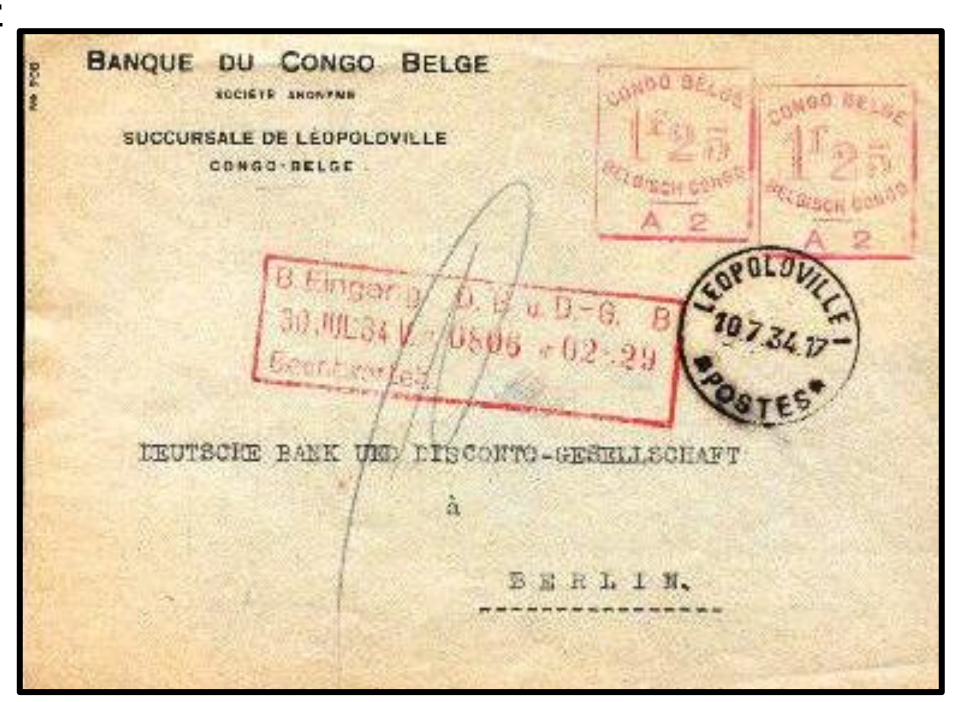
ALLEMAGNE
Tarif à 2 Fr



Lettre expédiée de Léopoldville-1 le 14 novembre 1933 à destination de Berlin en Allemagne où elle parvint le 6 décembre.

Tarif du 01.01.31 : lettre internationale à 2 Fr par 20gr
Affranchissement correct à 2 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 1 empreinte de la machine A2.

Tarif à 2,50 Fr



Lettre expédiée de Léopoldville-1 le 10 juillet 1934 à destination de Berlin en Allemagne où elle parvint le 30 juillet.

Tarif du 01.02.34 des lettres internationales à 2,50 Fr par 20gr.
Affranchissement correct à 2,50 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 2 empreintes de la machine A2 : 1,25 Fr (2x) ; manière la plus simple car l'empreinte de 2,50 Fr n'est recensée qu'à partir du 25.11.47.

FRANCE
Tarif à 50c

Lettre expédiée non close de Léopoldville-1 le 15 mars 1934 à destination du Havre en France où elle parvint le 11 avril. Griffe bancaire « IMPRIMES ».

Tarif du 01.02.34 : imprimés vers l'étranger à 50c par 50gr.



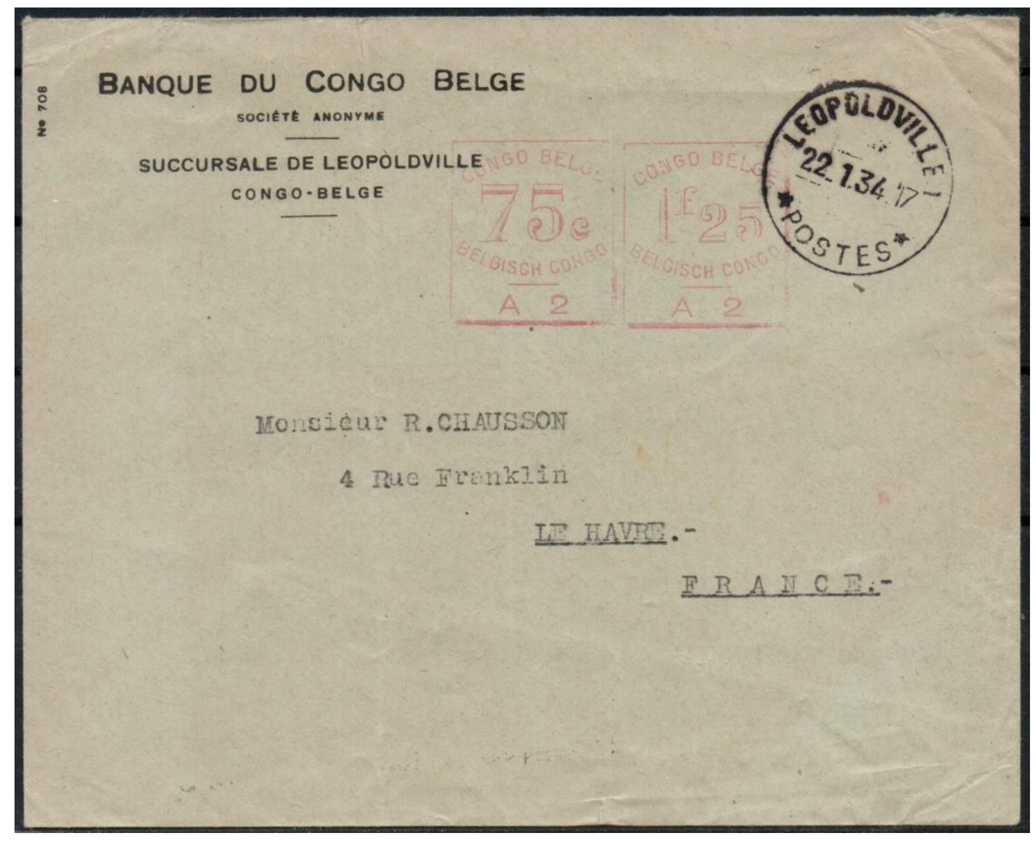
Affranchissement correct à 0,50 Fr pour un imprimé de 0 à 50gr par 2 empreintes de la machine A2 : 25c. Malgré qu'il existe une empreinte du 50c pour la machine A2, elle n'a été recensée qu'à partir du 12.02.46 sur courrier.

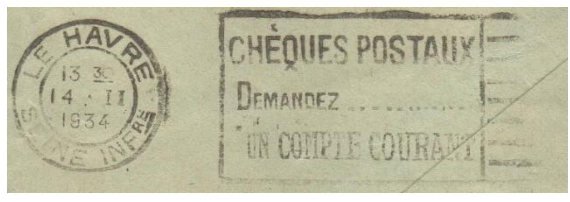
Tarif à 2 Fr

Lettre expédiée de Léopoldville-1 le 22 janvier 1934 à destination du Havre en France où elle parvint le 14 février.

Tarif du 01.01.31 : lettre internationale à 2 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 2 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 2 empreintes de la machine A2 : 75c et 1,25 Fr. Malgré qu'il existe une empreinte du 2 Fr pour la machine A2, recensée le 14.11.33, elle ne devait plus se trouver dans le barillet.



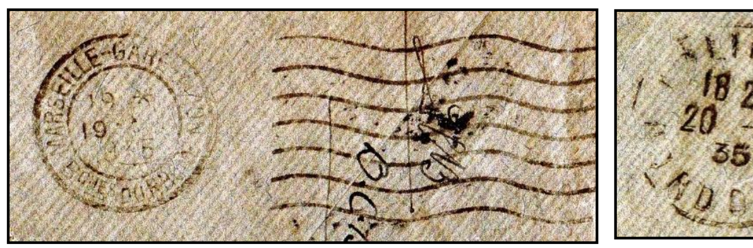


Tarif à 6 Fr









Lettre expédiée par avion de Léopoldville-1 le 15 décembre 1935 à destination de Lalinde en Dordogne en France où elle parvint le 20 décembre.

Tarif des lettres internationales (01.02.34) à 2,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne vers la France (06.35) à 3,50 Fr par 5gr.

Affranchissement correct à 6 Fr pour une lettre de 0 à 5gr par 2 empreintes de la machine A2 : 2 Fr et 4 Fr.

GRANDE-BRETAGNE
Tarif à 4 Fr







Lettre (devant) expédiée de Léopoldville-1 le 8 juillet 1931 à destination d'Huddersfield en Grande-Bretagne.

Tarif du 01.01.31 : lettre internationale à 2 Fr par 20gr + recommandation à 2 Fr.

Affranchissement correct à 4 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 3 empreintes de la machine A2 : 25c (2x) et 3.50 Fr. Malgré qu'il existe une empreinte du 4 Fr pour la machine A2, elle n'a été recensée qu'à partir du 15.12.35, le 50c qu'à partir du 12.02.46 et le 2 Fr qu'à partir du 14.11.33 sur courrier. C'était donc la manière la plus simple à cette époque de réaliser l'affranchissement de 4 Fr avec les empreintes du barillet.

PAYS-BAS
Tarif à 8 Fr



Lettre expédiée par avion de Léopoldville-1 le 12 février 1949 à destination d'Amsterdam aux Pays-Bas où elle parvint le 19 février.

Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne (15.09.47) vers la France à 4,50 Fr par 5gr.

Affranchissement correct à 8 Fr pour une lettre de 0 à 5gr par 2 empreintes de la machine A2 : 4 Fr (2x).



Tarif à 11,50 Fr

Lettre expédiée en recommandé par avion de Léopoldville-1 le 4 janvier 1949 à destination d'Amsterdam aux Pays-Bas où elle parvint le 8 janvier.

Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr + recommandation à 3,50 Fr + surtaxe aérienne (15.09.47) vers la France à 4,50 Fr par 5gr.

Affranchissement correct à 11,50 Fr pour une lettre de 0 à 5gr par 3 empreintes de la machine A2 : 75c (2x) et 10 Fr. L'empreinte du 1,50 Fr ne devait pas se trouver dans le barillet.

Deux lettres de cette archive ont été recensés avec des affranchissements insuffisants à 11 Fr et 11.25 Fr malgré des indications au crayon « 11,50 » sur les enveloppes témoignant d'un bon calcul initial. Ces erreurs ne furent pas détectées par la poste.





Tarif à 12,50 Fr

Lettre expédiée par avion de Léopoldville-1 le 8 décembre 1947 à destination d'Amsterdam aux Pays-Bas.

Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne (15.09.47) vers la France à 4,50 Fr par 5gr. (2x).

Affranchissement correct à 12,50 Fr pour une lettre de 6 à 10gr par 2 empreintes de la machine A2 : 2,50 Fr et 10 Fr.

Tarif à 16 Fr

Lettre expédiée en recommandé par avion de Léopoldville-1 le 11 février 1949 à destination d'Amsterdam aux Pays-Bas où elle parvint le 16 février.



Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr + recommandation à 3,50 Fr + surtaxe aérienne (15.09.47) vers la France à 4,50 Fr par 5gr (2x).

Affranchissement correct à 16 Fr pour une lettre de 6 à 10gr par 4 empreintes de la machine A2 : 50c (2x), 5 Fr et 10 Fr. L'empreinte du 1 Fr n'a plus été recensée après le 23.04.42.
2 lettres de cette archive ont été recensés au même tarif et même affranchissement

SUISSE
Tarif à 3,50 Fr



Lettre expédiée de Léopoldville-1 le 11 juillet 1943 à destination de Zurich en Suisse via Lisbonne au Portugal le 13 novembre. Bandes de censure congolaise, sud-africaine, anglaise et allemande.

Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr.
Affranchissement correct à 3,50 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 1 empreinte de la machine A2.

Service international

BRAZZAVILLE / AEF
Tarif à 1,75 Fr

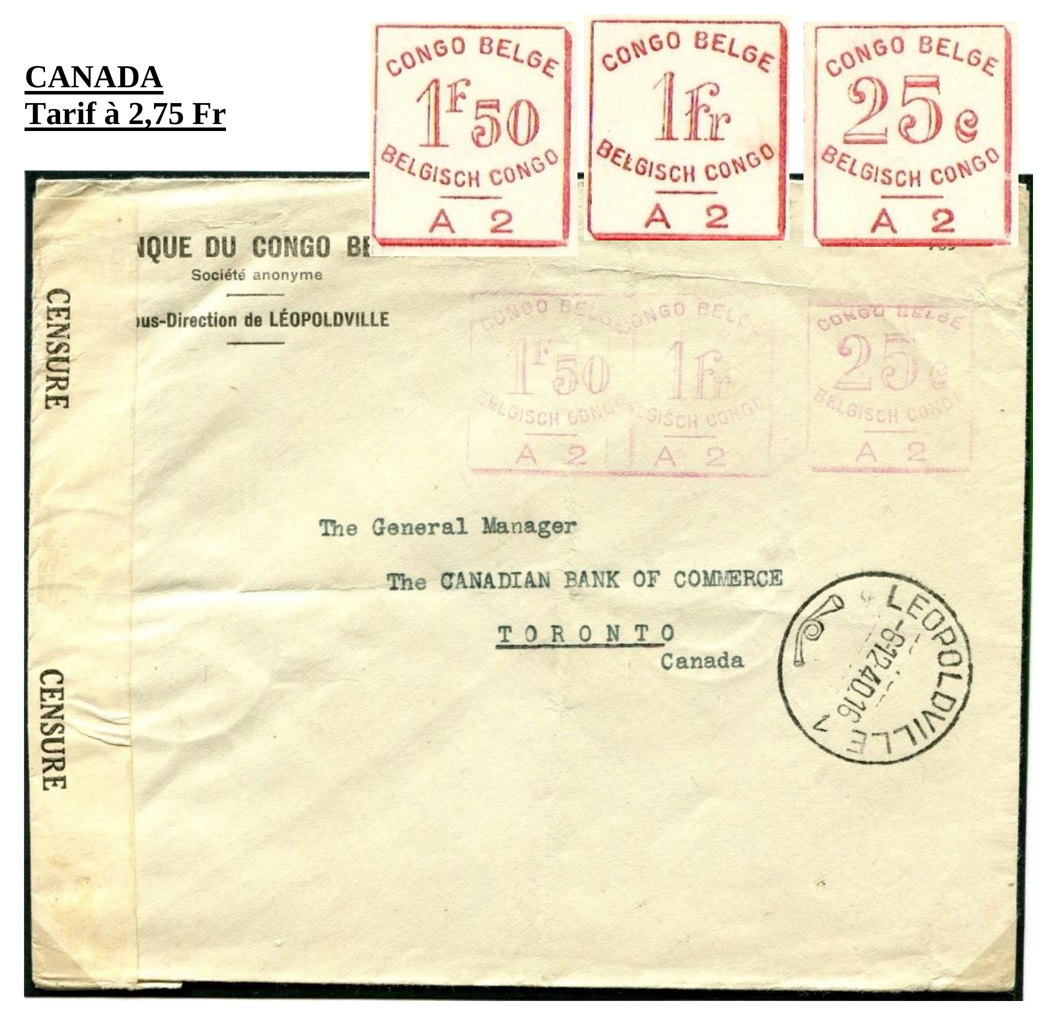


Lettre expédiée de Léopoldville-1 le 19 septembre 1929 à destination de Brazzaville en Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) où elle parvint le même jour.

Tarif des lettres internationales (01.05.27) à 1,75 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 1,75 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 1 empreinte de la machine A2.

CANADA
Tarif à 2,75 Fr



Lettre expédiée de Léopoldville-1 le 6 décembre 1940 à destination de Toronto au Canada. Censure congolaise au départ.

Tarif des lettres internationales (01.09.40) à 2.75 Fr par 20gr.
Affranchissement correct à 2.75 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 3 empreintes de la machine A2 : 25c, 1 Fr et 1,50 Fr. L'empreinte du 2,75 Fr a été recensée en 1932, 1937 et 1942 ; elle ne devait pas se trouver dans la machine à ce moment, 3 mois après le changement de tarif.





Tarif à 3,50 Fr

Lettre expédiée de Léopoldville-1 le 30 janvier 1942 à destination de Toronto au Canada. Lettre non censurée ! mention « Via Matadi Par bateau américain ».

Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 3,50 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 2 empreintes de la machine A2 : 1,50 Fr et 2 Fr. L'empreinte du 3,50 Fr était encore présente dans la machine le 15 janvier 1942 ; avec ce nouveau tarif international, il est peu probable qu'elle ait été démontée. L'employé de la banque ne s'est peut-être pas rendu compte de sa présence.

SYRIE
Affranchissement à 10,50 Fr

Lettre expédiée par avion de Léopoldville-1 le 1er février 1949 à destination de Damas en Syrie où elle parvint le 12 février.

Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne (15.09.47) vers l'Asie à 10 Fr par 5gr
Elle fut ensuite redirigée vers New York aux USA.
Tarif du 01.01.42 : lettre internationale à 3,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne vers les USA à 7 Fr par 5gr.

Affranchissement erroné pour la Syrie mais correct à 10,50 Fr pour une lettre de 0 à 5gr par 2 empreintes de la machine A2 : 50c et 10 Fr.

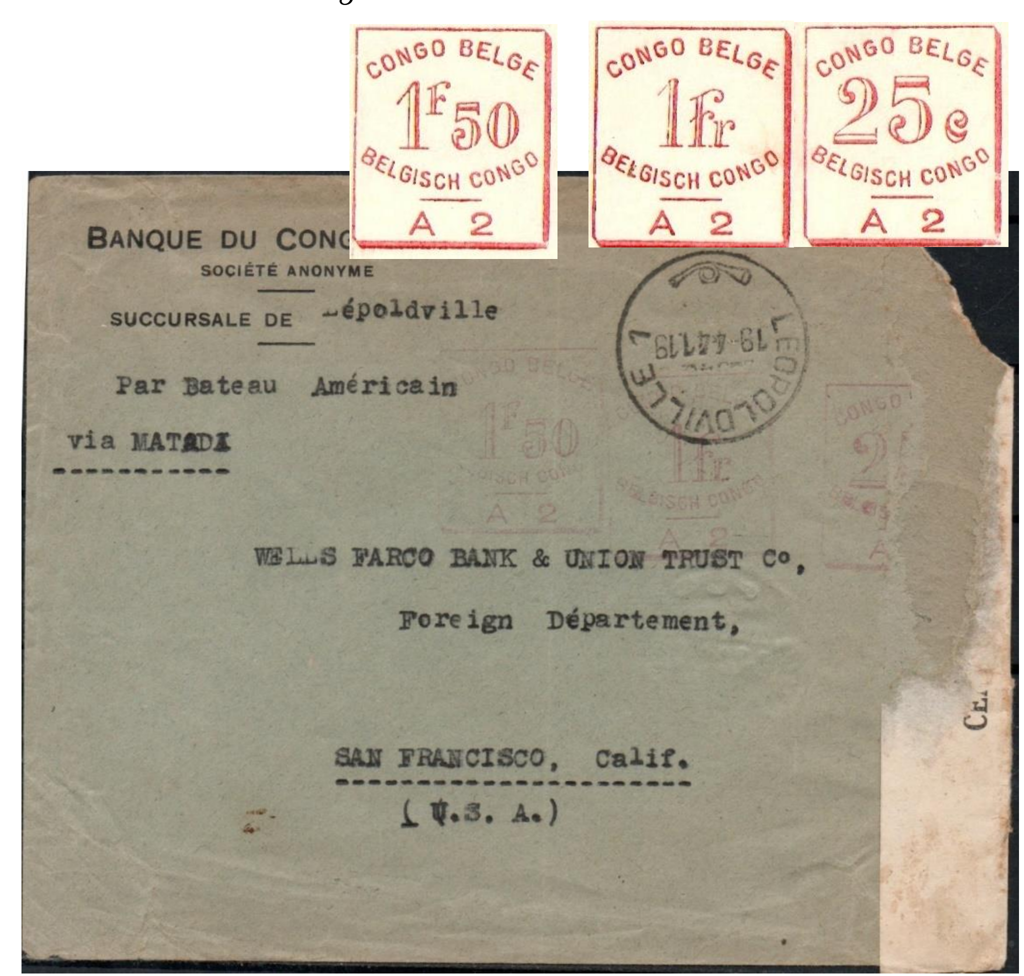


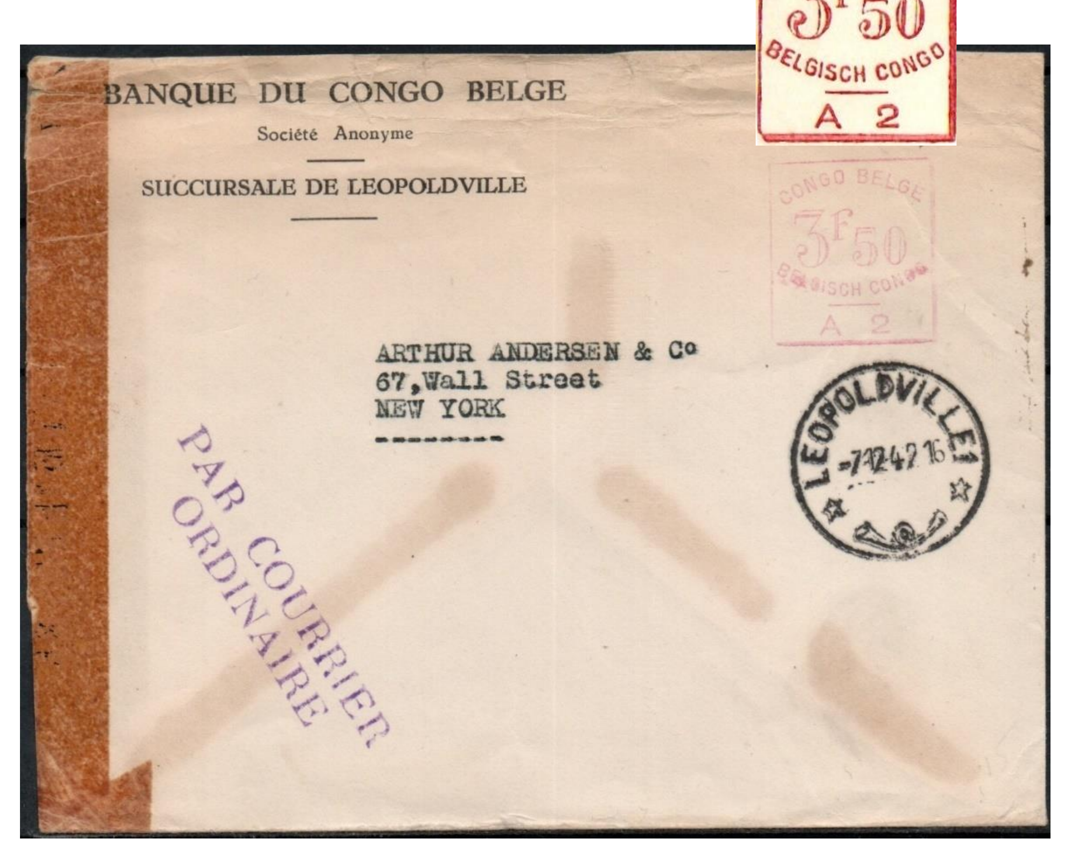
USA
Tarif à 2,75 Fr

Lettre expédiée de Léopoldville-1 le 19 avril 1941 à destination de San Francisco en Californie aux USA. Censure congolaise au départ.

Tarif des lettres internationales (01.09.40) à 2,75 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 2,75 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 3 empreintes de la machine A2 : 25c, 1 Fr et 1,50 Fr.



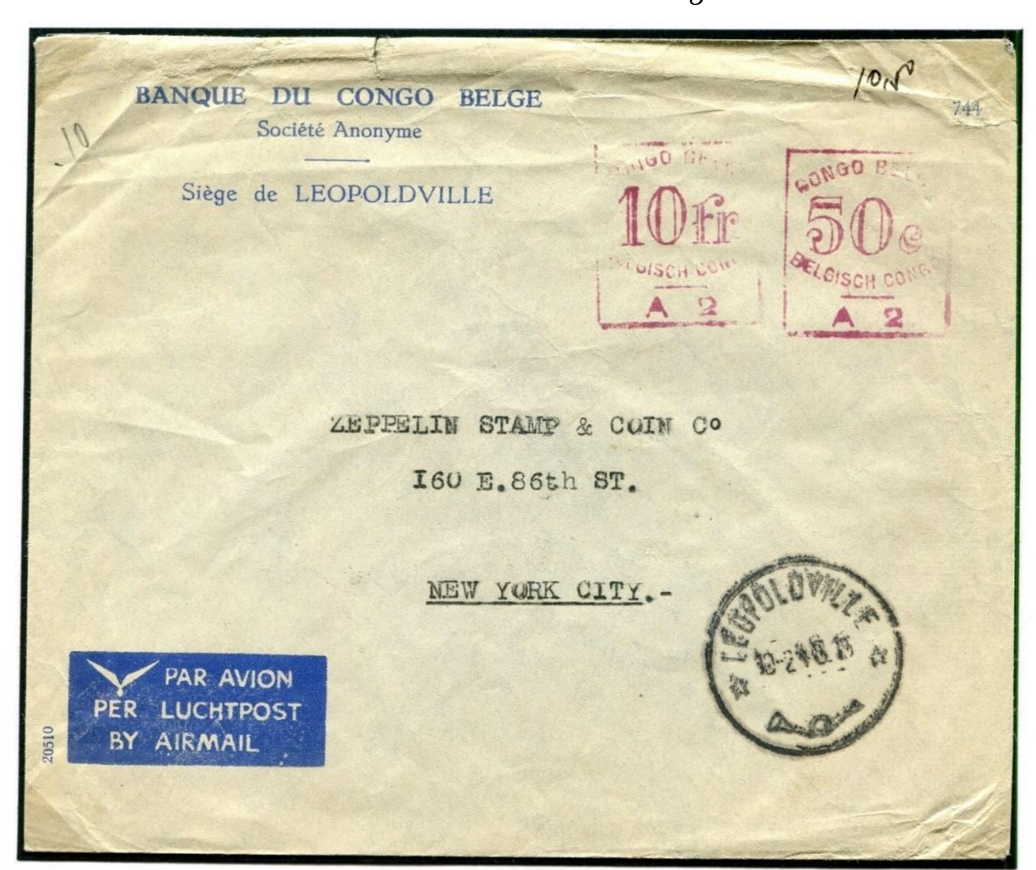


Tarif à 3,50 Fr

Lettre expédiée de Léopoldville-1 le 7 décembre 1942 à destination de New York aux USA. Censure américaine.

Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 3,50 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 1 empreinte de la machine A2.



Tarif à 10,50 Fr

Lettre expédiée par avion de Léopoldville-1 le 12 février 1948 à destination de New York aux USA.

Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne (15.09.47) vers les USA à 7 Fr par 5gr.

Affranchissement correct à 10,50 Fr pour une lettre de 0 à 5gr par 2 empreintes de la machine A2 : 50c et 10 Fr.

Tarif à 11,50 Fr







Fragment de lettre expédiée par avion de Léopoldville-1 le 8 août 1947 à destination des USA.

Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne (01.01.47) vers les USA à 7,50 Fr par 5gr.

Affranchissement correct à 11 Fr pour une lettre de 0 à 5gr par 3 empreintes de la machine A2 : 50c (2x) et 10 Fr. L’empreinte du 1 Fr n’a plus été recensée après 1941.

Tarif à 21 Fr







Fragment de lettre expédiée en recommandé par avion de Léopoldville-1 le 20 mars 1948 à destination des USA.

Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr + recommandation à 3.50 Fr + surtaxe aérienne (15.09.47) vers les USA à 7 Fr par 5gr (2x).

Affranchissement correct à 21 Fr pour une lettre de 6 à 11gr par 4 empreintes de la machine A2 : 50c (2x) et 10 Fr (2x).

Machine Licence A3

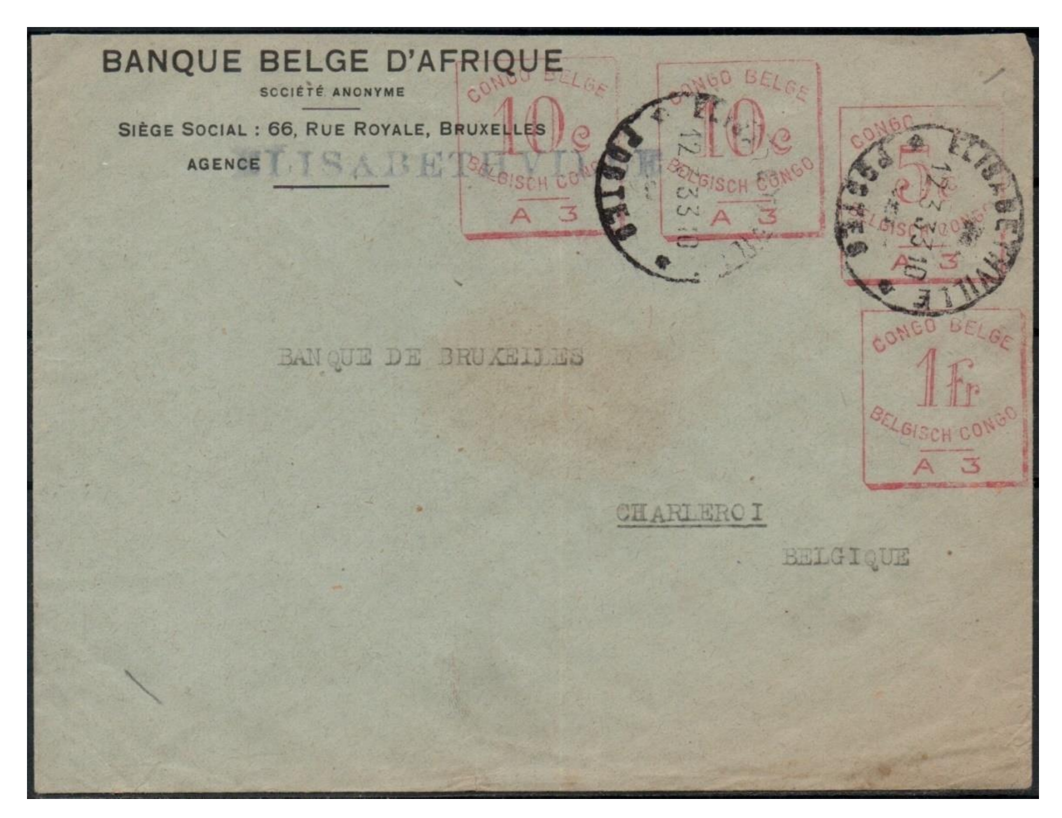






Service vers la Belgique

Tarif à 1,25 Fr



Lettre de la Banque Belge d'Afrique expédiée d'Elisabethville le 12 mars 1933 à destination de Charleroi en Belgique.

Tarif préférentiel des lettres vers la Belgique (01.01.31) à 1,25 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 1,25 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 4 empreintes de la machine A3 : 5c, 10c (2x) et 1 Fr. Les empreintes des 25c et 1,25 Fr n'ont pas été recensées pour cette machine.

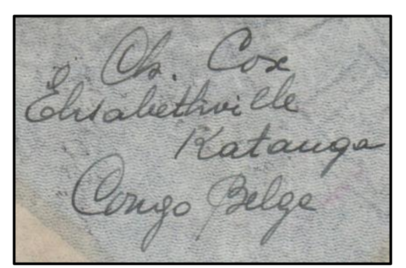
Tarif à 5 Fr

Lettre d'un particulier (probablement membre du personnel de la banque) expédiée par avion d'Elisabethville le 28 octobre 1935 à destination d'Ixelles, Bruxelles en Belgique.

Tarif préférentiel des lettres vers la Belgique (01.02.34) à 1,50 Fr par 20gr. + surtaxe aérienne vers la Belgique (01.06.35) à 3,50 Fr par 5 gr.

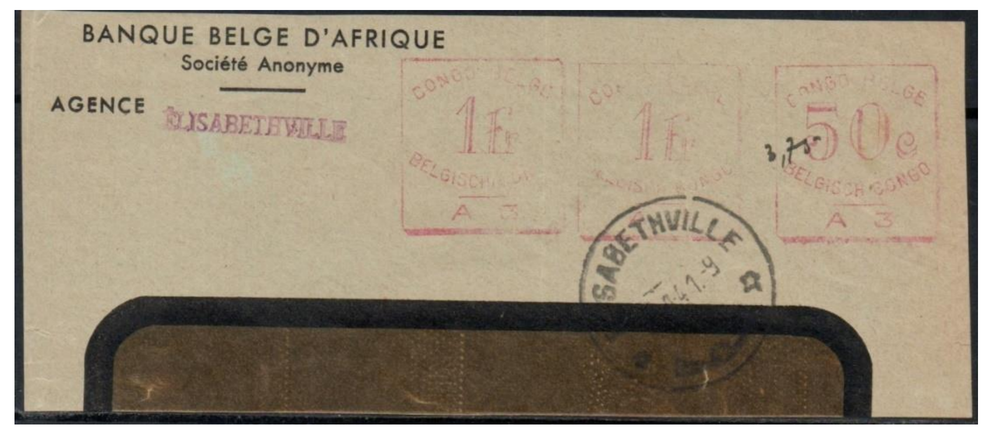
Affranchissement correct à 5 Fr pour une lettre de 0 à 5gr par 1 empreinte de la machine A3 annulée en plein par le dateur d'Elisabethville.





Service vers l'union Africaine des Postes (UAP)

Tarif à 2,50 Fr



Fragment de lettre expédiée d'Elisabethville le 23 janvier 1941 à destination probablement de l'Afrique du Sud.

Tarif des lettres vers UAP (01.12.40) à 2,50 Fr par 20gr.

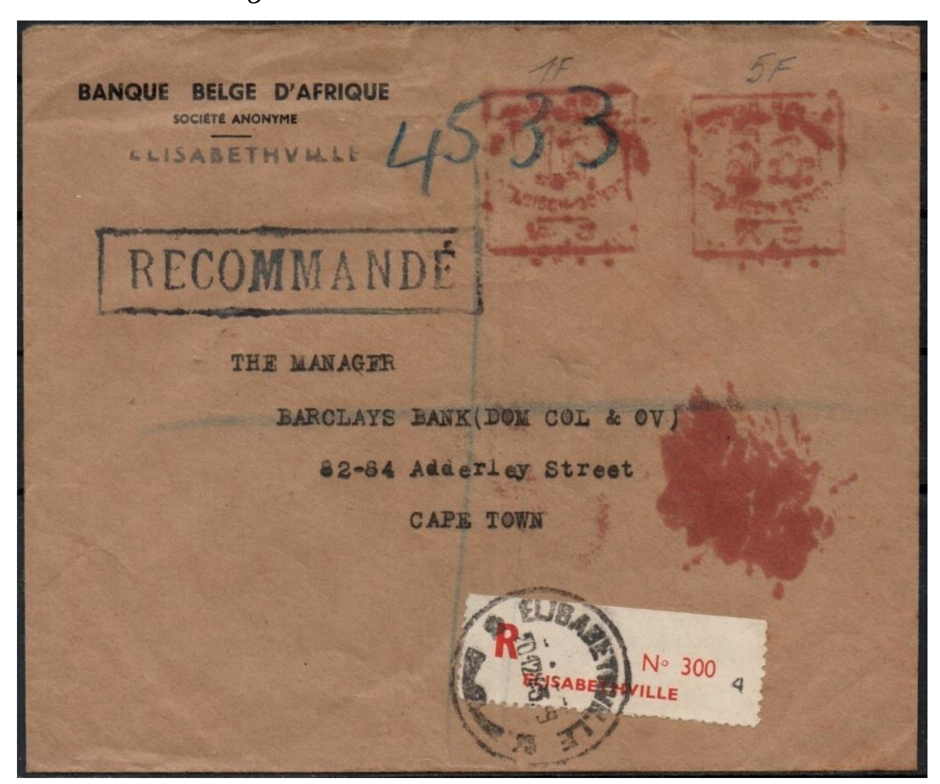
Affranchissement correct à 2,50 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 3 empreintes de la machine A3 : 50c (2x) et 1 Fr. L'empreinte à 2,50 Fr n'est pas connue à ce jour pour cette machine.

Tarif à 6 Fr



Lettre expédiée en recommandé d'Elisabethville le 20 décembre 1943 à destination de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif des lettres vers UAP (01.12.40) à 2,50 Fr par 20gr. + recommandation à 3,50 Fr.



Affranchissement correct à 6 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 2 empreintes de la machine A3 : 1 Fr et 5 Fr. Utilisation d'une encre huileuse qui a fait une tache sur l'enveloppe et des empreintes grasses et illisibles. Trois lettres ont été recensées avec ce tarif et cet affranchissement.

Tarif à 9,75 Fr



Lettre expédiée en recommandé d'Elisabethville le 21 mai 1942 à destination de Capetown en Afrique du Sud.

Tarif des lettres vers UAP (01.12.40) à 2,50 Fr pour les premiers 20gr.+ 1,25 Fr par 20gr supplémentaires (3x) + recommandation à 3,50 Fr.

Affranchissement correct à 9,75 Fr pour une lettre de 61 à 80gr par **5 empreintes** de la machine A3 : 1 Fr (3x), 1,75 Fr et 5 Fr. Nombre le plus important d'empreintes A3 recensé à ce jour.



<u>Service vers l'Europe</u>

<u>ALLEMAGNE</u>
<u>Tarif à 3,50 Fr</u>



Lettre expédiée en recommandé d'Elisabethville le 31 octobre 1930 à destination de Dresden en Allemagne où elle parvint le 26 novembre.



Tarif des lettres internationales (01.05.27) à 1,75 Fr par 20gr. + recommandation à 1,75 Fr.

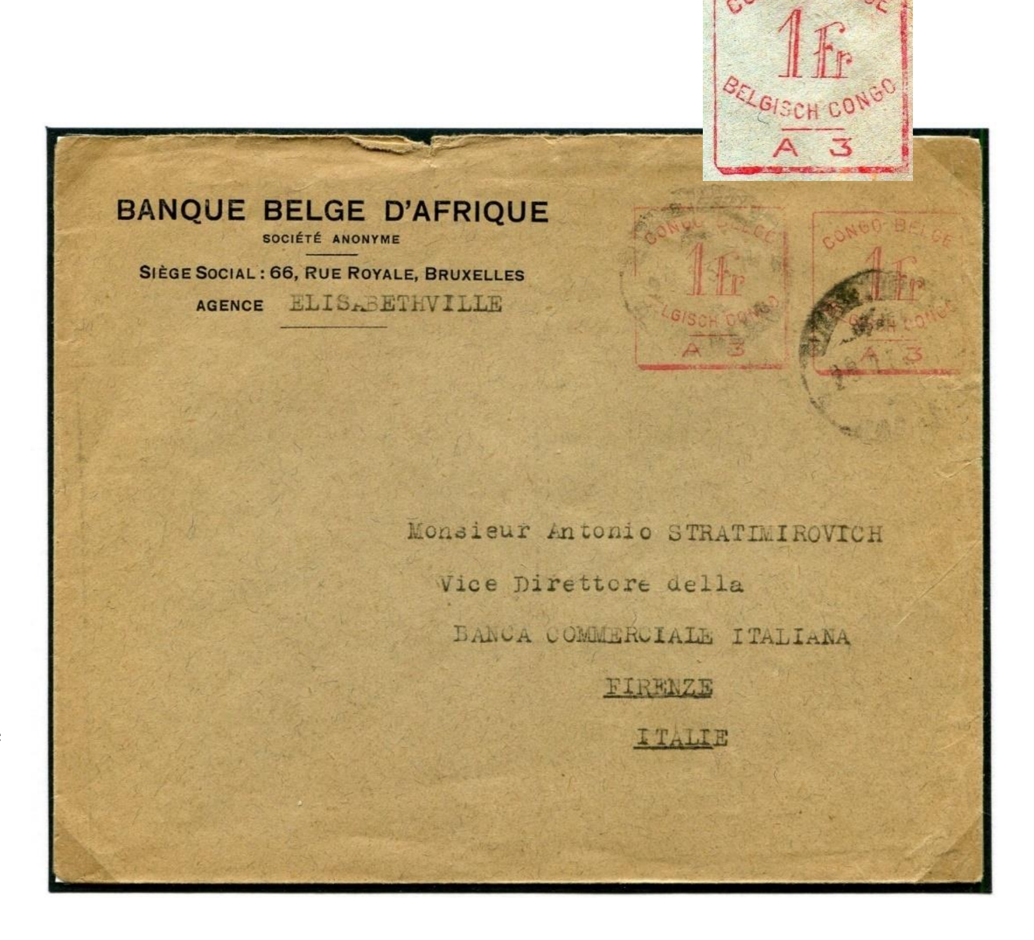
Affranchissement correct à 3,50 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 1 empreinte de la machine A3.

<u>ITALIE</u>
<u>Tarif à 2 Fr</u>

Lettre expédiée d'Elisabethville le 20 janvier 1932 à destination de Florence en Italie.

Tarif des lettres internationales (01.01.31) à 2 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 2 Fr pour une lettre de 0 à 20gr par 2 empreintes de la machine A3 : 1 Fr (2x). L'empreinte de 2 Fr de cette machine n'est pas encore connue à ce jour.



GRANDE-BRETAGNE

Tarif à 1,25 Fr

Lettre privée expédiée non close d'Elisabethville le 2 juillet 1940 à destination de Bromley dans le Kent en Grande-Bretagne. Censure anglaise. Elle fut ensuite redirigée vers Harrogate.



Tarif des lettres internationales en imprimé (01.02.34) à 50c par 50gr.

Affranchissement erroné à 1,25 Fr (???) par 4 empreintes de la machine A3 : 5c, 10c (2x) et 1 Fr.
L'empreinte de 1.25 Fr de cette machine n'est pas encore connue à ce jour.
L'expéditeur Mr Gabriel est un membre du personnel de la banque.
Deux lettres recensées pour ce tarif et cet affranchissement, à la même date de la même archive mais deux adresses différentes dans le Kent.

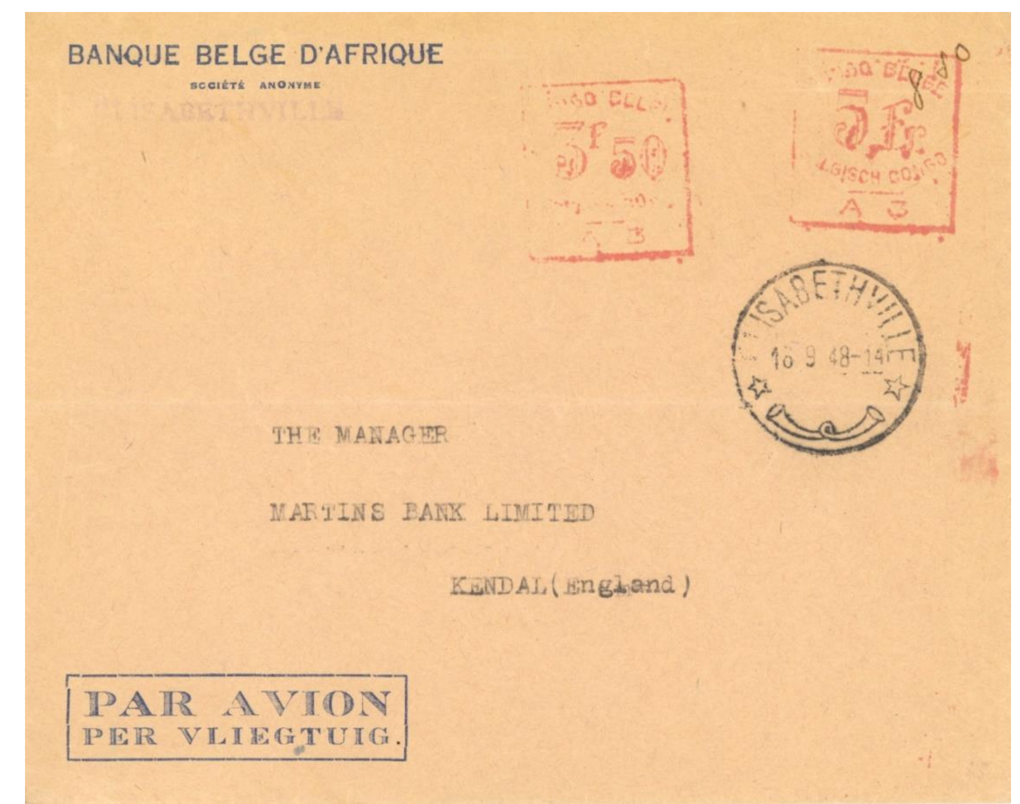
Tarif à 6 Fr



Lettre expédiée par avion d'Elisabethville le 19 juin 1936 à destination de Manchester en Grande-Bretagne. Griffe encadrée AVION.

Tarif des lettres internationales (01.02.34) à 2,50 Fr par 20gr. + surtaxe aérienne (01.06.35) vers la Grande-Bretagne à 3,50 Fr par 5gr.

Affranchissement correct à 6 Fr pour une lettre de 0 à 5 gr par 2 empreintes de la machine A3 : 1 Fr et 5 Fr.



Tarif à 8,50 Fr



Lettre expédiée par avion d'Elisabethville le 10 septembre 1948 à destination de Kendal en Grande-Bretagne.

Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr. + surtaxe aérienne (15.09.47) vers la Grande-Bretagne à 4,50 Fr par 5gr.

Affranchissement erroné à 8,50 Fr (50c de trop) pour une lettre de 0 à 5 gr par 2 empreintes de la machine A3 : 3,50 Fr et 5 Fr. L'empreinte à 4 Fr est inconnue à ce jour pour cette machine. Probable affranchissement rapide en 2 empreintes avec 50c de trop.

Tarif à 9,50 Fr

Lettre (utilisation privée de Mr Gabriel, membre du personnel de la banque) expédiée par avion d'Elisabethville le 24 avril 1939 à destination de Birmingham en Grande-Bretagne.

Tarif des lettres internationales (01.02.34) à 2,50 Fr par 20gr. + surtaxe aérienne (01.09/38) vers la Grande-Bretagne à 3,50 Fr par 5gr (2x).

Affranchissement correct à 9,50 Fr pour une lettre de 6 à 10 gr par 3 empreintes de la machine A3 : 1 Fr, 3,50 Fr et 5 Fr. Oblitérations des 3 empreintes par 2 cachets à date.



PAYS-BAS
Tarif à 7,50 Fr



Lettre expédiée par avion d'Elisabethville le 6 avril 1949 à destination d'Amsterdam aux Pays-Bas où elle parvint le 12 avril.

Tarif des lettres internationales (01.01.42) à 3,50 Fr par 20gr. + surtaxe aérienne (15.02.49) vers les Pays-Bas à 4 Fr par 5gr.

Affranchissement correct à 7,50 Fr pour une lettre de 0 à 5 gr par 4 empreintes de la machine A3 : 50c, 1 Fr (2x) et 5 Fr. L'empreinte à 2,50 Fr est inconnue à ce jour pour cette machine.

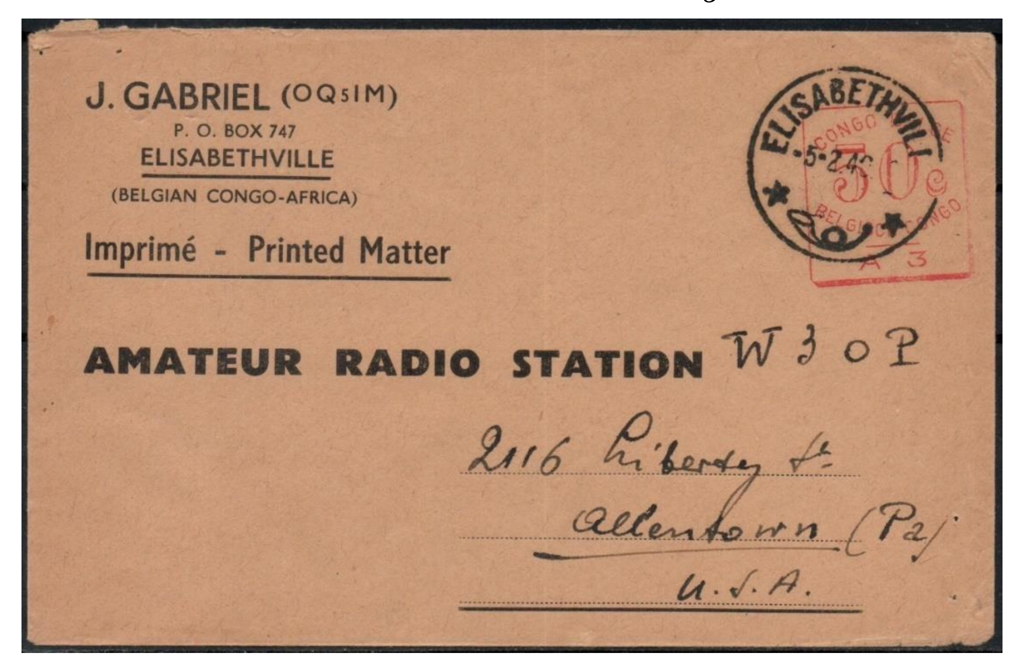
Service international

MADAGASCAR
Tarif à 5,50 Fr

Lettre expédiée par avion d'Elisabethville le 12 juin 1936 à destination de Tananarive à Madagascar où elle parvint le 14 juin. Griffe encadrée AVION.

Tarif des lettres internationales (01.02.34) à 2,50 Fr par 20gr. + surtaxe aérienne (01.06.35) vers Madagascar de 5,50 Fr par 5gr. (via Broken Hill).

Affranchissement insuffisant à 5,50 Fr (oubli du port normal – non détecté) pour une lettre de 0 à 5 gr par deux empreintes de la machine A3 : 50c et 5 Fr.



USA
Tarif à 50c

Lettre, privée d'un membre du personnel de la banque, expédiée non close d'Elisabethville le 5 février 1940 à destination d'Allentown aux USA.

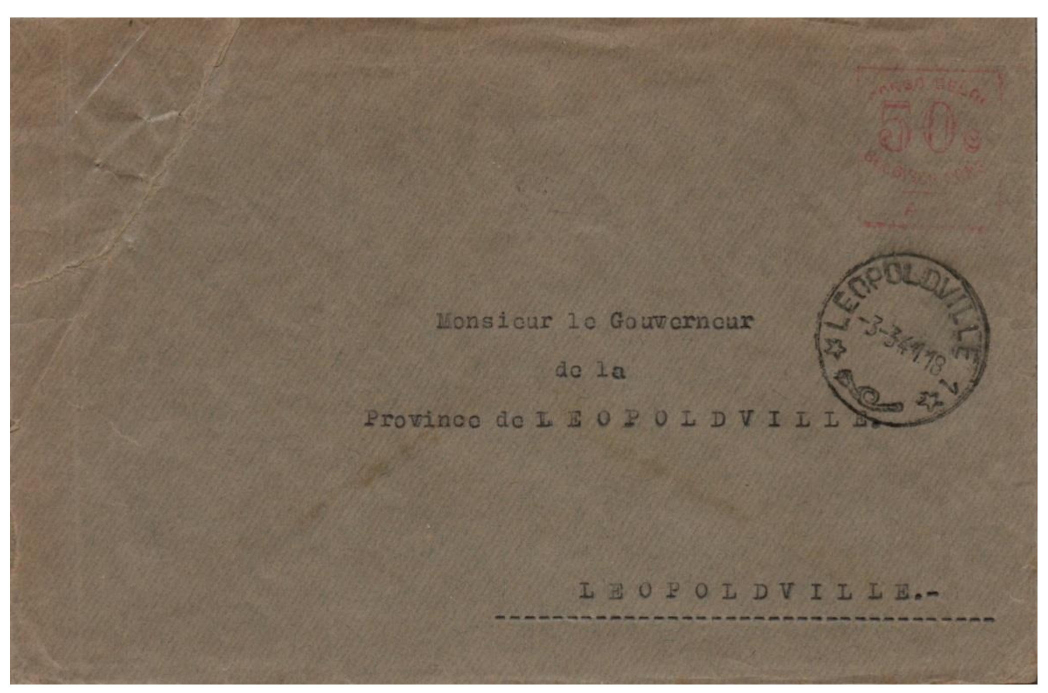
Tarif des lettres internationales en imprimé (01.02.34) à 50c par 50gr.

Affranchissement correct à 50c pour une lettre de 0 à 50 gr par 1 empreinte de la machine A3.

Machine Licence A4

Service intérieur

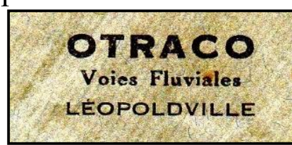
Tarif à 50c





Lettre expédiée de et vers Léopoldville-1 le 3 mars 1941 où elle parvint le lendemain.

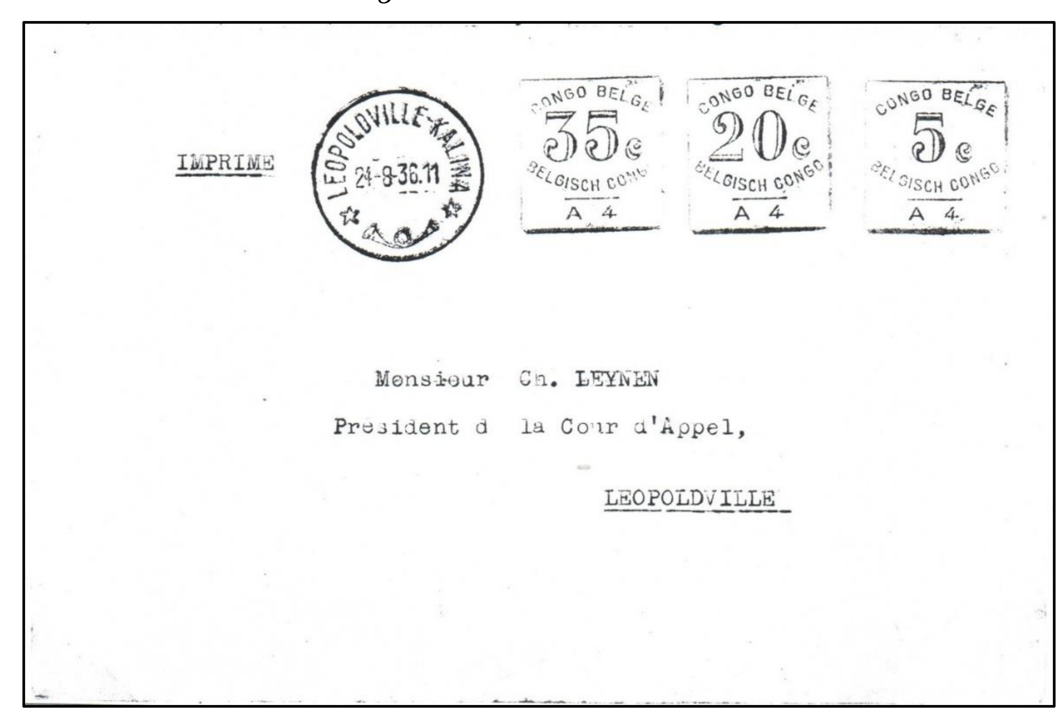
Tarif du 15.09.35 des lettres ordinaires à distribuer dans le rayon de 2 km du bureau de dépôt à 50c par 50gr, affranchie correctement par une empreinte de la machine A4 de l'OTRACO.



Tarif à 60c

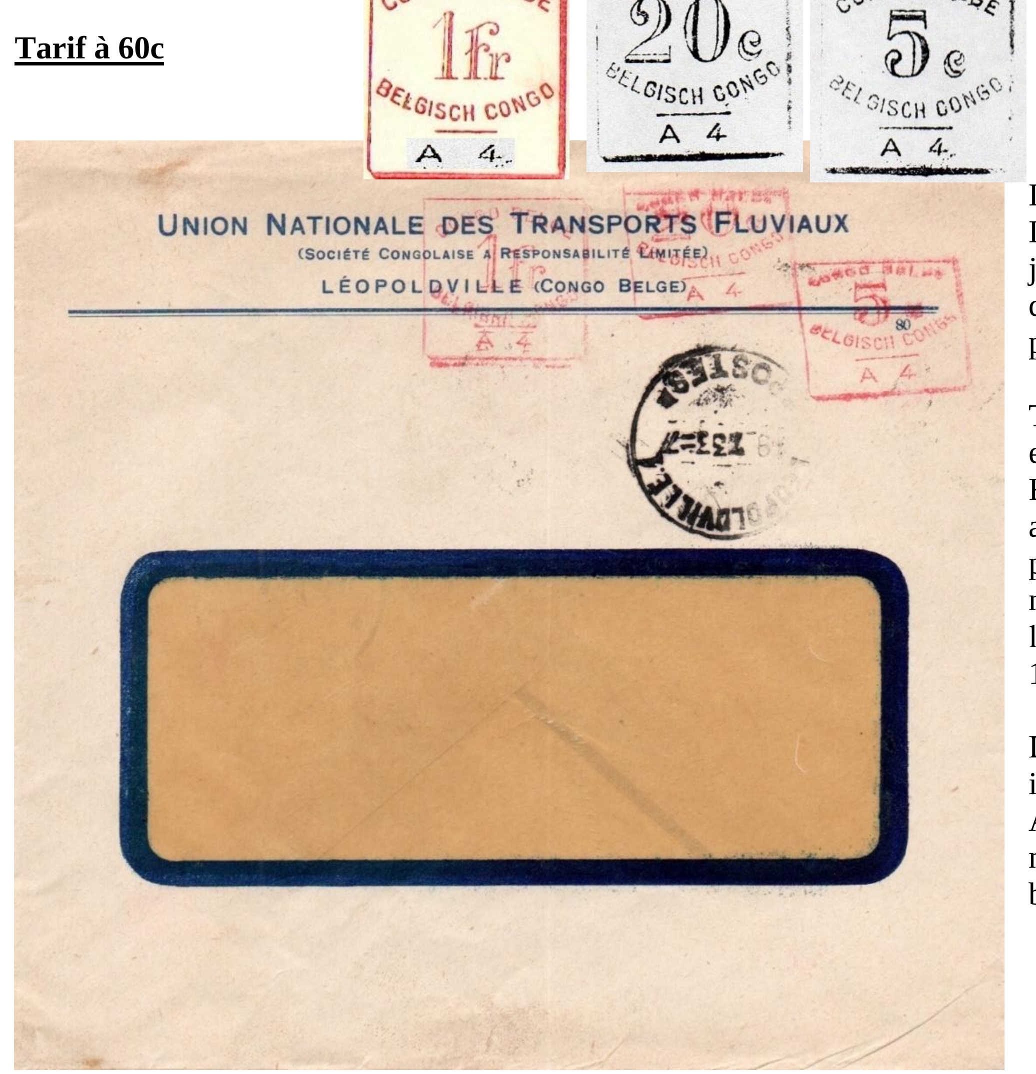
Lettre expédiée non close de Léopoldville-Kalina le 24 août 1936 à destination de Léopoldville.

Tarif du 01.02.34 : imprimé intérieur à 30c par 50gr avec un minimum de 60c. Affranchissement correct à 60c par 3 empreintes de la machine A4 de l'OTRACO : 5c, 20c et 35c.



Probablement impossible de faire autrement car les empreintes de 10c et 60c sont inconnues pour la machine A4, ou bien que si elles existaient, elle ne se trouvaient pas dans le barillet.

Tarif à 60c



Lettre expédiée de Léopoldville 1 le 19 janvier 1933 à destination de Léopoldville 2 où elle parvint le même jour.

Tarif du 01.01.31 : lettre en service intérieur à 1,25 Fr par 20gr avec affranchissement correct par 3 empreintes de la machine A4 de l'UNATRA : 5c, 20c et 1Fr.

L'empreinte à 1,25 Fr est inconnue pour la machine A4 et si elle existait, elle ne se trouvait pas dans le barillet.

Service vers UAP (Union Africaine des Postes)

Tarif à 50c



Lettre expédiée de Léopoldville 1 le 13 février 1947 vers Brazzaville.

Tarif du 15.12.45 des papiers d'affaire / factures vers UAP à 50c par 50gr.

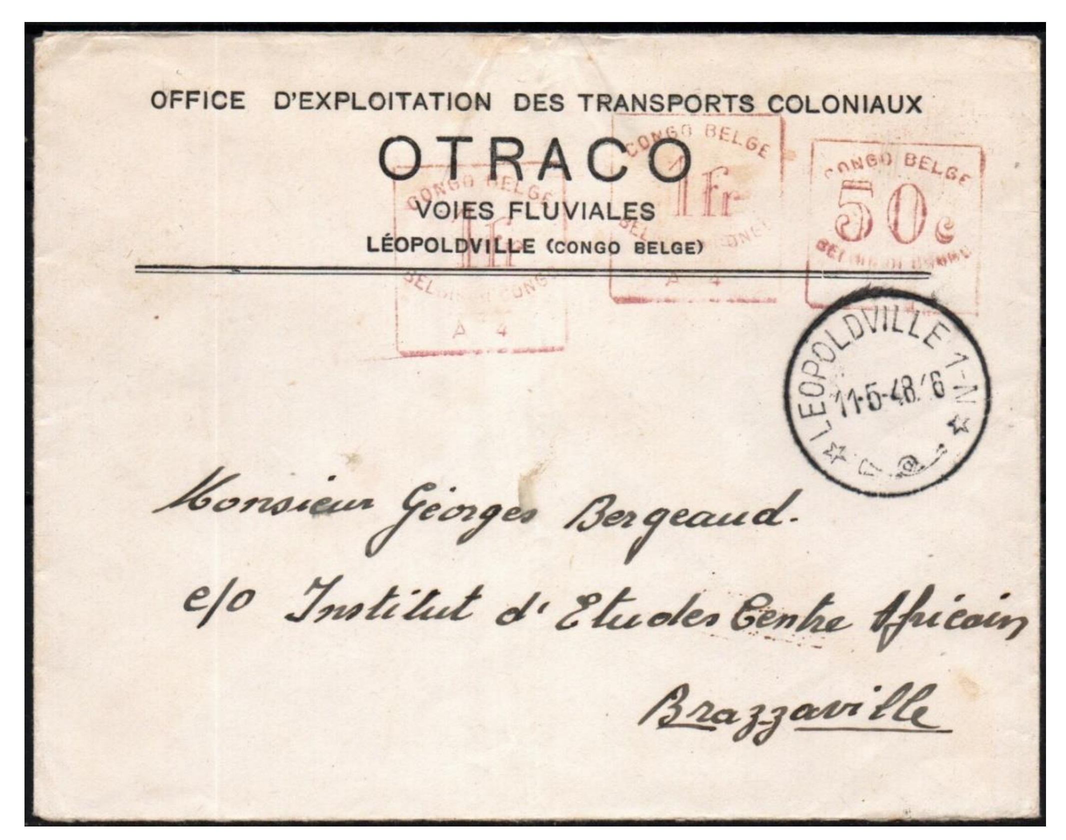
Affranchissement correct à 50c par 1 empreinte de la machine A4 de l'OTRACO.

Tarif à 2,50 Fr

Lettre expédiée de Léopoldville 1 le 11 mai 1948 vers Brazzaville.

Tarif du 01.12.40 des lettres ordinaires vers UAP à 2,50 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 2,50 Fr par 3 empreintes de la machine A4 de l'OTRACO : 50c, 1Fr (2x). L'empreinte à 2,50 Fr est inconnue à ce jour pour cette machine et si elle existait, elle ne se trouvait pas dans le barillet.



Service vers USA

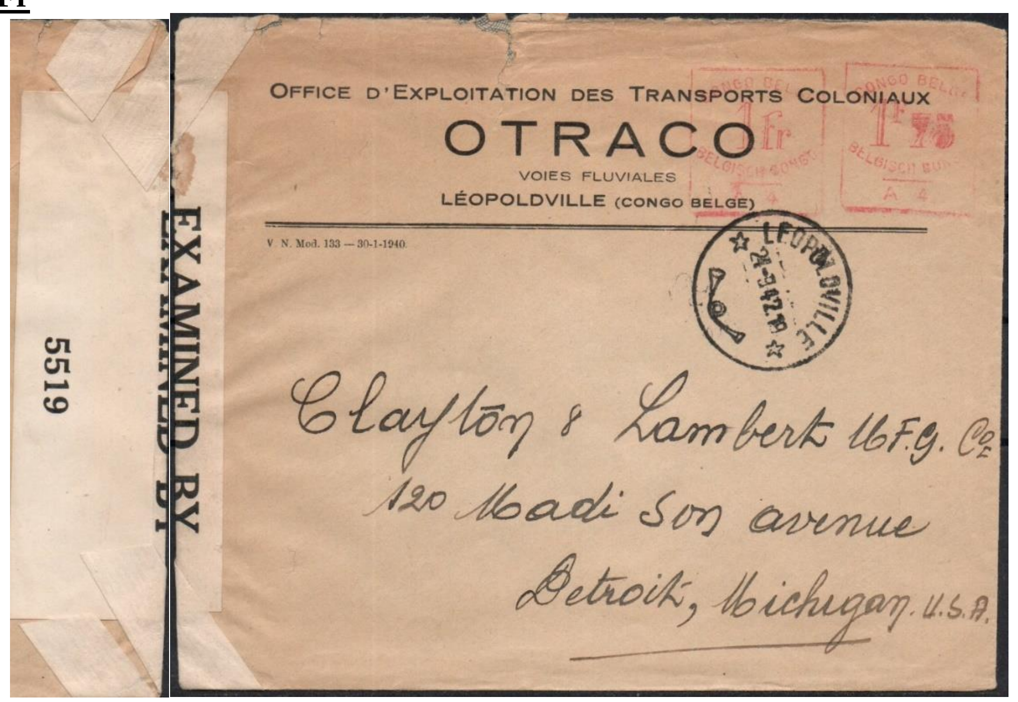
Tarif à 2,50 Fr

Lettre expédiée de Léopoldville-Kalina le 25 août 1936 vers Ferndale, Michigan aux USA.

Tarif du 01.02.34 des lettres ordinaires en service international à 2,50 Fr pour les premiers 20gr. et 1,50 Fr par 20 gr supplémentaires.

Affranchissement erroné à 3,25 Fr par 3 empreintes de la machine A4 de l'UNATRA : 50c, 1Fr et 1,75Fr. Si la lettre pesait plus de 20gr, il manquait alors 75c.

Tarif à 3,50 Fr



Lettre expédiée de Léopoldville le 24 septembre 1942 vers Detroit, Michigan aux USA.

Tarif du 01.01.42 des lettres ordinaires en service international à 3,50 Fr par 20gr.

Affranchissement insuffisant à 2,75 Fr par 2 empreintes de la machine A4 de l'OTRACO : 1Fr et 1,75Fr. L'empreinte à 2,75 Fr est inconnue à ce jour pour cette machine et si elle existait, elle ne se trouvait pas dans le barillet. Il n'y a pas eu détection de l'insuffisance et donc pas de taxation. La lettre était probablement perdue dans un grand paquet de courrier remis au bureau de poste.

La lettre fut censurée à l'arrivée par la censure américaine de New York qui referma la lettre avec la bande « EXAMINED BY 5519 ».



Tarif à 10 Fr

Lettre expédiée par avion de Léopoldville 1A le 24 février 1950 à destination de New York aux USA.

Tarif du 01.07.49 des lettres ordinaires en service international à 4 Fr par 20gr + surtaxe aérienne du 15.02.49 vers les USA à 6 Fr par 5gr. Affranchissement correct à 10 Fr par une empreinte de la machine A4 de l'OTRACO.

Affranchissement mécanique avec complément de timbres-poste

Jusqu'à 1938 environ, les surtaxes aériennes devaient être appliquées par des timbres-poste de Poste Aérienne ; les affranchissements mécaniques ne pouvaient donc pas servir pour celles-ci. Il est cependant exceptionnel de trouver du courrier de banque ayant voyagé par avion, avant la seconde guerre mondiale. Voici les différentes lettres recensées à ce jour par l'auteur :

Service aérien intérieur



Lettre au format commercial avec fenêtre de la Banque du Congo Belge expédiée en recommandé par avion de Léopoldville 1 le 22 juillet 1930 à destination d'Hambourg en Allemagne où elle parvint le 9 août.

Tarif du 01.05.27 des lettres internationales à 1,75 Fr par 20gr + recommandation à 1,75 Fr + surtaxe aérienne intérieure (01.07.29) à 1,50 Fr par 20gr.

Affranchissement correct à 3,50 Fr par une empreinte de la machine A2 + timbres à 50c et 1 Fr de Poste Aérienne 1921.



Lettre au format commercial avec fenêtre de la Banque du Congo Belge expédiée en recommandé par avion de Léopoldville 1 le 6 mai 1930 vers une destination internationale.
Tarif du 01.05.27 des lettres internationales à 1,75 Fr par 20gr + recommandation à 1,75 Fr + surtaxe aérienne intérieure (01.07.29) à 1,50 Fr par 20gr.
Affranchissement correct à 3.50 Fr par une empreinte de la machine A2 + timbres à 50c et 1 Fr de Poste Aérienne 1921.

Service aérien des Imperial Airways – ligne Londres – Capetown

SUISSE



Lettre de la Banque Belge d’Afrique expédiée par avion d’Elisabethville le 4 mai 1935 à destination de Bâle en Suisse où elle parvint le 12 mai via Brindisi Posta Aera en Italie le 10 mai puis l’ambulant Genova – Chiasso 530 le 11 et Rome le 11 mai.

A cause de l’interdiction du survol de l’Italie, la lettre poursuivit son trajet en train depuis Brindisi.

Cachet publicitaire « Consommez les cafés du Congo ». Griffe encadrée AVION.
Tarif du 01.02.34 des lettres internationales à 2,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne vers la Suisse à 3 Fr par 5gr (15.02.33).

Affranchissement correct à 2,50 Fr pour une lettre de 0 à 5gr, par 3 empreintes de la machine A3 (50c et 1 Fr (2x)) + 2 timbres à 1 Fr et 2 Fr de Poste Aérienne 1921.



RHODESIE

Lettre de la Banque Belge d'Afrique expédiée par avion d'Elisabethville le 23 avril 1935 à destination de Bulawayo en Rhodésie du Sud via Broken Hill en Rhodésie du Nord le 24 avril.

Cachet publicitaire « Consommez les cafés du Congo ». Griffe encadrée AVION.



Tarif du 01.02.34 des lettres internationales à 2,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne via Imperial Airways (15.02.33) à 3 Fr par 5 gr (2x).

Affranchissement correct à 2,50 Fr pour une lettre de 6 à 10gr, par 3 empreintes de la machine A3 (50c et 1 Fr (2x)) + 2 timbres à 1 Fr et 5 Fr de Poste Aérienne 1921.





Lettre de la Banque Belge d'Afrique expédiée par avion d'Elisabethville le 30 mai 1935 à destination de Bulawayo en Rhodésie du Sud. Griffe encadrée AVION.

Tarif du 01.02.34 des lettres internationales à 2,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne via Imperial Airways (15.02.33) à 3 Fr par 5 gr.
Affranchissement correct à 2,50 Fr pour une lettre de 0 à 5gr, par 3 empreintes de la machine A3 (50c et 1 Fr (2x)) + 2 timbres à 1 Fr et 2 Fr de Poste Aérienne 1921.

Service aérien international

SUEDE



Lettre de la Banque du Congo Belge expédiée par avion de Léopoldville 1 le 12 décembre 1946 à destination de Stockholm en Suède.

Tarif du 01.01.42 des lettres internationales à 3,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne vers la Suède (01.07.29) à 7 Fr par 5gr (3x).

Affranchissement insuffisant à 21 Fr (oubli du port normal – non détecté) pour une lettre de 11 à 15gr par 3 empreintes de la machine A2 à 4 Fr + trois timbres de 3 Fr de Poste Aérienne 1934.

USA

Lettre de la Banque du Congo Belge expédiée par avion de Léopoldville 1 le 20 février 1947 à destination de New York aux USA.

Tarif du 01.01.42 des lettres internationales à 3,50 Fr par 20gr + surtaxe aérienne vers les USA (01.01.47) à 7.50 Fr par 5gr (4x).

Affranchissement curieux à 36 Fr (2,50 Fr de trop) pour une lettre de 16 à 20gr par 3 empreintes de la machine A2 à 4 Fr + 4 timbres, 50c (NL), 3,50 Fr (FR) et une paire du 10 Fr (FR).



Destination internationale inconnue



Lettre de la Banque du Congo Belge expédiée par avion de Léopoldville 1 le 21 octobre 1946 vers une destination internationale. Affranchissement à 28,50 Fr par 3 empreintes de la machine A2 à 4 Fr + 2 timbres de 1,50 Fr et 15 Fr de Poste Aérienne 1934.

Remplacement des machines Timbrographe A1 à A4

Après 1949, ces premières machines furent remplacées par de nouvelles de marques différentes (pour je ne sais quelle raison) : Universal, Francotyp, Hasler, Satas qui furent introduites au Congo belge entre 1948 et 1951. Le marché s'ouvrit aussi à d'autres sociétés commerciales mais l'expansion de ces machines à affranchir resta faible dans la Colonies avec tout au plus 265 machines en activité jusqu'à l'indépendance. Cette très faible quantité permet aux collectionneurs spécialisés de rechercher l'ensemble des machines ce qui n'est évidemment pas possible pour la Belgique.

Machine A1

Cette machine de la Banque du Congo Belge à Elisabethville fut remplacée par la machine Hasler B7. La dernière date recensée par l'auteur pour la machine A1 est le 07.07.47 ; la première date recensée par Charles Stockmans pour la machine B7 (avec le « 7 » renversé) est le 06.04.1950.
Cela fait presque 3 ans d'écart ; toutefois la première date recensée pour les premières machines Hasler en activité au Congo est le 08.03.49, ce qui réduit sans doute l'écart. La machine A1 a certainement été utilisée comme les 3 autres jusqu'au milieu de 1949.



Lettre de la Banque du Congo Belge expédiée par avion d'Elisabethville le 12 novembre 1951 à destination de Paris en France.
Tarif du 01.07.49 des lettres internationales à 4 Fr par 20gr + surtaxe aérienne vers la France (15.02.49) à 4 Fr par 5gr. Affranchissement correct à 8 Fr avec l'empreinte B7 (renversé).

Machine A2

Cette machine de la Banque du Congo Belge à Léopoldville fut remplacée par la machine Hasler B6. La dernière date recensée par l'auteur pour la machine A2 est le 12.02.49 ; la première date recensée par l'auteur pour la machine B6 est le 05.07.50.

Il est à noter qu'une machine Hasler licence B fut utilisée à la Banque du Congo Belge à Léopoldville entre le 08.03.49 et le 16.05.49. (selon Charles Stockmans). Elle ne portait pas de numéro de licence, juste une barre épaisse. Pour une raison inconnue, elle fut remplacée en 1950 par la machine B6. Essai d'une machine sous climat africain par la société Hasler ?

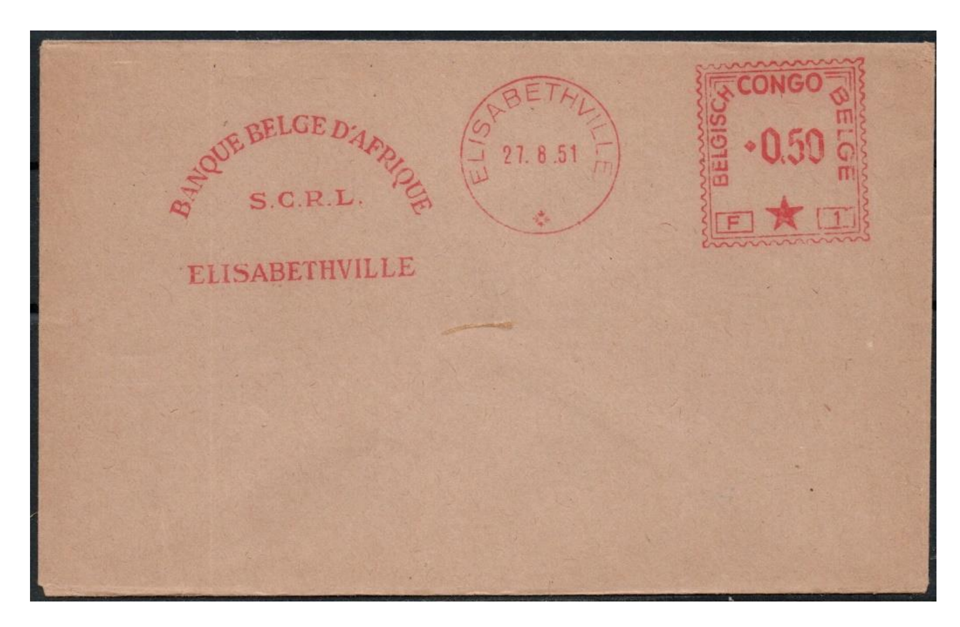


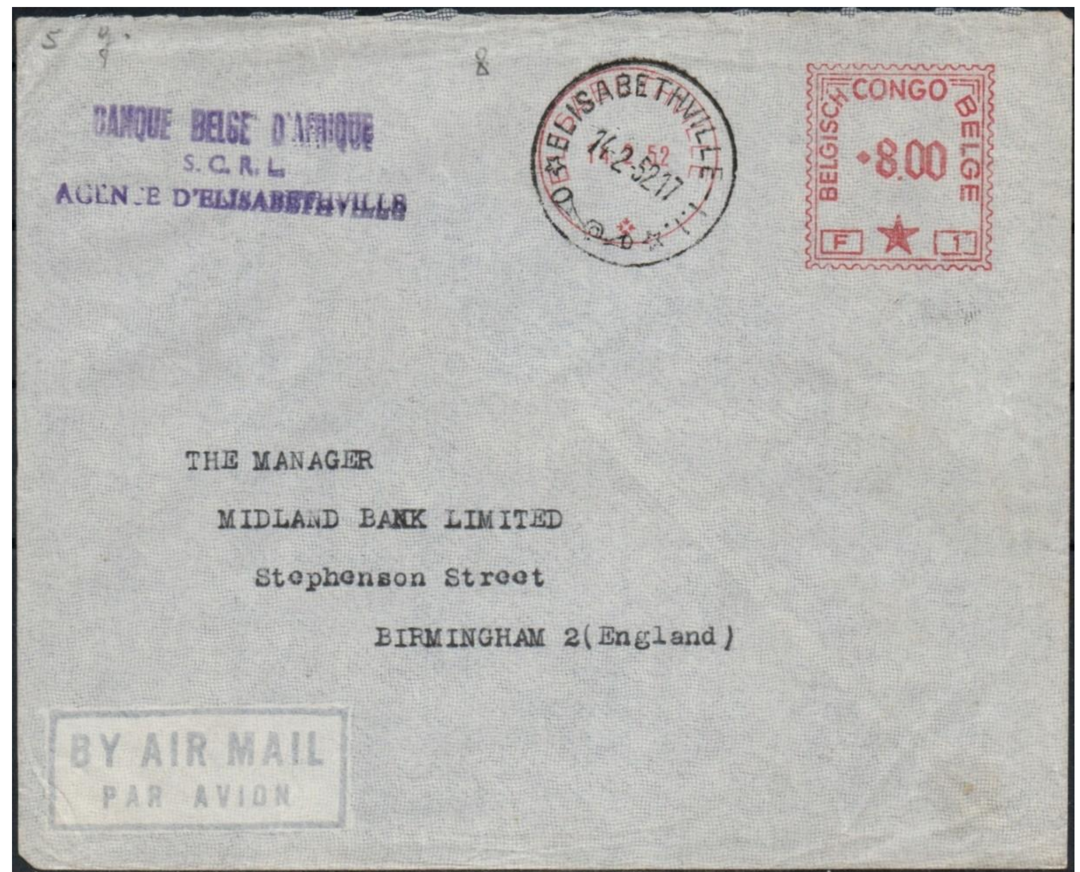


Lettre de la Banque du Congo Belge expédiée en recommandé par avion de Léopoldville 1 le 5 juillet 1950 à destination de Stockholm en Suède.
Tarif du 01.07.49 des lettres internationales à 4 Fr par 20gr + recommandation à 4 Fr + surtaxe aérienne vers la Suède (15.02.49) à 4,50 Fr par 5gr. Affranchissement erroné à 12 Fr (manque 50c – non détecté) avec l'empreinte B6. Ce tarif correspond à une lettre par avion vers un des pays suivants : France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse ou le Grand-Duché de Luxembourg.
Curieuse utilisation d'une empreinte à 2 Fr cumulée à une paire verticale de 5 Fr de Poste Aérienne 1934.

Machine A3

Cette machine de la Banque belge d'Afrique à Elisabethville fut remplacée par la machine Francotyp F1. La dernière date recensée par l'auteur pour la machine A3 est le 06.04.49 ; la première date recensée par l'auteur pour la machine F1 est le 27.08.51 (épreuve) et 14.02.52 (sur courrier).



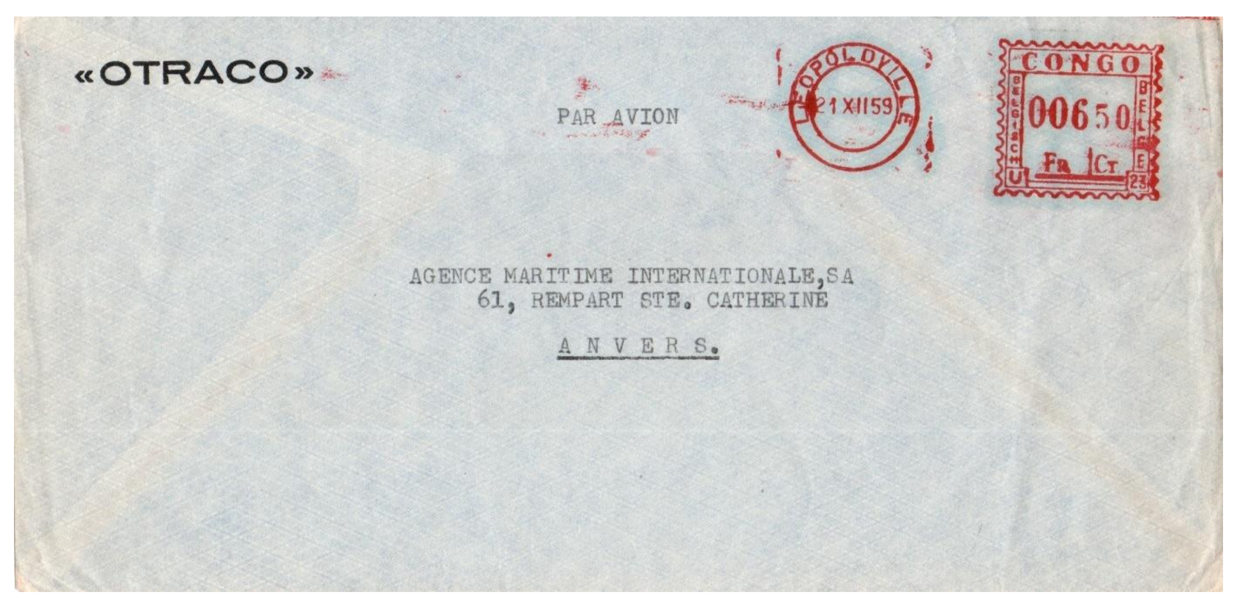


Lettre de la Banque Belge d'Afrique expédiée par avion d'Elisabethville le 14 février 1952 à destination de Birmingham en Grande-Bretagne.

Tarif du 01.07.49 des lettres internationales à 4 Fr par 20gr + surtaxe aérienne vers la Grande-Bretagne (15.02.49) à 4 Fr par 5gr. Affranchissement correct à 8 Fr avec l'empreinte F1.

Machine A4

Cette machine de l'OTRACO à Léopoldville fut remplacée par la machine Universal U26. La dernière date recensée par l'auteur pour la machine A4 est le 24.02.50 ; la première date recensée par Charles Stockmans pour la machine U23 est en 1953.



Lettre à l'entête de l'OTRACO expédiée par avion de Léopoldville 21 décembre 1959 à destination d'Anvers en Belgique.

Tarif du 01.04.59 des lettres par avion vers la Belgique en taxes combinées à 6.50 Fr pour les premiers 10gr. Affranchissement correct à 6.50 Fr avec l'empreinte U23.

Biographie :

International Meter Stamps catalog
via URL = https://en.wikibooks.org/wiki/International_Postage_Meter_Stamp_Catalog
consulté le 13.10.2023

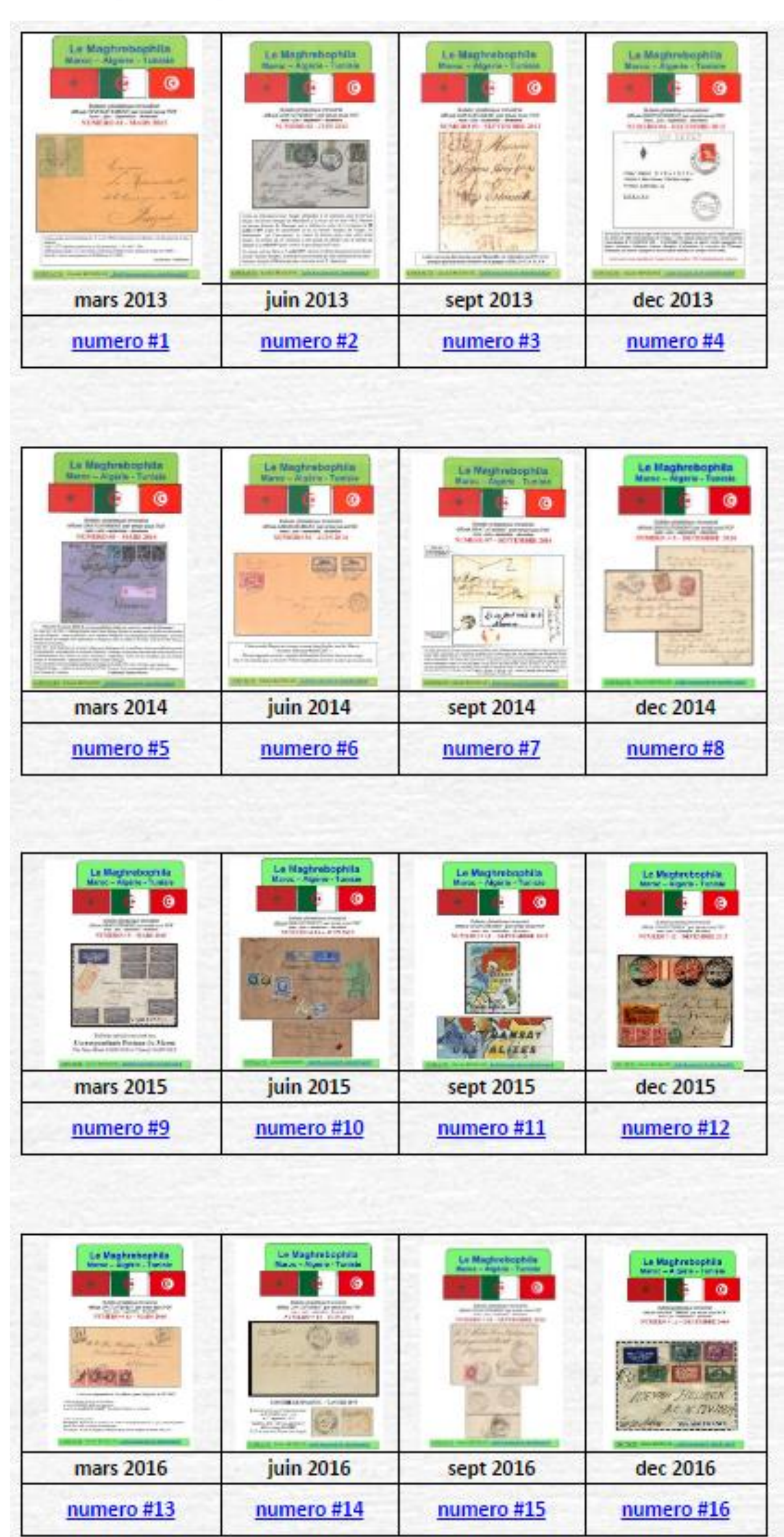
via URL = (pour le Congo Belge)
https://en.wikibooks.org/wiki/International_Postage_Meter_Stamp_Catalog/Congo,_Democratic_Republic consulté le 13.10.2023

André de Cock « **Le Congo Belge et ses marques postales** », 1931, édité par « Le Philatéliste Belge »
Website de feu Charles Stockmans : https://www.congoposte.be/aff_mec.htm consulté le 14.10.23

URL = https://www.frankeermachinearchief.be/Museum/Museum%201-Timbrographe%20TV%20161.pdf
Consulté le 15/10/2023

« Congo belge, Législation Postale », 1948

Disponible gratuitement sur/available free from:
http://www.philafrica.be/MAGHREBOPHILA/index.htm



mars 2013	juin 2013	sept 2013	dec 2013
numero #1	numero #2	numero #3	numero #4
mars 2014	juin 2014	sept 2014	dec 2014
numero #5	numero #6	numero #7	numero #8
mars 2015	juin 2015	sept 2015	dec 2015
numero #9	numero #10	numero #11	numero #12
mars 2016	juin 2016	sept 2016	dec 2016
numero #13	numero #14	numero #15	numero #16